



Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT

ALP'PAGES Environnement
71 rue de l'Éperon
38920 CROLLES
Tél : 06.80.62.92.90
Courriel : jppages@alp-pages.fr



ECOSCIM Environnement
Résidence IENA - Le Village
38220 LAFFREY
Tél : 06.03.48.32.49
Courriel : melanie.simon@ecoscim.fr



Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

1	PREAMBULE	5
2	PRESENTATION DU PROJET	6
2.1	CONTEXTE DU PROJET	6
2.2	DESCRIPTION DE L'OPERATION	8
3	PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 ET SENSIBILITES VIS-A-VIS DU SITE DU PROJET	12
3.1	CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	12
3.2	GENERALITES ET DESCRIPTION PAR SITE	14
3.2.1	Généralités et position par rapport aux contextes réglementaires et naturels	14
3.2.2	Description du site FR7300952 « Gorges de l'Aveyron, Causses proches et Vallée de la Vère »	15
3.2.2.1	DESCRIPTION DU SITE ET ENJEUX	15
3.2.2.2	LES OBJECTIFS DE GESTION ET LE DOCUMENT D'OBJECTIF (DOCOB)	19
3.2.3	Description du site FR 7312011 « Forêt de Grésigne et environs »	22
3.2.3.1	DESCRIPTION DU SITE ET ENJEUX	22
3.2.3.2	LES OBJECTIFS DE GESTION ET LE DOCUMENT D'OBJECTIF (DOCOB)	24
3.3	LES SITES NATURA 2000 FR7300952 ET FR7312011 AU REGARD DU PROJET	29
3.3.1	CONTEXTE ET NATURE DE L'INTERFERENCE	29
3.3.2	INVENTAIRES DU SECTEUR DE PROJET	30
3.3.2.1	INVENTAIRES FLORISTIQUES ET HABITATS	31
3.3.2.2	INVENTAIRES FAUNISTIQUES	33
3.3.2.3	ANALYSE RÉGLEMENTAIRE ET ÉVALUATION ÉCOLOGIQUE DES DONNÉES D'INVENTAIRE	40
3.3.3	RÉSULTATS DES INVENTAIRES DU SECTEUR DE PROJET	46
3.3.3.1	HABITATS NATURELS ET FLORE	46
3.3.3.2	LES MAMMIFERES	49
3.3.3.3	LES OISEAUX	57
3.3.3.4	LES REPTILES	67
3.3.3.5	LES AMPHIBIENS	70
3.3.3.6	LES INSECTES	73
3.3.3.7	LES POISSONS	83
3.3.3.8	LES CRUSTACÉS	84
3.3.4	CONCLUSION	86
4	IMPACTS DU PROJET SUR LES SITES NATURA2000 : FAUNE ET HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	87
4.1	IMPACTS EN PHASE CHANTIER	87
4.2	IMPACTS EN PHASE D'EXPLOITATION	89
4.3	IMPACTS EN PHASE D'ENTRETIEN	89
5	MESURES CORRECTRICES DES IMPACTS	90

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

5.1	PRISE EN COMPTE DES ESPECES ET HABITATS DANS LA PHASE DE CONCEPTION DU PROJET _____	90
5.2	PRÉCAUTIONS DE CHANTIER _____	91
5.3	EN PHASE D'ENTRETIEN _____	92
5.4	EN PHASE D'EXPLOITATION _____	92
6	CONCLUSION _____	93
7	ANALYSE DES METHODES POUR EVALUER LES INCIDENCES DU PROJET _____	94
ANNEXE 1 Liste des espèces végétales relevées sur le site _____		95
ANNEXE 2 Bibliographies et organismes consultés dans le cadre de l'étude _____		100

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

TABLEAUX

Tabl. 1 -	Liste des espèces communautaires et statuts au sein du site Natura 2000	18
Tabl. 2 -	Liste des espèces communautaires et statuts au sein du site Natura 2000	23
Tabl. 3 -	Dates de prospection et groupes concernés	31
Tabl. 4 -	Différentiation des principaux groupes d'espèces d'insectes xylophages (INRA, 2000).....	39
Tabl. 5 -	Définition des sensibilités des espèces	45
Tabl. 7 -	Flore potentielle et enjeux.....	48
Tabl. 8 -	Liste des Mammifères relevés sur le site et enjeux	50
Tabl. 9 -	Mammifères potentiels et enjeux	56
Tabl. 10 -	Liste des Oiseaux relevés sur le site et enjeux.....	59
Tabl. 11 -	Liste des Oiseaux potentiels et enjeux	66
Tabl. 12 -	Liste des Reptiles relevés sur le site et enjeux.....	67
Tabl. 13 -	Liste des Reptiles potentiels et enjeux	69
Tabl. 14 -	Liste des Amphibiens relevés sur le site et enjeux	70
Tabl. 15 -	Liste des Amphibiens potentiels et enjeux.....	72
Tabl. 16 -	Liste des Insectes relevés sur le site et enjeux	74
Tabl. 17 -	Liste des Insectes potentiels et enjeux	82
Tabl. 18 -	Liste des Poissons potentiels et enjeux.....	84
Tabl. 19 -	Liste des Crustacés potentiels et enjeux	85

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

FIGURES

Fig. 1.	Localisation du site de projet	7
Fig. 2.	Localisation du projet et des sites Natura 2000.....	8
Fig. 3.	Description du projet de création et de réhabilitation des itinéraires (ALPES INGE – Août 2017)	11
Fig. 4.	Objectifs et actions de gestion des DOCOB de la ZSC.....	21
Fig. 5.	Objectifs et actions de gestion des DOCOB de la ZPS	28
Fig. 6.	Périmètre d'étude.....	29
Fig. 7.	Localisation des points de détection acoustique des Chiroptères.....	35
Fig. 8.	Exemple de loges de Pics (à gauche, Pic épeiche – à droite, Pic vert)	36
Fig. 9.	Localisation des points d'écoute de l'avifaune.....	37
Fig. 10.	Cartographie des habitats naturels	46
Fig. 11.	Localisation des Mammifères sur le site.....	54
Fig. 12.	Localisation des Oiseaux	62
Fig. 13.	Localisation des Reptiles	68
Fig. 14.	Localisation des Amphibiens	71
Fig. 15.	Exemple d'adaptation des voies en fonctions des contraintes environnementales	91

1 PREAMBULE

Ce dossier est rédigé en application de l'article L.414-4 du Code de l'Environnement et précisé par les articles R. 414-19 et suivants du même code qui soumettent les programmes ou projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative et dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000, à une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site.

L'objet qui motive le présent dossier est la présence des sites Natura 2000 :

- Inscrit au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore, la ZSC FR 7300952 - « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » dont le périmètre englobe la totalité de la zone de projet ;
- Inscrit au titre de la Directive Oiseaux, la ZPS FR 7312011 - « Forêt de Grésigne et environs » dont le périmètre englobe la totalité de la zone de projet ;
- Inscrit au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore, la ZSC FR 7301631- « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou », dont le périmètre est localisé à proximité immédiate de la zone de projet.

Ce dossier d'évaluation Natura 2000 est rédigé conformément au décret 2001-1216 du 20/12/2001, à la circulaire DPN/SDEN du 05/10/2004 et avec l'aide du « Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets et programmes d'infrastructures et d'aménagement sur les sites Natura 2000 » édité en 2004 par le Ministère de l'écologie et du développement durable. Ainsi, il contient successivement :

- Une description du projet avec notamment carte de situation par rapport au périmètre du site Natura 2000 ;
 - Une présentation du site Natura 2000 en précisant notamment les intérêts qui ont justifié sa désignation, les menaces et les objectifs de conservation. Cette présentation est suivie d'un zoom sur le secteur du projet en mentionnant en particulier l'éventuelle présence ou non des espèces et/ou habitats d'intérêt communautaire ;
 - Une analyse des incidences du projet sur l'état de conservation des habitats et des espèces motivant la désignation du site Natura 2000 ;
 - Une présentation des éventuelles mesures envisagées pour supprimer ou réduire ces impacts du projet ;
 - Une conclusion sur l'atteinte portée ou non par le projet ou le programme à l'intégrité du site Natura 2000 ;
 - Une analyse des méthodes utilisées pour évaluer les incidences du projet ou du programme sur le site Natura 2000 mentionnant le cas échéant les difficultés éventuelles techniques ou scientifiques rencontrées.
-

2 PRESENTATION DU PROJET

2.1 CONTEXTE DU PROJET

La commune de Saint Antonin Noble Val (82) a pour projet d'aménager un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars. Ce projet s'inscrit dans le cadre du développement de l'offre touristique de la commune.

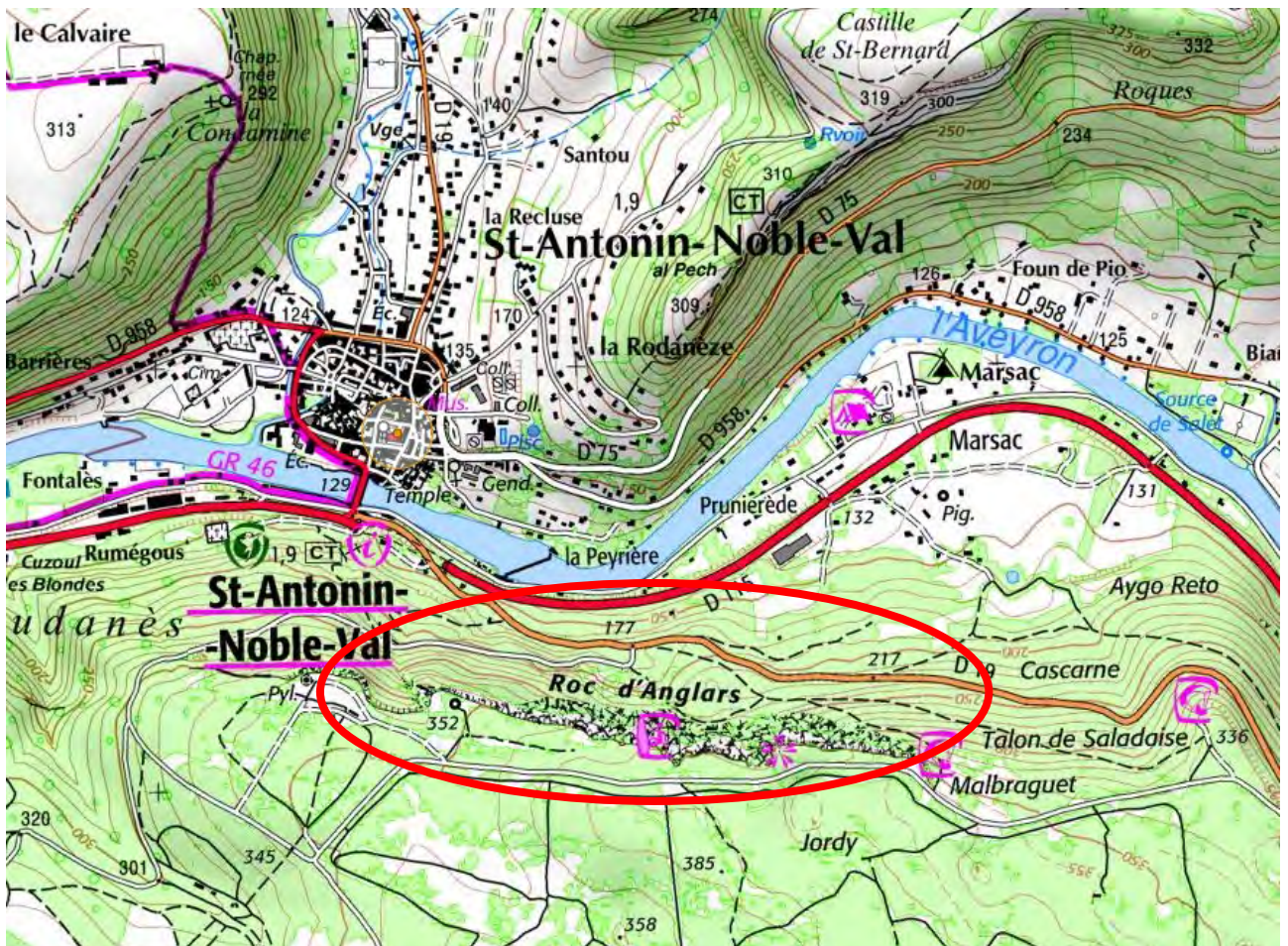
Il existe sur les falaises du Roc d'Anglars de nombreuses voies d'escalade et un parcours en falaise (via ferrata) utilisé dans le cadre d'activités encadrées par des éducateurs sportifs spécialisés. Cependant ce parcours ne répond pas aux critères de sécurité, d'accessibilité et de confort nécessaires à l'établissement d'une offre pour les pratiques autonomes. De plus aujourd'hui, ce parcours en falaise ne satisfait l'ensemble des structures encadrantes qui évitent même d'y envoyer leurs clientèles.

Le projet de la commune est de développer des activités verticales (via ferrata, parcours montagne, via corda, etc.) sur un site rocheux dont elle est propriétaire et d'offrir par conséquent, à la clientèle, un support supplémentaire d'activités de pleine nature, et aux structures professionnelles, une opportunité dans le développement de leurs activités notamment en dehors de la pleine saison.

La volonté commune, dans le projet du pôle vertical du site du Roc d'Anglars, est de permettre aux pratiquants et touristes de découvrir les belles voies des falaises du Roc d'Anglars, surplombant le village.

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

**Fig. 1. Localisation du site de projet**

Le périmètre du projet est compris dans les limites des sites Natura 2000 inscrits au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore, la ZSC « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère », et de la Directive Oiseaux, la ZPS « Forêt de Grésigne et environs ». À proximité immédiate du site de projet, la présence du site inscrit au titre de la directive Habitats Faune Flore, la ZSC « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou » sera également prise en compte.

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

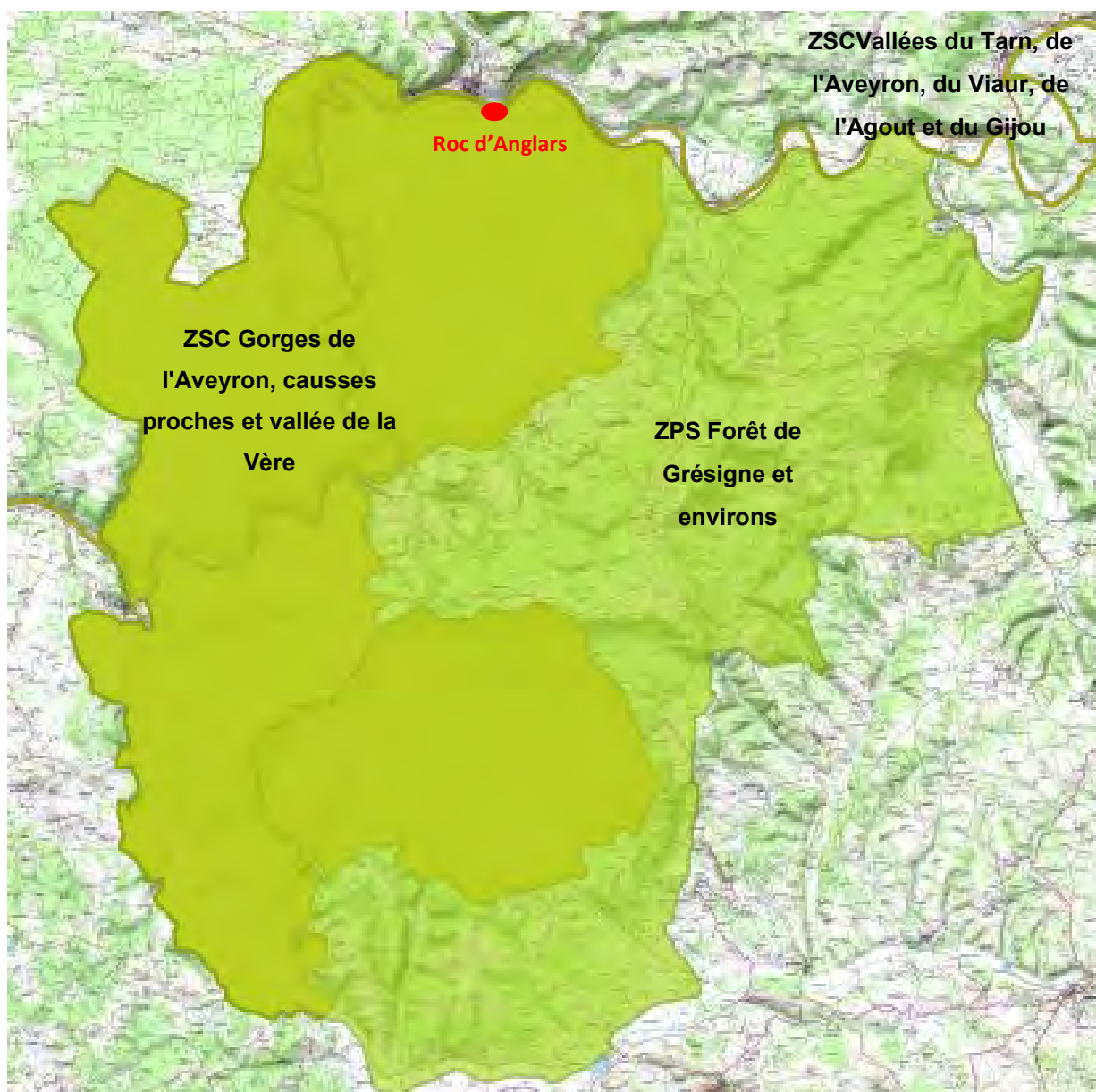


Fig. 2. Localisation du projet et des sites Natura 2000

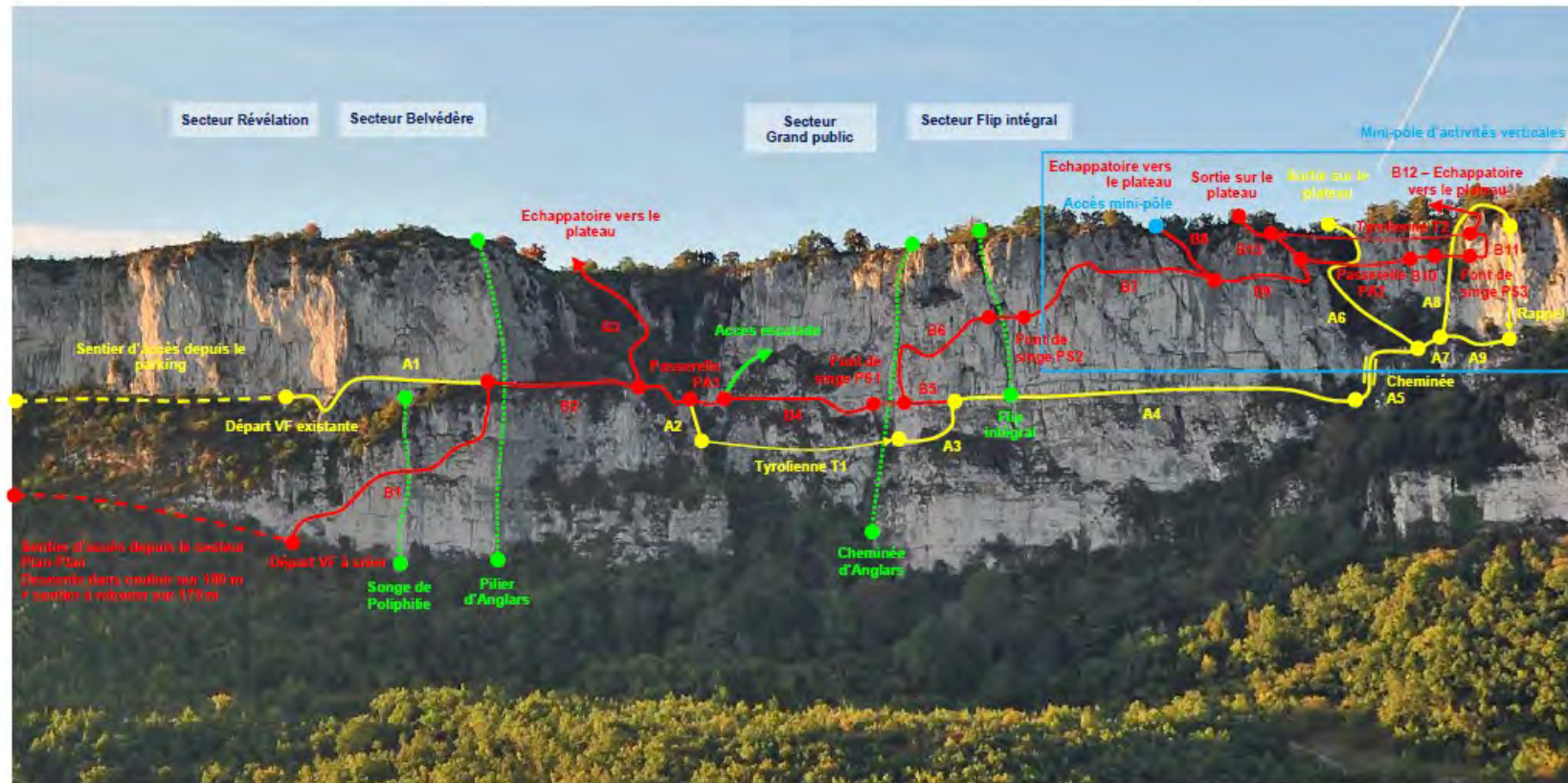
2.2 DESCRIPTION DE L'OPERATION

Il existe aujourd'hui sur le site du Roc d'Anglars une via ferrata. L'objectif est de réhabiliter et de mettre aux normes cet itinéraire, en proposant également des variantes. Le projet est retranscrit sur les tableaux descriptifs et figures suivantes.

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars- St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Pôle d'activités verticales du Roc d'Anglars – Via ferrata existante et à créer



- — ● Via ferrata existante à réhabiliter
- — ● Nouvelle via ferrata à créer

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars- St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

ROC D'ANGLARS - PROJET DE CREATION D'UNE NOUVELLE VIA FERRATA														
Section	Description sommaire	L. linéaire total	Sentier	Cheminement horizontal en falaise	Cheminement vertical en falaise	Cheminement sur vire ou à flanc de versant	Passerelle	Pont tibétain	Pont de singe	Poutre / encorbellement	Tyrolienne	Tranche ferme	Tranche conditionnelle n° 1	Tranche conditionnelle n° 2
Sentier d'accès à la via ferrata	Départ en bordure du chemin descendant au début du site d'escalade (côté Est)	450 ml	450 ml									450 ml		
Section B1	Départ en pied de falaise et montée jusqu'à la vire médiane	100 ml		20 ml	70 ml	10 ml						100 ml		
Section B2	Traversée horizontale sur la vire médiane jusqu'au départ du pont tibétain PT1	60 ml				60 ml						60 ml		
Section B3	Echappatoire - Remontée sur le plateau par le cheminement existant	90 ml				90 ml						90 ml		
Pont tibétain PT1	Pont tibétain sur 3 câbles	20 ml						20 ml				20 ml		
Option accès secteur escalade	Accès au secteur Grand public depuis la sortie du pont tibétain PT1	60 ml			20 ml	30 ml							50 ml	
Section B4	Cheminement horizontal en falaise	40 ml		40 ml								40 ml		
Pont de singe PS1	Pont de singe sur 2 câbles - Franchissement de la cheminée d'Anglars	10 ml							10 ml			10 ml		
Section B5	Cheminement horizontal - Liaison avec l'itinéraire existant	20 ml		20 ml									20 ml	
Section B6	Montée sur un pilier, traversée entre les toits et sortie sur le plateau - Echappatoire	100 ml	30 ml	35 ml	35 ml							100 ml		
Pont de singe PS2	Pont de singe sur 2 câbles	10 ml							10 ml					10 ml
Section B7	Traversée horizontale et ascendante jusqu'à la jonction avec l'accès au mini-pôle	70 ml		40 ml	20 ml					10 ml				70 ml
Section B8	Accès au mini-pôle + échappatoire et sortie sur le plateau	85 ml	40 ml		10 ml	10 ml				5 ml			65 ml	
Section B9	Traversée horizontale jusqu'au départ de la passerelle PA1	45 ml		35 ml	10 ml							45 ml		
Passerelle PA1	Passerelle en planches	30 ml					30 ml					30 ml		
Section B10	Contournement d'un pilier jusqu'au pont de singe PS3	10 ml		10 ml								10 ml		
Pont de singe PS3	Pont de singe sur 2 câbles	10 ml							10 ml			10 ml		
Section B11	Montée jusqu'au départ de la tyrolienne T2	15 ml			15 ml							15 ml		
Tyrolienne T2	Tyrolienne	55 ml									55 ml		55 ml	
Section B12	Echappatoire - Sortie sur le plateau par le cheminement existant	40 ml	30 ml			10 ml						40 ml		
Section B13	Liaison section B9 / tyrolienne T2 et sortie sur le plateau par le cheminement existant	60 ml	30 ml	10 ml		15 ml				5 ml		60 ml		
		1 350 ml	580 ml	210 ml	180 ml	225 ml	30 ml	20 ml	30 ml	20 ml	55 ml	1 080 ml	190 ml	80 ml

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars- St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

ROC D'ANGLARS - REHABILITATION DE LA VIA FERRATA EXISTANTE										
Section	Description sommaire	Linéaire total	Sentier	Cheminement vertical en falaise	Cheminement sur vire ou à flanc de versant	Rappel	Echelle en câbles posée au sol	Tyrolienne	Tranche forme	Tranche conditionnelle n° 1
Sentier d'accès à la via ferrata	Départ depuis le parking - Cheminement sur le sentier existant - pas de travaux à prévoir	-	400 ml							
Section A1	Traversée horizontale sur la vire médiane jusqu'à la nouvelle via ferrata	60 ml			60 ml				60 ml	
Section A2	Descente jusqu'au départ de la tyrolienne T1	10 ml		10 ml					10 ml	
Tyrolienne T1	Tyrolienne	60 ml						60 ml	60 ml	
Section A3	Cheminement horizontal et vertical jusqu'à la vire médiane	40 ml		10 ml	30 ml				40 ml	
Section A4	Traversée horizontale sur la vire médiane jusqu'à la première cheminée	100 ml			100 ml				100 ml	
Section A5	Passage de la cheminée jusqu'au pied du couloir de sortie	20 ml		10 ml	10 ml				20 ml	
Section A6 - Via cordata	Montée dans le couloir et sortie sur le plateau - Via cordata (pas de câble)	60 ml			60 ml				60 ml	
Section A7	Variante de sortie : traversée sur une vire jusqu'au pied de la seconde cheminée	5 ml			5 ml					5 ml
Section A8	Sortie par la seconde cheminée et traversée horizontale jusqu'au départ du rappel	60 ml		35 ml	15 ml		10 ml			60 ml
Rappel	Descente en rappel	30 ml				30 ml				30 ml
Section A9	Traversée horizontale sur une vire pour rejoindre l'itinéraire	20 ml			20 ml					20 ml
		465 ml	400 ml	65 ml	300 ml	30 ml	10 ml	60 ml	350 ml	115 ml

Fig. 3. Description du projet de création et de réhabilitation des itinéraires (ALPES INGE – Août 2017)

3 PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 ET SENSIBILITES VIS-A-VIS DU SITE DU PROJET

3.1 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le réseau dénommé « Natura 2000 » est un réseau écologique européen de zones de protection des habitats naturels, de la flore et de la faune. Les deux textes décrivant ce réseau sont les Directives européenne « Oiseaux » (Directive 79/409/CEE de 1979) et « Habitats-Faune-Flore » (Directive 92/43/CEE de Mai 1992). Elles établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000 :

- La Directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 617 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3000 sites ont été classés par les États de l'Union Européenne sous la forme de Zones de Protection spéciale (ZPS).
- La Directive « Habitats-Faune-Flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leurs habitats. Cette directive répertorie 233 types d'habitats naturels, 1563 espèces animales et 966 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 20000 pour 18,3% du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

Ce réseau a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne. Il assurera le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des États membres en application des Directives européennes « Oiseaux » et « Habitats » décrites ci-avant. Sa création contribuera en outre à la réalisation des objectifs de la convention sur la diversité biologique adoptée au « Sommet de la Terre » de Rio de Janeiro en juin 1992. La directive s'applique sur le territoire européen des États membres. Elle concerne les habitats naturels d'intérêt communautaire qui ont comme principales caractéristiques :

- Soit d'être en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle,
 - Soit de disposer d'une aire de répartition réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte ou encore de constituer des exemples remarquables de caractéristiques propres à l'une ou plusieurs de six régions biogéographique (alpine, atlantique, continentale, macaronésienne, méditerranéenne et boréale),
 - Soit d'abriter des espèces d'intérêt communautaire qui sont en danger, vulnérables, rares ou endémiques,
-

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

- Soit de jouer un rôle essentiel à la migration, à la distribution géographique ou à l'échange génétique de par leur structuration paysagère.

Les objectifs de cette directive sont :

- La protection de la biodiversité dans l'Union européenne,
- Le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire,
- La conservation des habitats naturels (listés à l'annexe I de la directive) et des habitats d'espèces (listés à l'annexe II de la directive) par la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) qui peuvent faire l'objet de mesures de gestion et de protection particulières,
- la mise en place du réseau Natura 2000 constitué des zones spéciales de conservation (ZSC) et des zones de protection spéciale (ZPS).

Ce sont donc des zones à enjeu européen, bénéficiant comme telles d'une possibilité d'accès à certaines aides financières européennes (programmes Life Nature par exemple, voir ci-dessous).

Un développement durable au sein de ces zones passe par une appréciation fine des programmes et projets susceptibles d'affecter de façon notable ces espaces. Si ces derniers abritent des richesses naturelles d'intérêt communautaire, ne pas les détruire est légitime et il convient d'étudier, le plus en amont possible, la compatibilité des programmes et projets avec les objectifs de conservation. Le champ d'application du régime d'évaluation des incidences est défini par l'article L.414-4 du code de l'environnement et précisé par les articles R 414-19 et suivants du code de l'environnement. Il a trait aux sites Natura 2000 désignés par arrêté ministériel.

Dans le cas présent, le projet de création d'un itinéraire de via ferrata est situé en totalité dans les périmètres des sites Natura 2000 :

- ZSC « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère »,
- ZPS « Forêt de Grésigne et environs »,

Et à proximité du site « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou » (ZSC). Le présent document d'évaluation des incidences Natura 2000 est motivé par le fait que l'article R. 414-19 du code de l'environnement prévoit que les programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements soumis à autorisation ou approbation administrative et susceptibles d'affecter de façon notable un ou plusieurs sites Natura 2000, font l'objet d'une évaluation des incidences.

3.2 GENERALITES ET DESCRIPTION PAR SITE

3.2.1 Généralités et position par rapport aux contextes réglementaires et naturels

Deux sites Natura2000 sont susceptibles d'être impactés par le projet de via ferrata. Chacun sera décrit selon les éléments des fiches Natura2000 et des DOCOB, validés pour les deux sites.

À titre informatif, le projet se localise au sein de la ZNIEFF de type I n° 730003020 – « Causse d'Anglars ». Cette ZNIEFF se trouve au sein des périmètres de la ZPS et de la ZSC, mises en place pour le suivi et la protection de nombreuses espèces patrimoniales et/ou remarquables comme des Chiroptères cavernicoles potentiellement hivernants sur le site, des rapaces rares et protégés tels que le Faucon pèlerin, le Circaète Jean-le-blanc ou le Grand-duc d'Europe, ou encore des espèces aquatiques.

Le projet se situe également au sein d'un Site Inscrit, le SI1166 « Rochers d'Anglars et abords » (700 ha – arrêté du 4 mars 1943). Un site inscrit est un espace d'intérêt qui lui confère un caractère remarquable, qui appelle par conséquent à sa conservation en l'état et à sa préservation face à d'éventuelles atteintes graves. Du point de vue légal, cette protection s'effectue au titre de la loi du 21 avril 1906, puis par la loi du 2 mai 1930, codifiée dans les articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement français lors de sa création par l'ordonnance du 18 septembre 2000. Il existe quatre critères qui peuvent conduire à la classification d'un site : Espaces naturels qui méritent d'être préservés de toute urbanisation et de tout aménagement ; Paysages marqués tant par leurs caractéristiques naturelles que par l'empreinte de l'homme ; Parcs et jardins ; Écrins paysagers des monuments et des ensembles monumentaux pour lesquels le périmètre de protection prévu par la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques est insuffisant. Tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé devra préalablement obtenir des autorisations spécifiques. Cependant le site d'étude et les travaux prévus ne conduiront pas à porter atteinte au site inscrit, celui-ci étant déjà occupé de voies d'escalade et d'une via-ferrata qui sera réhabilitée et améliorée pour l'accueil d'un plus grand nombre.

Aucune autorisation et aucune étude supplémentaire n'est donc à prévoir.

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

3.2.2 Description du site FR7300952 « Gorges de l'Aveyron, Causses proches et Vallée de la Vère »**3.2.2.1 Description du site et enjeux**

L'ensemble des éléments qui suit a été tiré du Document d'Objectif (DOCOB) et de la fiche standardisée de données (FSD) du site Natura 2000.

La Zone de conservation Spéciale ou ZSC est en vigueur depuis le 26 Décembre 2008, avec une compilation des données début 1996 un classement en Site d'Intérêt Communautaire (SIC) en 2007. Elle s'étend sur 11 660 ha, au niveau des départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne, sur 6 communes.

Ce site est dominé par de grandes falaises, des pentes à pelouses sèches et des plateaux secs, quelques petites vallées encaissées et surtout de nombreuses cavités naturelles riches en chiroptères, avec notamment des colonies de reproduction regroupant le Grand Murin (*Myotis myotis*) et le Petit Murin (*Myotis blythii*) comprennent 500 à 1000 individus. De nombreuses pelouses sèches abritent de belles stations à orchidées. La nature du sol alliée à des influences climatiques méditerranéennes donne une flore sub-méditerranéenne variée. La proximité de la forêt de la Grésigne accentue cet aspect en contrastant avec les milieux rencontrés. Le substrat calcaire est favorable aux sources pétifiantes avec formation de travertins. Enfin, ce site est caractérisé par la présence d'une mosaïque d'habitats naturels.

Le périmètre du site proposé comprend :

- Des boisements (forêts caducifoliées) pour plus de la moitié du site (54%),
- Des boisements artificiels (plantations, cultures) pour 4% du site,
- Des landes et broussailles, pour 7% du site,
- Des prairies (semi-naturelles humides, mésophiles, améliorées) pour 4% du site,
- Des pelouses et steppes répendus (19%),
- Des habitats rocheux pour 3%,
- Des zones humides pour 1%,
- Des terres arables pour 6% du site,
- Des zones urbanisées pour 2%.

Parmi ces habitats, 11 types d'habitats communautaires ont été décrits et sont présentés au sein du site de la ZSC (les habitats prioritaires sont notés en **gras**) :

- 5110 : Formations stables xérophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (Berberidion p.p.), représentées sur 349,8 ha soit 3% du site Natura2000 ;
- 5130 : Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires, représentées sur 583 ha soit 6% du site Natura2000 ;

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

- **6110 : Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi*, représentées sur 0 ha soit 0% du site Natura2000 ;**
- 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables), représentées sur 1632.4 ha soit 14% du site Natura2000 ;
- 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*), représentées sur 466.4 ha soit 4% du site Natura2000 ;
- **7220 : Sources pétrifiantes avec formation de tuf (*Cratoneurion*), représentées sur 0 ha soit 0% du site Natura2000 ;**
- 8130 : Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles, représentés sur 233.2 ha soit 2% du site Natura2000 ;
- 8210 : Pentcs rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique, représentées sur 116.6 ha soit 1% du site Natura2000 ;
- 8310 : Grottes non exploitées par le tourisme, représentées sur 0 ha soit 0% du site Natura2000 ;
- **9180 : Forêts de pentcs, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*, représentées sur 0 ha soit 0% du site Natura2000 ;**
- 9340 : Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*, représentées sur 0 ha soit 0% du site Natura2000.

L'état de conservation de ces habitats est considéré comme bon à moyen.

Au sein du site Natura2000, 15 espèces de faune et de flore inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE (Directive Habitats-Faune-Flore) sont recensées. Elles sont présentées dans le tableau suivant.

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars- St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Nom scientifique Nom vernaculaire	DH II	PN	Liste Rouge				Habitats			Statut sur le site N2000
			Monde	Europe	France	MP	Hivernage	Estivage	Chasse	
Faune										
Mammifères										
<i>Barbastella barbastellus</i> Schreber, 1774 Barbastelle d'Europe	X	X	NT	VU	LC		Caves et souterrains	Boisements de feuillus	Milieux ouverts à végétation structurée	Sédentaire population totale inconnue
<i>Miniopterus schreibersii</i> Kuhl, 1817 Minioptère de Schreibers	X	X	NT	NT	VU		Milieux souterrains	Grottes, caves et ponts	Mosaïques d'habitats, lisières, zones éclairées	Sédentaire 4000 à 5000 individus en hivernage 1500 en reproduction 350-1250 individus en regroupement
<i>Myotis blythii</i> Tomes, 1857 Petit murin		X	LC	NT	NT		Grottes et mines	Grottes, falaises, bâtiments	Steppes herbacées	Reproducteur population totale inconnue
<i>Myotis emarginatus</i> E. Geoffroy, 1806 Murin à oreilles échancrées	X	X	LC	LC	LC		Grottes et mines	Arbres à cavités et bâtiments jusqu'à 1000m	Lieux boisés et parcs	Regroupements population totale inconnue
<i>Myotis myotis</i> Borkhausen, 1797 Grand Murin	X	X	LC	LC	LC		Grottes et mines	Bâtiments	Milieux forestiers	Hivernant et reproducteur population totale inconnue
<i>Rhinolophus euryale</i> Blasius, 1853 Rhinolophe euryale	X	X	NT	VU	NT		Grottes et mines chaudes	Réseaux karstiques et bâtiments	Mosaïques d'habitats	Sédentaire < 3000 individus en hivernage pop. reproductrice inconnue 300-400 individus en regroupement
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Schreber, 1774 Grand rhinolophe	X	X	LC	NT	NT		Grottes et mines	Bâtiments, plus rarement grottes, en faible altitude	Boisements clairs, proches de champs	Hivernant et reproducteur 200 à 600 individus
<i>Rhinolophus hipposideros</i> Bechstein, 1800 Petit rhinolophe	X	X	LC	NT	LC		Cavités souterraines	Bâtiments, grottes et arbres, jusqu'à 1200m	Boisements et jardins urbains arborés	Hivernant 100 individus

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars- St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Nom scientifique Nom vernaculaire	DH II	PN	Liste Rouge				Habitats			Statut sur le site N2000
			Monde	Europe	France	MP	Hivernage	Estivage	Chasse	
Poissons										
<i>Barbus meridionalis</i> Risso, 1827 Barbeau méridional	X	X	NT	NT	NT		Fonds des eaux claires et courantes			Sédentaire population inconnue
<i>Parachondrostoma toxostoma</i> Vallot, 1837 Toxostome	X		VU	VU	NT		Petits affluents et zones de fort courant à fond de graviers et de pierres			Sédentaire population inconnue
Crustacés										
<i>Austropotamobius pallipes</i> Lereboullet, 1858 Écrevisse à pattes blanches	X	X	EN		VU		Eaux froides, claires et vives, non polluées, à fond caillouteux			Sédentaire population inconnue
Coléoptères										
<i>Lucanus cervus</i> Linnaeus, 1758 Lucane Cerf-volant	X			NT			Vieilles Futaies et boisements avec bois morts			Sédentaire population inconnue
Lépidoptères										
<i>Euplagia quadripunctaria</i> Poda, 1761 Écaille chinée	X						Lisières et friches à <i>Eupatorium cannabinum</i>			Sédentaire population inconnue
Odonates										
<i>Macromia splendens</i> Pictet, 1843 Cordulie splendide	X	X	VU	VU	VU		Eaux calmes des rivières, retenues et petits ruisseaux jusqu'à 500 m			Sédentaire population inconnue
<i>Oxygastra curtisii</i> Dale, 1834 Cordulie à corps fin	X	X	NT	NT	LC		Parties calmes des eaux courantes ou eaux stagnantes jusqu'à 800 m			Sédentaire population inconnue

Tabl. 1 - Liste des espèces communautaires et statuts au sein du site Natura 2000

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Les principales menaces qui pèsent sur ces habitats et ces espèces, sont la modification des pratiques culturelles, la gestion forestière (élimination des arbres morts ou dépérissants) et des cours d'eau (modification des régimes hydrauliques), la pollution des eaux de surfaces, les espèces exotiques envahissantes et les activités anthropiques (cueillette, véhicules motorisés, activités de chasse, de pêche, de loisirs, ...).

3.2.2.2 Les objectifs de gestion et le Document d'Objectif (DOCOB)

Les espèces du site font l'objet depuis Février 2005 de mesures de gestion affiliées aux habitats naturels et aux habitats d'espèces d'intérêt communautaire et reprises dans le Document d'Objectif (DOCOB). En effet ces espèces sont dépendantes du bon état de conservation des milieux ouverts notamment, habitats relativement sensibles sur le site. Les menaces pesant sur ces espèces sont donc la non disponibilité des proies, l'homogénéisation des milieux créant un manque d'habitats de reproduction, et un dérangement important lié aux activités humaines. Les mesures ainsi envisagées permettront à la fois de conserver une diversité d'habitats, de protéger la faune et la flore du site, et de développer les activités socio-économiques relativement nombreuses :

- En forêt : site de vie de nombreuses espèces patrimoniales, notamment les chiroptères, les coléoptères saproxylophages et l'Écaille chinée. Les menaces contre lesquelles luttées sont donc liées à une gestion sylvicole inadaptée : boisements monospécifiques réduisant la diversité d'habitats et donc d'espèces proies pour les chiroptères, raréfaction des bois morts ou sénescents, habitats de vie des chiroptères et des coléoptères saproxylophages, perte d'habitats des papillons notamment par la disparition des lisières diversifiées ;
- Les landes et broussailles : zones de chasse des chiroptères. Les broussailles et haies sont très recherchées par de nombreuses espèces, ces zones étant la transition entre les milieux ouverts et les forêts, et permettant la structuration du paysage. Les pratiques sylvicoles visant à la fermeture des milieux, les pratiques pastorales inadaptées et les incendies liés, et les activités touristiques non respectueuses de l'environnement sont autant de menaces à limiter sur ces milieux ;
- Les prairies et pelouses : zones de chasse des chiroptères et milieu de vie de nombreux insectes notamment. La fauche tardive et l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires sont favorables au maintien de ces types de milieux. La gestion des activités touristiques en accord avec le respect de l'environnement est aussi une mesure favorable à ces habitats fragiles ;
- En milieu rupestre : lieu de reproduction et/ou d'hivernage des chiroptères. Le dérangement lié aux activités touristiques est donc la principale menace contre laquelle lutter ;
- Les zones humides : lieu de vie de la faune aquatique. La lutte contre la pollution des eaux,

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

l'artificialisation des cours d'eau et l'eutrophisation est nécessaire au maintien des milieux aquatiques favorables.

De ce fait, un Document d'Objectif ou DOCOB a été rédigé pour ce site Natura2000, validé en Juin 2004. Un DOCOB est un document résumant les enjeux de sites Natura2000 et permettant de déterminer les actions de gestion à mettre en place afin de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire, en concertation avec les acteurs locaux et les usagers des sites.

Le but de ce DOCOB est donc de pérenniser ou restaurer les habitats naturels d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces, notamment les milieux ouverts, de sensibiliser les usagers du site à l'environnement et au respect du site, et de concilier environnement et activités humaines, nombreuses et variées sur ce site. En effet les différentes menaces pesant sur ces milieux ont des incidences négatives sur ces écosystèmes fragiles, qui se répercutent sur l'ensemble des espèces y vivant. **Le projet du Roc d'Anglars est inscrit dans ce document comme « compatible avec les objectifs du site Natura 2000, dans la mesure où l'équipement et l'utilisation des voies n'induisent pas d'impacts négatifs significatifs sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ».**

Sur ce DOCOB, 11 objectifs ont donc été déterminés :

1. Assurer une gestion durable du DOCOB afin qu'il constitue un outil de gestion à long terme pour ce territoire.
2. Sensibiliser la population locale et les visiteurs à la richesse des habitats naturels.
3. Maîtriser la fréquentation du site.
4. Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs ».
5. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats.
6. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces.
7. Maintenir des colonies de reproduction, d'hivernage et de transit des chiroptères des Gorges de l'Aveyron et de la Vère.
8. Conserver des chiroptères vivant en bâti.
9. Conserver des chiroptères vivant en falaises.
10. Accroître les connaissances sur les grottes et leur faune.
11. Évaluer de manière la plus exhaustive possible, de manière répétitive, la population hivernante de chiroptères pour en déduire l'évolution des populations au cours du temps.

Ces objectifs ont été déclinés en 32 fiches actions, afin de garantir la bonne mise en place du plan de gestion, et ainsi la conservation et la restauration des milieux sensibles et des espèces liées.

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Codification	Libellés de la fiche
Actions d'animation, de gestion administrative et de communication	
COM.1	Animer, assurer la gestion administrative et coordonner le document d'objectifs
COM.2	Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication
COM.3	Elaborer et mettre en place une charte de bonne conduite avec les acteurs du tourisme
Actions de gestion des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire et prioritaires	
A.1	Diagnostic écologique de l'exploitation (enjeux patrimoniaux) Diagnostic pastoral de l'exploitation (enjeux pastoraux)
A.2	Gestion des landes ou/et des pelouses calcaires dont les formations à Genévrier
A.3	Gestion des *Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du <i>Alyso-Sedion albi</i>
A.4	Gestion des Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillage sur calcaire (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* dont Sites d'orchidées remarquables : habitat prioritaire) et de toute surface comprenant cet habitat d'intérêt communautaire
A.5	Gestion extensive des prairies maigres de fauche de basse altitude
A.6	Gestion des linéaires de haies et de murettes autour des parcelles agricoles
A.7	Préservation de la qualité des eaux de l'Aveyron, de la Vère et du réseau souterrain karstique (<i>pollution d'origine agricole</i>)
A.8	Préservation des berges et de la ripisylve de l'Aveyron et de la Vère
B.1	Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et Plan de gestion des parcelles incluses dans le périmètre du site
B.2	Ouverture d'une pelouse fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture
B.3	Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture
EA.1	Préservation de la qualité des eaux de l'Aveyron, de la Vère et du réseau souterrain karstique (<i>pollution d'origine urbaine*</i> et autres)
EA.2	Recommandation pour la gestion hydraulique et la préservation de la qualité des eaux
F.1	*Forêt de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>
F.2	Forêts de Chêne vert
F.3	Gestion des bois de Chêne pubescent
F.4	Diagnostic écologique et des usages des berges et de la ripisylve de l'Aveyron et de la Vère
R.1	Gestion des formations stables xérothermophiles à Buis des pentes rocheuses
R.2	Gestion des sources pétifiantes avec formations de travertins (<i>Cratoneurion</i>)
R.3	Gestion des éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
R.4	Gestion des pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
R.5a	Conservation des cavités importantes pour les chiroptères (Grotte du Capucin)
R.5b	Conservation des cavités importantes pour les chiroptères (Autres grottes)
R.6	Approche de la problématique des carrières
Actions de connaissance et de suivi scientifique	
E.1	Inventaire et conservation des colonies de chiroptères en bâti
E.2	Conservation des colonies de chiroptères en falaise
E.3	Etude des grottes non exploitées par le tourisme
S.1	Suivi des sources pétifiantes avec formations de travertins (<i>Cratoneurion</i>)
S.2	Suivi de la population hivernante de chiroptères

Fig. 4. Objectifs et actions de gestion des DOCOB de la ZSC

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

3.2.3 Description du siteFR 7312011 « Forêt de Grésigne et environs »**3.2.3.1 Description du site et enjeux**

L'ensemble des éléments qui suit a été tiré du Document d'Objectif (DOCOB) et de la fiche standardisée de données (FSD) du site Natura 2000.

La Zone de Protection Spéciale ou ZPS est en vigueur depuis le 31 Décembre 2005, avec une compilation des données à la même date et une actualisation en Avril 2006. Elle s'étend sur 27 701 ha, au niveau des départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne, sur 19 communes.

Le site est caractérisé par des plateaux calcaires aux sols peu profonds, entaillés par les gorges de l'Aveyron et la vallée de la Vère. Des régions vallonnées, correspondant à des formations de grès boisées pour l'essentiel, sont également caractéristiques du site. Les boisements de feuillus dominent largement le site. Les milieux ouverts à semi-ouverts sont moins bien représentés mais jouent un rôle fonctionnel essentiel en contribuant à l'alimentation de la majorité des espèces d'oiseaux. 11 espèces inscrites à l'annexe I se reproduisent régulièrement sur le site, parmi lesquelles 7 espèces de rapaces, dont le Faucon pèlerin et le Grand-Duc d'Europe pour les milieux rupestres, et l'Aigle botté et le Circaète Jean le Blanc pour les espèces forestières. La densité de couples nicheurs de Faucon pèlerin compte parmi les plus importantes de France. Les populations de Pic mar, concentrées sur le massif de Grésigne, sont également remarquables.

Le périmètre du site proposé comprend :

- Des boisements (forêts caducifoliées, résineux) pour plus de la moitié du site (65%),
- Des boisements artificiels (plantations) pour 2% du site,
- Des landes et broussailles, pour 7% du site,
- Des prairies (semi-naturelles humides, mésophiles, améliorées) pour 14% du site,
- Des pelouses et steppes peu étendues(3%),
- Des cultures céréalières pour 6% du site,
- Des terres arables pour 3%.

Au sein du site Natura2000, 12 espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive 79/409/CEE (Directive Oiseaux) sont recensées. Elles sont présentées dans le tableau suivant.

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars- St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Nom scientifique Nom vernaculaire	DO	PN	Liste Rouge			Cortège	Statut sur le site N2000
			Monde/ Europe	France	MP		
<i>Bubo bubo</i> Linnaeus, 1758 Grand-duc d'Europe	X	X	LC	LC	NT	Rochers, forêt, steppes	Sédentaire 8 à 10 couples
<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758 Engoulevent d'Europe	X	X	LC	LC	LC	Landes, broussailles, bois, clairières	Reproducteur 50 à 70 couples
<i>Circaetus gallicus</i> Gmelin, 1788 Circaète Jean-le-Blanc	X	X	LC	LC	VU	Versants montagneux, bois, clairières	Reproducteur 6 à 8 couples
<i>Circus cyaneus</i> Linnaeus, 1758 Busard Saint-Martin	X	X	NT	LC	EN	Marais, landes, terres cultivées	Reproducteur 5 à 8 couples
<i>Dendrocopos medius</i> Linnaeus, 1758 Pic mar	X	X		LC	LC	Milieux boisés	Sédentaire 150 à 225 couples
<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771 Faucon pèlerin	X	X	LC	LC	VU	Falaises, montagne, landes.	Sédentaire 10 à 13 couples
<i>Hieraetus pennatus</i> Gmelin, 1788 Aigle botté	X	X	LC	NT	VU	Forêts de feuillus et de pins	Reproducteur 1 à 3 couples
<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758 Pie-grièche écorcheur	X	X	LC	NT	LC	Buissons, haies, broussailles	Reproducteur 40 à 45 couples
<i>Lullula arborea</i> Linnaeus, 1758 Alouette lulu	X	X	LC	LC	LC	Lieux secs ensoleillés avec arbres épars, landes, pâturages	Sédentaire 100 à 150 couples
<i>Milvus migrans</i> Boddaert, 1783 Milan noir	X	X	LC	LC	LC	Bois, lacs, cours d'eau	Reproducteur 2 à 3 couples
<i>Milvus milvus</i> Linnaeus, 1758 Milan royal	X	X	NT	VU	EN	Régions montueuses boisées	Reproducteur population inconnue
<i>Pernis apivorus</i> Linnaeus, 1758 Bondrée apivore	X	X	LC	LC	LC	Boisements avec clairières et prairies	Reproducteur > 10 couples

Tabl. 2 - Liste des espèces communautaires et statuts au sein du site Natura 2000

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Les principales menaces pesant sur ce site sont liées aux milieux ouverts et semi-ouverts. La fermeture des milieux constitue donc le principal facteur de vulnérabilité. Le développement des activités touristiques représente également une problématique qui mérite une attention particulière, les loisirs et sports caractérisant le site.

3.2.3.2 Les objectifs de gestion et le Document d'Objectif (DOCOB)

Les espèces du site font l'objet depuis 2010 de mesures de gestion affiliées aux habitats naturels et aux habitats d'espèces d'intérêt communautaire et reprises dans le Document d'Objectif (DOCOB). En effet, ces espèces sont dépendantes du bon état de conservation des milieux ouverts et forestiers, habitats relativement répandus sur le site. Les menaces pesant sur ces espèces sont donc la raréfaction des proies par l'utilisation de produits phytosanitaires, l'homogénéisation et la fermeture des milieux créant un manque d'habitats de reproduction et/ou de chasse, et un dérangement important lié aux activités humaines. Les mesures ainsi envisagées permettront à la fois de conserver une diversité d'habitats, de protéger la faune du site, et de développer les activités socio-économiques relativement nombreuses :

- Le Pic mar : espèce forestière, elle est liée à la présence de bois morts ou sénescents. La gestion sylvicole visant à la coupe et à l'enlèvement des arbres dépérissants lui est fortement néfaste ;
 - L'aigle botté et le Circaète Jean-le-blanc : espèces forestières, elles sont liées au maintien des mosaïques d'habitats favorables à leur reproduction et à la chasse. Le dérangement provoqué par les activités touristiques pendant la période de reproduction nuit également fortement à ces espèces ;
 - La Bondrée apivore : également forestière, elle chasse en milieu ouvert et dépend donc du maintien de cette mosaïque d'habitats et d'une agriculture raisonnée, sans utilisation de produits phytosanitaires amoindrissant le nombre de proies. Le dérangement en période de reproduction est, comme la plupart des espèces, nuisible à la Bondrée apivore ;
 - Le Busard Saint-Martin et l'Engoulevent d'Europe : liés aux landes et broussailles, ils sont sensibles à l'enrésinement de l'habitat de reproduction, à l'utilisation de produits phytosanitaires, et à la fermeture des milieux. Le dérangement est également une menace importante ;
 - Le Milan et le Milan royal : liés aux ripisylves, ils chassent au niveau de vastes terrains agricoles. Ils sont donc sensibles à la fermeture des milieux et à l'utilisation de produits phytosanitaires. La fermeture des décharges, sources de nourriture devenue importante, reste aussi une menace importante ;
 - L'Alouette lulu et la Pie-grièche écorcheur : liés aux milieux ouverts, notamment aux zones agricoles, ils sont sensibles aux pratiques agricoles non adaptées : abandon des pratiques
-

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

induisant la fermeture des milieux et la fragmentation de leurs habitats, utilisation de produits phytosanitaires, etc. ;

- Le Faucon pèlerin et le Grand-Duc d'Europe : espèces rupestres, elles sont principalement menacées par le dérangement lié aux activités touristiques.

De ce fait, un Document d'Objectif ou DOCOB a été rédigé pour ce site Natura2000, validé le 16 Septembre 2010. Le but est de lutter contre la fermeture des milieux et le tourisme non géré.

Sur ce DOCOB, 6 objectifs ont donc été déterminés :

1. Maintenir les espaces agropastoraux entretenus par une activité agricole peu intensive, en particulier par le pâturage, et assurant des fonctions vitales pour la plupart des espèces patrimoniales.
2. Prendre en compte la conservation des rapaces forestiers et du Pic mar dans la gestion sylvicole.
3. Conserver et restaurer les rares landes sur sols acides, notamment dans la région de Vaour et de Tonnac.
4. Conserver les éléments fixes du paysage (haies, talus, mares, bosquets, etc.).
5. Intégrer les enjeux de conservation de l'avifaune dans le développement du tourisme et dans la pratique des activités de pleine nature.
6. Prendre en compte les enjeux de l'avifaune dans les infrastructures existantes et en projet (ligne EDF, carrières, etc.).

Ces objectifs ont été déclinés en 31 fiches actions, afin de garantir la bonne mise en place du plan de gestion, et ainsi la conservation et la restauration des espèces sensibles et de leurs habitats associés.

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Thématique	Intitulé de la mesure	Intitulé de la sous mesure
Animation générale	AN1 - Animation générale – Promotion et appui à la signature de contrats et de Charte Natura 2000 et à la réalisation d'actions hors contrats	AN 1-1 : Favoriser la contractualisation sur le site (contrats Natura 2000, charte Natura 2000) AN 1-2 : Mise en œuvre des actions hors contrat
	AN2 - Animation générale –Coordination, mise en œuvre et suivi du DOCOB ; Veille et information sur le site	
Gestion des habitats et des espèces – Agriculture	G-A1 : Favoriser le maintien d'un milieu agropastoral ouvert (prairies, pelouses)	G – A 1.1 : Réaliser des diagnostics écopastoraux visant à définir les actions de gestions pastorales adaptées aux enjeux de la ZPS
		G – A 1.2 : Proposer aux agriculteurs, des MAET adaptées sur prairies et parcours
Gestion des habitats et des espèces – Agriculture	G – A2 : Mettre en place et maintenir des éléments fonctionnels en zone de culture	G – A 2.1 : Réaliser des diagnostics visant à définir les actions de gestions adaptées aux enjeux de la ZPS en zones de culture
		G – A 2.2 : Proposer aux agriculteurs, des MAET adaptées en zone de culture
		G – A 2.3 : Proposer aux agriculteurs, d'autres pistes
	G – A3 : Restaurer et entretenir des mares et points d'eau en milieu pastoral	G – A 3.1 : Réaliser un diagnostic de la mare G _ A 3.2 : Proposer aux agriculteurs une mesure de gestion adaptée à la mare
	G – A4 : Soutenir les pratiques agricoles visant à raisonner l'utilisation des produits phytosanitaires sur cultures et vignes	G – A4.1 : Réaliser des diagnostics préalables en zone viticole G – A 4.2 : Proposer aux agriculteurs, des MAET adaptées
	G – A5 : Promouvoir des pratiques de traitements antiparasitaires des troupeaux prenant en compte les enjeux écologiques	G – A5.1 : Réaliser un état des lieux des pratiques G – A5.2 : Initier une réflexion technique « traitements vétérinaires et risques pour l'entomofaune »
	G – A6 : : Mettre en œuvre et suivre le dispositif contractuel	G – A6.1 : Elaborer et mettre en œuvre le PAE – Favoriser la signature de MAE
		G – A6.2 : Suivi des contractants

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Thématique	Intitulé de la mesure	Intitulé de la sous mesure
Gestion des habitats et des espèces – Agriculture	G – A7 : Soutenir les dynamiques pastorales	G – A7 .1 : Veille liée à la transmission et à l'installation d'éleveurs sur la zone
		G – A7 .2 : Réflexion sur le devenir du foncier et sa mise en valeur en mobilisant les différents outils techniques et financiers
Gestion des habitats et des espèces - Forêt	G – F1 : Informer les propriétaires et/ ou gestionnaires forestiers sur la démarche Natura 2000	G- F1.1 : Organisation de réunions d'information
		G – F1.2 : Réalisation de diagnostics ornithologiques et forestiers
		G – F2 : Veille forestière – Rencontres régulières entre forestiers et ornithologues
		G – F3 : Restauration de landes sur sols acides
	G – F3 : Restauration de landes sur sols acides	G – F3.1 : Recensement cartographique des landes sur sols acides
		G – F3.2 : Restauration de milieux ouverts par
Gestion des habitats et des espèces – Activités de pleine nature	G – APN1 : Adapter les pratiques d'escalade à la conservation des espèces	
		G – APN2 : Sensibiliser les pratiquants des espaces rupestres à la conservation de l'avifaune rupestre
	G – APN2 : Sensibiliser les pratiquants des espaces rupestres à la conservation de l'avifaune rupestre	G – APN2-1 : Conception – réalisation d'un panneau d'information
		G – APN2-2 : Conception – réalisation d'une signalétique sur les sites à enjeux
		G – APN2-3 : Conception, réalisation, édition d'un dépliant 3
Gestion des habitats et des espèces – Activités industrielles – développement local	G – AD1 : Etude préalable à la mise en œuvre d'un programme d'actions de neutralisation des lignes électriques HTA	
		G – AD2 : Prise en compte des enjeux avifaune dans l'activité des carrières
		G – AD3 : Prise en compte des enjeux de la ZPS dans la réalisation des documents de

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Thématique	Intitulé de la mesure	Intitulé de la sous mesure
Communication, sensibilisation	CS1 – Informer, sensibiliser le grand public à la richesse ornithologique du territoire de la ZPS	CS1-1 : Conception, réalisation d'une exposition itinérante
		CS1-2 : Conception, réalisation, édition d'une plaquette complémentaire de l'exposition
		CS1-3 : Organisation de conférences accompagnant l'exposition
		CS1-4 : Organisation d'une nuit de l'Engoulevent
	CS2 – Informer, sensibiliser les gestionnaires	
	CS3 – Informer, sensibiliser les acteurs du tourisme et des activités de pleine nature	
CS4 – Informer et sensibiliser les élus communaux	CS4-1 : Réalisation d'un classeur Natura 2000 disponible en mairie	
	CS4-2 : Organisation d'interventions et de visites	
CS5 – Sensibiliser le jeune public, dans le cadre des actions d'éducation à l'environnement		
CS6 – Réaliser un schéma de cohérence autour de la communication des 3 sites Natura 2000		
	CS7 – Mettre en œuvre une action de participation de la population à une enquête sur la distribution du Hibou Petit-duc	
	CS8 – Mettre en œuvre une action de participation de la population à une enquête sur la restauration des mares et points d'eau	
	CS9 – Réaliser un bulletin d'information annuel sur la démarche Natura 2000	
Suivi, évaluation étude	SE1- Suivi des territoires de nidification du Circaète Jean-le-Blanc et de l'Aigle botté	
	SE2 – Suivi des sites de nidification du Faucon pèlerin, du Hibou Grand-duc et du	
	SE3 – Suivi de la population nicheuse de la Pie-grièche écorcheur, comme indicatrice de l'évolution du contexte agropastoral	
	AC1 – Etude de la population de Pic mar dans la forêt	

Fig. 5. Objectifs et actions de gestion des DOCOB de la ZPS

3.3 LES SITES NATURA 2000 FR7300952 ET FR7312011 AU REGARD DU PROJET

3.3.1 CONTEXTE ET NATURE DE L'INTERFÉRENCE

Le projet de via ferrata se situe en rive droite des gorges de l'Aveyron, sur la commune de Saint-Antonin-Noble-Val (82), au niveau du Rocher d'Anglars. Le site est desservi par la RD19 en partie basse, et par des accès communaux sur le plateau.

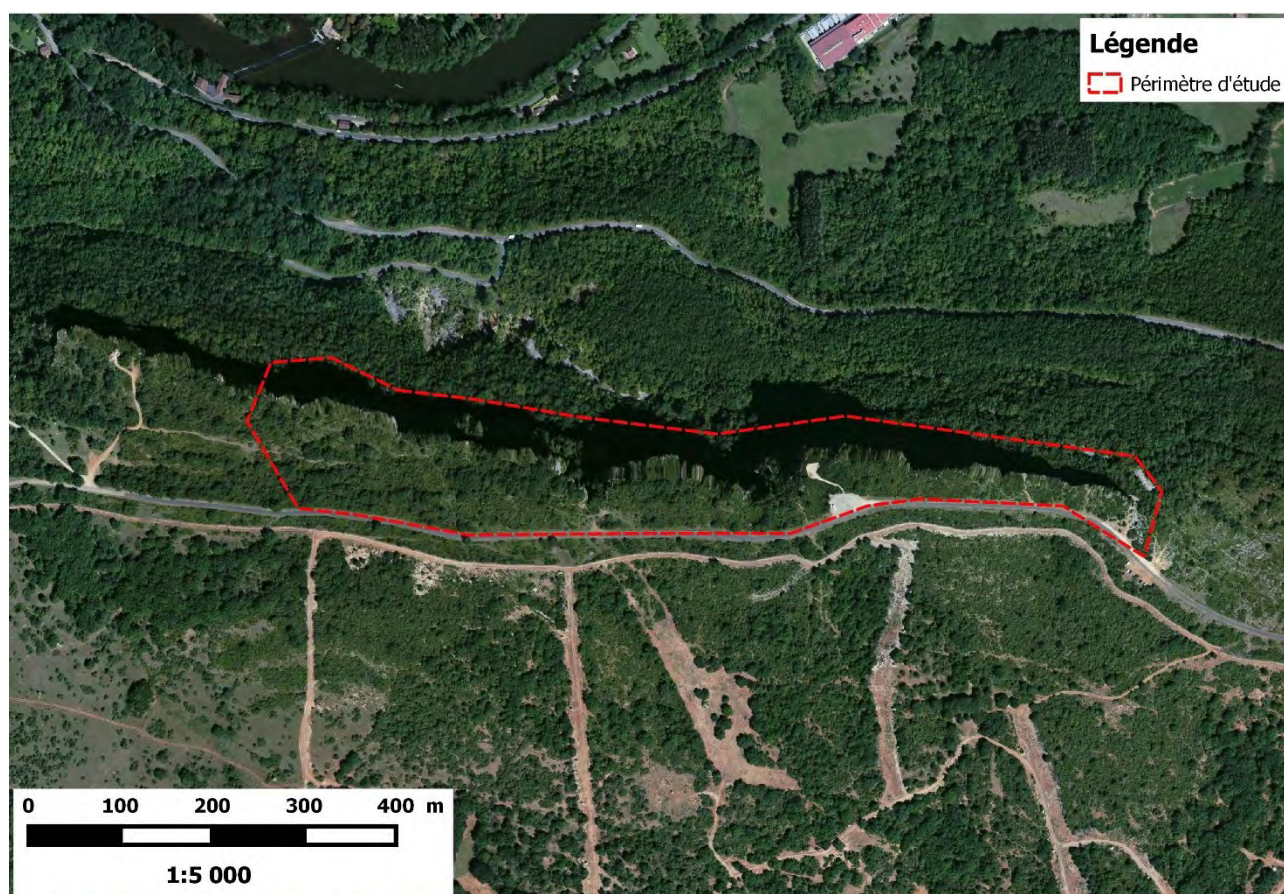


Fig. 6. Périmètre d'étude

En terme d'interférence, le projet envisagé se trouve au sein du site FR 7300952 – « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » et du siteFR7312011 – « Forêt de Grésigne et environs ».

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

3.3.2 INVENTAIRES DU SECTEUR DE PROJET

Les données utilisées proviennent de la bibliographie, du dossier Natura2000 réalisé en 2017 par ALP'PAGES Environnement et ECOSCIM Environnement, et du diagnostic écologique simplifié réalisé par ALP'PAGES Environnement et ECOSCIM Environnement en 2017 et intégré au présent document.

De plus, les habitats et espèces d'intérêt communautaire du secteur de projet ont fait l'objet d'un inventaire spécifique dont la méthodologie est décrite ci-après, à plusieurs dates en 2016 et 2017, et au vu des espèces des sites Natura 2000, en phase diurne et en phase nocturne.

Les prospections de terrain se sont déroulées sur plusieurs journées et nuits :

Date	Taxons	Météo
02/09/2016 - journée	Flore et Habitats Mammifères Avifaune diurne Reptiles Amphibiens Invertébrés	28°C, soleil, vent nul
01/11/2016 - soirée	Mammifères Avifaune diurne Avifaune nocturne	6°C, nuageux, vent faible
02/11/2016 - journée	Flore et Habitats Mammifères dont Chiroptères Avifaune Invertébrés	11°C, nuageux, vent modéré
23/01/2017 - soirée	Mammifères Avifaune diurne Avifaune nocturne	-6°C, dégagé, vent modéré à fort
24/01/2017 - matinée	Flore et Habitats Mammifères Avifaune diurne	-1°C, brouillard bas, vent modéré
10/04/2017 - soirée et nuit	Mammifères dont Chiroptères Avifaune	15°C, couvert, vent faible
11/04/2017 - journée	Flore et Habitats Mammifères Avifaune Reptiles Amphibiens Invertébrés	26°C, soleil, vent nul
29/05/17 - soirée et nuit	Mammifères dont Chiroptères Avifaune	16°C, couvert, vent faible
30/05/17 - journée	Flore et Habitats Mammifères Avifaune Reptiles Amphibiens Invertébrés	27°C, soleil, vent nul

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Date	Taxons	Météo
11/07/17 - soirée et nuit	Mammifères dont Chiroptères Avifaune	19°C, couvert, vent faible
12/07/17 - journée	Flore et Habitats Mammifères Avifaune Reptiles Amphibiens Invertébrés	31°C, soleil, vent nul
05/09/17 - journée et nuit	Flore et Habitats Mammifères dont Chiroptères Avifaune Reptiles Amphibiens Invertébrés	28°C, nuageux à ensoleillé, vent modéré

Tabl. 3 - Dates de prospection et groupes concernés

Les inventaires ont donc été ciblés sur les habitats et espèces des sites Natura2000 : habitats, mammifères dont chiroptères, invertébrés, poissons, et oiseaux d'intérêt communautaire, même si tous les taxons ont été inventoriés pour la réalisation du diagnostic écologique.

3.3.2.1 Inventaires floristiques et habitats**3.3.2.1.1 RELEVES DE VEGETATION**

Les inventaires floristiques sont des relevés systématiques et exhaustifs des taxons botaniques présents dans les différentes unités de végétation. Ils permettent l'identification des plantes présentes dans les différents milieux naturels. Plusieurs relevés phytosociologiques ont ainsi été réalisés dans des conditions stationnelles homogènes pour chaque unité de végétation identifiée. L'aire minimale de relevé est définie par la structure de la végétation :

- 1 à 5 m² dans les communautés amphibies et rocheuses ;
- 10 à 20 m² dans les pelouses ;
- 20 à 50 m² pour les prairies
- 50 à 100 m² pour les landes
- 300 à 1 000 m² pour les boisements

Les paramètres stationnels, tels que l'altitude, l'exposition, le relief (et microrelief), la pente (intensité et forme), la roche mère, et les coordonnées GPS (Lambert 93) sont notés. La composition floristique (liste des espèces) et le recouvrement total sont également déterminés. Pour chaque taxon, la fréquence et de

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

la distribution dans le relevé est estimée par un coefficient d'abondance dominance :

- 5 = recouvrement (R) supérieur à 75 %
- 4 = 50 < R < 75 %
- 3 = 25 < R < 50 %
- 2 = 5 < R < 25 %
- 1 = 1 < R < 5 %
- + = R < 1 %

L'analyse (informatique et autécologique) des tableaux de relevés permet d'identifier les espèces caractéristiques de chaque association végétale (au niveau de l'association). La nomenclature utilisée pour décrire les espèces est celle du code international de nomenclature botanique (Index synonymique de la Flore de France de Kerguelen, TAXREF 9 - décembre 2015). La nomenclature des associations végétales est définie grâce au Prodrome des végétations de France, référentiel national phytosociologique classant les groupements végétaux dans un système hiérarchique, de la classe à la sous-association.

Sur l'ensemble des sites de prospection, une recherche attentive a été portée sur les espèces possédant un statut législatif de protection et/ou de rareté dont la liste est établie à partir des données existantes de la bibliographie avant la phase de prospection de terrain. La présence de ces espèces patrimoniales induit le pointage GPS de la station, mais également la prise de données concernant la plante :

- Nombre d'individu : nombre total/fleuri, fructification
- Paramètres stationnels : altitude, topographie, exposition, roche mère, humus,
- Paramètres d'habitat d'espèces : relevé phytosociologique complet

3.3.2.1.2 DETERMINATION DES HABITATS NATURELS

De manière concomitante, les différents habitats naturels ont été identifiés et leurs limites cartographiées. À partir des relevés floristiques, les habitats ont été caractérisés selon leur intérêt communautaire, voire prioritaire, au niveau de la Directive Habitats de l'Union Européenne (92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992). Les nomenclatures CORINE et EUR 27 attribuent un code et/ou une appellation écosystémique à l'alliance phytosociologique caractérisée afin de classer chaque formation végétale selon les normes européennes. Ces catalogues, outils pour la description de sites d'importance pour la conservation de la nature en Europe, classent les différents biotopes selon leur flore constituante, leur fonctionnement écologique et leur environnement abiotique. Les inventaires de végétation, tant au niveau des plantes vasculaires qu'au niveau des Bryophytes, ont permis l'identification des plantes présentes dans les différents milieux naturels. La nomenclature utilisée pour décrire les espèces sera celle du code international de nomenclature botanique (TAXREF 8 - décembre 2014). Une approche phytosociologique est privilégiée pour chaque habitat déterminé lors de la phase précédente, ainsi que pour chaque habitat

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

identifié lors des prospections de terrain. Un relevé exhaustif de végétation a été effectué et repéré (GPS) sur des zones représentatives de ces habitats.

En parallèle, sur l'ensemble des sites de prospection, une recherche attentive a été portée sur les espèces d'intérêt patrimonial possédant un statut législatif de protection et/ou de rareté. Le cas échéant, ces espèces ont été géolocalisées et les paramètres qualitatifs et quantitatifs des populations évalués.

3.3.2.2 Inventaires faunistiques

3.3.2.2.1 INVENTAIRE DES MAMMIFERES

Mammifères et micro-mammifères

Les mammifères (i.e. grande faune, petits carnivores et micro-mammifères) ont été inventoriés respectivement par observation directe, recherches de traces et indices de présence dans les habitats favorables à leur développement. Si l'identification par observation directe des individus est relativement simple à mettre en œuvre, de nombreux mammifères restent discrets la journée. L'inventaire a donc été réalisé de manière indirecte par observation des indices de présence :

- Coulées ou passages préférentiels
- Reliefs de repas
- Terriers
- Marques territoriales, fèces
- Signes divers (ossements, bois de cervidés, poils)

Les recensements des traces se font surtout le printemps et l'été le long des lisières forestières, des layons, en bordures de chemins, etc. Pour les micromammifères, les pelotes de réjection de chouette trouvées sont prélevées et les restes de repas contenus dans ces dernières (ossements de micromammifères et/ou passereaux) sont déterminés en laboratoire.

Chiroptères

La recherche de traces et d'indice de Chiroptères s'est déroulée en deux phases : une phase nocturne et une phase diurne.

La phase nocturne se base sur la détection et l'analyse des ultrasons émis par les chauves-souris lors de leurs chasses et déplacements (méthode acoustique) avec des écoutes actives (à l'aide d'un détecteur « hétérodyne » et « expansion de temps » type Pettersson D 240 X) pendant les premières heures de la nuit le long de transects et de points d'écoute pertinents d'environ 30 minutes sur le site d'étude. Des écoutes nocturnes avec un détecteur d'ultrasons permettent à la fois d'identifier les espèces ou groupes d'espèces sur les 34 espèces Françaises, et d'obtenir des données semi-quantitatives sur leur fréquence

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

et leur taux d'activité. Les enregistrements sont donc soumis à une analyse ultérieure avec le logiciel Batsound© afin de préciser les espèces grâce aux sonagrammes.

Cette phase nocturne a eu lieu au niveau des sites potentiels de chasse de l'espèce (présence/absence de l'espèce) et si possible au niveau des gîtes estivaux s'ils sont connus (dénombrement de la colonie). Elle a été réalisée en contrebas de la falaise, à plusieurs endroits sur plusieurs nuits, afin d'observer les sorties de gîte potentielles.

La phase d'inventaire diurne permet d'identifier le potentiel d'accueil des milieux naturels pour les chiroptères et d'éventuels gîtes en milieu bâti ou naturel. Cette méthode consiste à visiter les sites favorables à l'accueil des Chiroptères (granges, ruines avec toiture, caves, grottes et cavités, ...). Les Chiroptères sont alors inventoriés respectivement par observation directe, et par recherche de traces et d'indices de présence (guano notamment) dans les habitats favorables à leur développement et à la reproduction. Il s'agit donc principalement d'identifier les éléments paysagers importants pour les chiroptères (alignements d'arbres, lisières, cavités, falaises, zones humides, etc.) pour les zones de chasse nocturnes, et la « valeur » des sites en termes de potentiel d'accueil :

- Pour les espèces arboricoles, la valeur des boisements a été évaluée (bois morts, cavités, vieux arbres, ouverture et connexion fonctionnelle avec les territoires de chasse des espèces considérées, etc.). Les investigations se feront donc au niveau des boisements principalement. L'identification d'espèces avifaunistiques et de leurs cavités telles que les Pics a aussi été un indice d'une potentielle présence de Chiroptères dans le milieu.
- Pour les espèces cavernicoles (à anthropophiles), la valeur des cavités et grottes a été évaluée (profondeur, taille, utilisation, ...). Les investigations se sont donc faites au niveau des cavités du site (caves, grottes, failles, etc.).

Il est cependant à noter que certaines espèces peuvent partager plusieurs affinités de gîtes, et peuvent être en mixité avec d'autres espèces de chiroptères, ou « partager » le gîte avec l'avifaune (Murins et Pics par exemple), d'où l'intérêt d'une évaluation exhaustive durant la phase diurne de tous les types d'habitats potentiels, pour chaque espèce de Chiroptère.

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

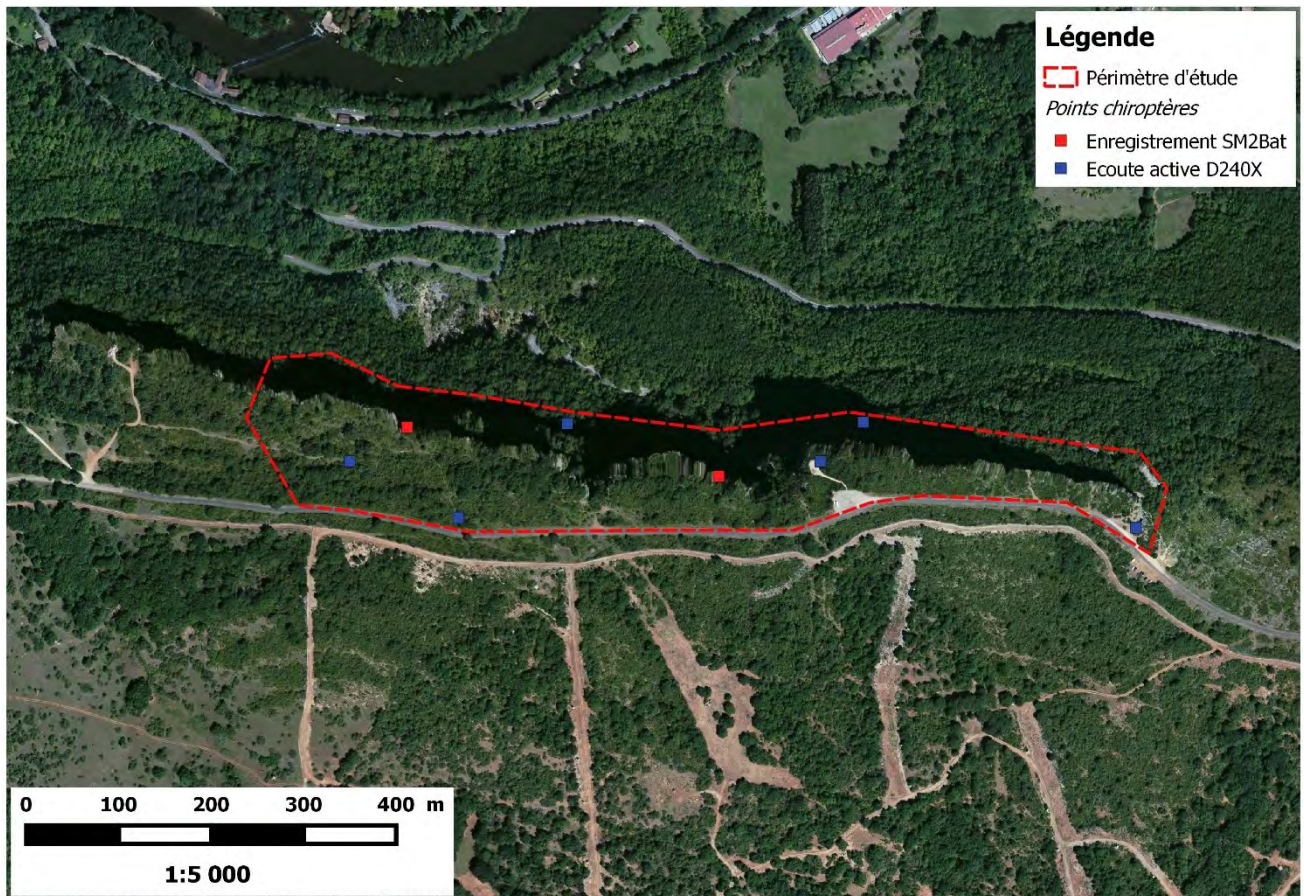


Fig. 7. Localisation des points de détection acoustique des Chiroptères

3.3.2.2.2 INVENTAIRE DE L'AVIFAUNE

Avifaune diurne

L'inventaire de l'avifaune se base sur une prospection de terrain (observation et écoute des chants) au moyen de la technique mixte des transects couplés aux points d'écoute. L'observateur parcourt le site et note tous les contacts auditifs et/ou visuels (individus, plumées, chants, cris, nids, etc.) obtenus lors du transect. Il réalise les inventaires durant les périodes de la journée les plus favorables (**1h après le lever du soleil, entre 6h et 11h, ou au coucher du soleil**). Sur des lieux spécifiques et pertinents de son itinéraire, il réalise des points fixes d'écoute d'une quinzaine de minutes au cours desquels il relève les déplacements et identifie les chants. Cette période permet en effet de déceler des individus supplémentaires (espèces cryptiques ou peu loquaces).

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Les points d'écoutes ont été choisis afin de permettre une écoute optimale sur le secteur d'étude, en prenant en compte les différentes expositions du versant, la distance maximale d'audition des chants et les différents habitats potentiels des espèces.

Les cavités arboricoles ont également été recherchées sur les sites favorables à la nidification des espèces de Chouettes/Hiboux mais aussi des Pics (bois clairs, arbres morts, etc.), les chouettes étant des opportunistes des cavités de Pic épeiche notamment. Concernant les rapaces diurnes, la recherche de nid est effectuée si la présence d'une espèce est avérée sur le site (espèce relevée à plusieurs reprises sur le site). Au vu du milieu, les espèces potentielles seront surtout arboricole, avec des nids en coupe relativement imposants sur des arbres de grande taille.



Fig. 8. Exemple de loges de Pics (à gauche, Pic épeiche – à droite, Pic vert)

Les statuts biologiques (nicheur, hivernant, etc.) des oiseaux et le nombre d'individus observés et/ou écoutés ont été définis, pour ainsi définir au mieux les enjeux locaux de conservation. Une représentation cartographique reprenant les enjeux avifaunistiques a été réalisée au fur et à mesure de l'avancement des inventaires.

Avifaune nocturne

La méthodologie d'inventaire des rapaces nocturnes est basée sur des écoutes crépusculaires ou nocturnes (Tanguy et Gourdain 2011). Le principe est que sur chaque point d'écoute, l'observateur reste immobile pendant 20 minutes précisément et note tous les contacts visuels et auditifs de chaque espèce d'oiseau contactée sans limite de distance. Les points d'écoutes sont réalisés entre la tombée de la nuit et les 4 premières heures nocturnes. Le prolongement des écoutes dans les premières heures de la nuit est nécessaire pour recenser les rapaces nocturnes. Ils ont été réalisés en même temps que les points de détection des chiroptères, dans un souci d'optimisation des périodes d'inventaire.

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Un inventaire des habitats de ces espèces est également réalisé, par une prospection diurne de l'ensemble de la zone d'étude. Le principe de prospection est basé sur une observation attentive à vue et à la jumelle des arbres de diamètre à la base supérieur à 50 cm, sur l'ensemble des faces, dans les zones où des contacts nocturnes ont été relevés en vue de déterminer :

- La structure de l'habitat (physionomie, superficie, connexion fonctionnelle avec les zones de chasse et les autres massifs, ...)
- La présence de cavités ou trou d'arbre pouvant accueillir des rapaces nocturnes,
- La présence de nid et/ou d'individu de Hibou Moyen Duc
- Des indices de présence de rapaces nocturnes tels que des pelotes de réjection,
- La présence de forges ou de loges de Pic épeiche et de Pic mar.

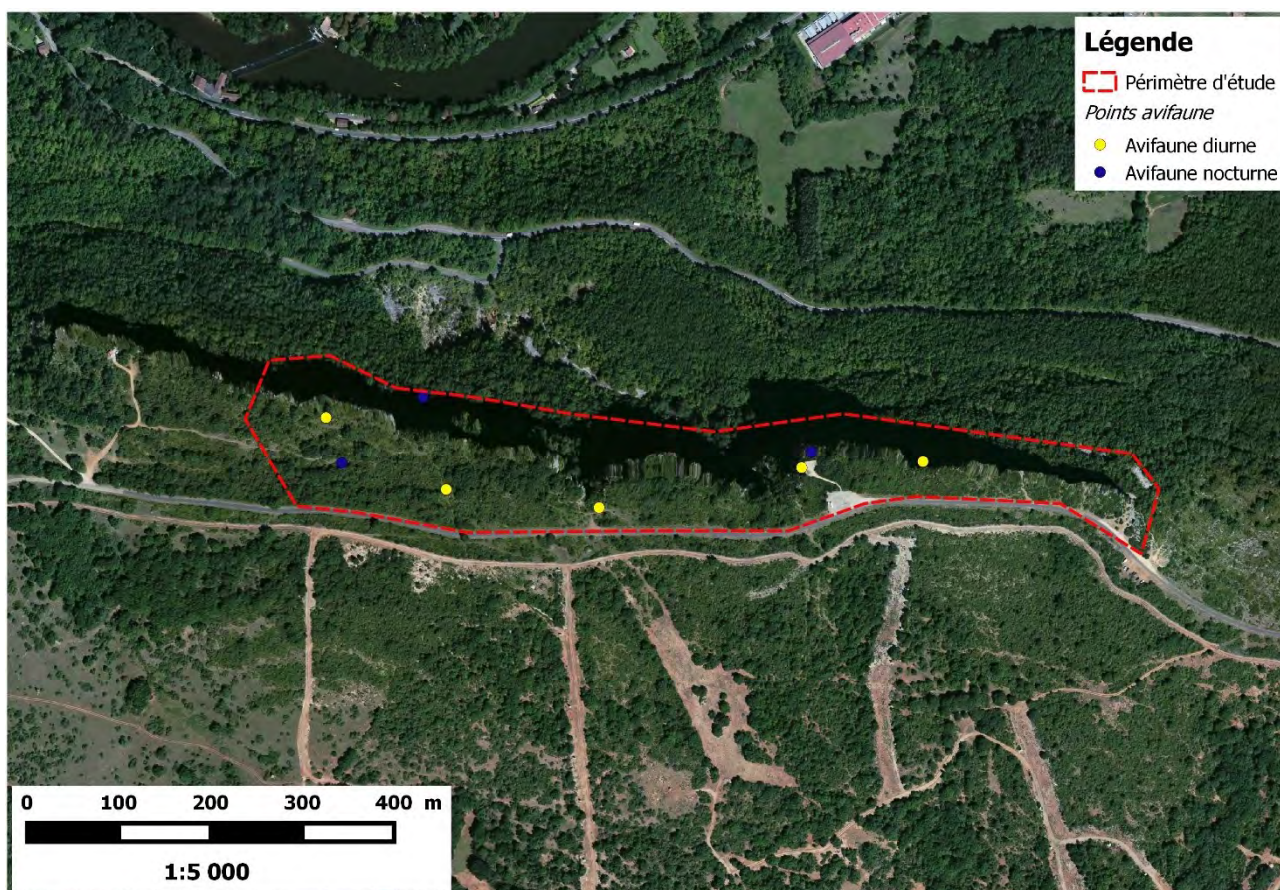


Fig. 9. Localisation des points d'écoute de l'avifaune

3.3.2.2.3 METHODOLOGIE D'INVENTAIRE DES REPTILES

Les inventaires des Reptiles se sont basés sur la technique d'observation directe ainsi que la recherche

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

de mues dans les habitats favorables et sur les sites d'intérêt, en portant une attention particulière aux endroits ensoleillés et abrités utilisés comme lieux d'insolation. Les visites ont eu lieu au printemps, alors que les animaux recherchent au maximum le soleil et avant les trop fortes chaleurs.

La période d'échantillonnage la plus favorable se situe entre mars et juin. Les périodes de premières chaleurs printanières sont des moments à privilégier car les besoins thermiques des espèces sont importants à la sortie de l'hiver (mai-juin en fonction de l'altitude) et la végétation est également plus réduite à cette saison, ce qui facilite le repérage des espèces.

3.3.2.2.4 METHODOLOGIE D'INVENTAIRE DES AMPHIBIENS

Étant donné qu'aucune zone humide n'est sur le site de projet et ne sera impactée lors des travaux ou de l'exploitation, les amphibiens n'ont pas spécialement été recherchés. Cependant les traces et les individus observés sur le site ont été systématiquement notés.

3.3.2.2.5 METHODOLOGIE D'INVENTAIRE DES INVERTEBRES

Concernant les Insectes, espèces représentatives de la qualité des milieux naturels, les inventaires ont été réalisés en fonction des groupes suivants :

- L'inventaire des **Lépidoptères** (Papillons) : l'échantillonnage s'est fait à vue et par capture-relâché au filet des adultes sur l'ensemble des milieux ouverts et des lisières forestières. La méthodologie de ces inventaires diurnes consiste à noter et à compter systématiquement l'ensemble des espèces (Rhopalocères et hétérocères ayant une activité diurne), observées de part et d'autre d'un parcours prédéfini au GPS, ciblé sur les habitats de chaque groupe inventorié. Elle permet également de couvrir l'ensemble des milieux aquatiques, ouverts et pré-forestiers rencontrés sur le site. L'inventaire a été complété par des observations ponctuelles d'espèces non inventoriées lors du transect. Différentes données décrivant les stations et milieux ainsi que la biologie et l'écologie des espèces rencontrées ont été systématiquement collectées et standardisées dans une fiche de terrain en vue d'une exploitation ultérieure.
- L'inventaire des **Orthoptères et des Odonates** a suivi le même protocole que décrit ci-avant, respectivement sur les lisières et milieux ouverts pour les premiers, sur les zone humides et sources pour les seconds (avec recherche des exuvies).
- L'inventaire des **Coléoptères** a été réalisé essentiellement sur les lisières, les bois morts et dans la litière des boisements des sites. Les adultes ont fait l'objet d'une capture pour identification avant d'être relâchés.

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

- Cas des **insectes xylophages et saproxylophages** : Les insectes xylophages au sens large sont des consommateurs de matière ligneuse au cours de tout ou d'une partie de leur cycle de développement. Ils se différencient en 4 grands groupes : Coléoptères, Hyménoptères, Lépidoptères, et Diptères, mais sont principalement représentés par des Coléoptères (Grand capricorne *Cerambyx cerdo* Linnaeus, 1758 ; Lucane cerf-volant *Lucanus cervus* Linnaeus, 1758 ; ...). La méthodologie d'inventaire s'est basée sur la recherche d'individus ou de traces (trous dans le bois par exemple), comme décrite ci-après pour les coléoptères.
- Toutes les autres espèces d'Arthropodes (Insectes et Arachnides) rencontrées lors des prospections sont systématiquement répertoriées et déterminées.

Groupes d'espèces	Taille des adultes	Galeries	Forme du trou de sortie des adultes	Dimension du trou de sortie des adultes (diamètre ou grande largeur)
Scolytes	1 à 4 mm petits Coléoptères globuleux	Largeur constante (1 à 3 mm), colorée en brun	Circulaire	1 à 3 mm
Platype	5 à 6 mm petit Coléoptère allongé	Largeur constante (2 à 3 mm), colorée en brun	Circulaire	2 à 3 mm
Cerambycides = longicornes	10 à 50 mm Coléoptère à grandes antennes	Largeur augmentant progressivement jusqu'à la chambre de nymphose, section elliptique	Elliptique	5 à 30 mm
Sirex	10 à 50 mm aspect de guêpe, « pointe » à l'abdomen	Largeur augmentant progressivement jusqu'à la chambre de nymphose, section circulaire	Circulaire	5 à 15 mm

Tabl. 4 - Différentiation des principaux groupes d'espèces d'insectes xylophages (INRA, 2000)

3.3.2.2.6 METHODOLOGIE D'INVENTAIRE DES MOLLUSQUES

Il existe plusieurs méthodes utilisées pour l'étude des espèces de mollusques terrestres, bien qu'aucune ne soit bien adaptée à toutes les espèces :

- Le prélèvement à vue (ou chasse à vue) ;
- Le prélèvement sur une surface définie (ou méthode des quadrats) ;
- Le prélèvement par volume de litière défini (ou méthode volumique) ;
- Le prélèvement par piégeage à l'aide de pots enterrés (ou pièges de Barber).

Les plus grandes espèces sont récoltées à l'œil nu, sur le sol, les rochers, les troncs et dans les feuillages.

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

3.3.2.3 Analyse réglementaire et évaluation écologique des données d'inventaire**3.3.2.3.1 TEXTES REGLEMENTAIRES**

L'évaluation écologique est une analyse des enjeux qui pèsent sur les taxons (espèce ou habitat) au regard fondé des textes réglementaires et des listes rouges (travaux scientifiques reflétant le statut des espèces rares ou menacées à l'échelle d'un territoire). Cette évaluation se base sur les textes suivants :

➤ **Textes communautaires**

- Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 modifiée, dite « Directive Oiseaux » (DO) et concernant la conservation des oiseaux sauvages :
 - Annexe I : espèces dont la protection nécessite la mise en place des Zones de Protection Spéciales (ZPS)
- Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite « Directive Habitat » (DH) et ayant pour objectif d'assurer le maintien et la diversité biologique par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage :
 - Annexe I : habitats d'intérêt communautaire (en danger de disparition, rares ou remarquables)
 - Annexe II : espèces d'intérêt communautaire (en danger d'extinction, vulnérables, rares ou endémiques)
- Convention de Berne (CB) du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe :
 - Annexe I : espèces de flore strictement protégées
 - Annexe II : espèces de faune strictement protégées
 - Annexe III : espèces de faune protégées
- Convention de Washington (CW) sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). C'est un accord international entre Etats qui a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent :
 - Annexe I : espèces menacées d'extinction dont le commerce international de leurs spécimens est interdit
 - Annexe II : commerce international des espèces protégées autorisé mais d'une façon réglementée et limitée à un niveau qui ne compromet pas la survie de l'espèce

➤ **Textes réglementaires nationaux, régionaux et départementaux**

- Arrêté du 20 janvier 1982 modifié le 23 mai 2013, fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national,
- Arrêté du 23 avril 2007 modifié le 07 octobre 2012, fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

- Arrêté du 9 juillet 1999 modifié le 30 mai 2009, fixant la liste des espèces de vertébrés protégées et menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département
- Arrêté du 29 octobre 2009 modifié le 29 juillet 2015, fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- Arrêté du 19 novembre 2007 modifié le 19 décembre 2007, fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- Arrêté du 23 avril 2007 modifié le 06 mai 2007, fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

➤ **Listes rouges**

- Liste rouge mondiale des espèces menacées (UICN 2016)
- Liste rouge européenne des espèces menacées (UICN 2016.3)
- Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine : premiers résultats pour 1 000 espèces, sous-espèces et variétés (UICN France, FCBN & MNHN - 2012).
- Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Orchidées de France métropolitaine (UICN France, MNHN, FCBN & SFO. Paris, France - 2010)
- Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS. Paris, France - 2016).
- Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine (UICN France, MNHN & SHF. Paris, France - 2015)
- Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine (UICN France, MNHN, Opie & SEF. Paris, France - 2012).
- Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine (UICN France, MNHN, OPIE & SFO. Paris, France - 2016)
- Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques (Sardet E. & B. Defaut (coordinateurs). Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques, 9 : 125-137 – 2004) Liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes (Conservatoires botaniques nationaux alpin et du Massif central - 52 pages – 2015)
- Listes Rouges régionales de Midi-Pyrénées
- Listes des espèces et habitats naturels déterminants pour les ZNIEFF de Midi-Pyrénées

Les listes rouges constituent des inventaires de l'état de conservation globale des espèces végétales et animales sur la base de 5 critères quantitatifs, basés sur des facteurs biologiques associés au risque d'extinction (taux de déclin, population totale, zone d'occurrence et d'occupation, degré de peuplement et fragmentation de la répartition). Une classification en 9 catégories permettant d'évaluer le risque d'extinction de chaque espèce est réalisée :

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

- Espèce disparue (EX),
- Espèce ayant disparu de la nature et ne survivant qu'en captivité (RE),
- Trois catégories d'animaux en danger de disparition : En danger critique d'extinction (CR), en danger (EN), vulnérable (VU),
- Quasi-menacé (NT)
- Préoccupation mineure (LC)
- Données insuffisantes (DD)
- Non évalué (NE)

3.3.2.3.2 ÉVALUATION ECOLOGIQUE DES HABITATS, DES ESPECES FLORISTIQUES ET FAUNISTIQUES

Les enjeux des habitats et espèces, fondés sur leur statut de protection et de rareté seront déclinés selon 4 classes d'enjeux de conservation local :

➤ **ENJEUX TRÈS FORTS**

- Habitats d'intérêt communautaire prioritaire : Annexe I de la Directive Habitats
- Habitats naturels ou secteurs du site très fragiles, déterminants et essentiels au développement d'une population d'espèce protégée menacée : statut de protection national et international
- Espèces microendémiques (aire de répartition tout au plus équivalente à la surface de quelques communes) ou très menacées sur l'intégralité de leur aire de répartition au point qu'elle soit devenue très fragmentée

➤ **ENJEUX FORTS**

- Habitats d'intérêt communautaire : Annexe I de la Directive Habitats
- Habitats ou secteurs du site représentatifs, favorables au développement d'une espèce protégée présente ou fortement potentielle possédant un statut de protection national et régional
- Espèces endémiques d'une aire relativement restreinte (équivalente à un département ou une région française) et modérément menacées sur l'intégralité de leur aire de répartition, c'est-à-dire en cours de régression avérée

➤ **ENJEUX MODÉRÉS**

- Habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation moyen : Annexe I de la Directive Habitats
- Habitats ou secteurs du site utilisés pendant une partie du cycle biologique d'une espèce protégée mais non déterminante dans la survie de l'espèce (espèce protégée présente ou potentielle possédant un statut de protection national et régional)

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

- Habitats ou secteurs du site représentatifs de développement d'une espèce remarquable non protégée (liste rouge nationale ou régionale)
- Espèces caractéristiques d'habitats naturels particuliers ou en limite d'aire de répartition (rares dans le domaine géographique considéré mais non menacées à l'échelle de leur aire de répartition globale) ou endémiques non menacées

➤ **ENJEUX FAIBLES**

- Zones à enjeux écologiques faibles à nuls : habitats naturels très dégradés, milieux anthropiques
- Espèces communes et ordinaires

Ces enjeux intrinsèques sont ensuite pondérés et évalués au regard des spécificités locales et régionales du site (fréquence, fragilité, menaces de l'habitat ou espèces, utilisation du site, présence de l'habitat d'espèce, période sensible du cycle biologique se déroulant sur le site, ...).

3.3.2.3.3 ANALYSE DES HABITATS D'ESPECES ET DE L'UTILISATION DES MILIEUX

À cette analyse « réglementaire », une analyse des habitats d'espèce (= milieu de vie de l'espèce composé de zone de reproduction, zone d'alimentation, zone de chasse, etc., et pouvant comprendre plusieurs habitats naturels) en présence sur le site est nécessaire.

La sensibilité intrinsèque de l'espèce est définie à partir des statuts de protection communautaire et/ou nationale, et des menaces d'extinction ou de régression des populations d'espèces qui pèsent au niveau mondial, national et régional. L'analyse s'appuie également sur la réalisation du cycle biologique de l'espèce sur le site et dans l'habitat d'espèce, elle est définie en 4 à 5 phases selon les espèces :

- Hivernage : période très sensible de l'espèce où le dérangement influe sur la survie de l'individu ou de la colonie, pouvant remettre en cause la pérennité de la population. Deux niveaux sont utilisés pour l'analyse : hivernage avéré (H) et hivernage potentiel/ponctuel (h) ;
- Reproduction/nidification : période très sensible de l'espèce où le dérangement influe sur la survie de du juvénile, pouvant remettre en cause la pérennité de la population. Deux niveaux sont utilisés pour l'analyse : reproduction avérée (R) et reproduction potentielle/ponctuelle (r) ;
- Estivage (E ou e) : période pouvant être sensible pour les espèces inféodées à un gîte estival, moins sensible pour les espèces ubiquistes et mobiles. Deux niveaux sont utilisés pour l'analyse : estivage avéré (E) et estivage potentiel/ponctuel (e) ;
- Milieux de chasse ou de nourrissage : période pouvant être sensible pour les espèces spécialisées et inféodées à un milieu ou proie, moins sensible pour les espèces ubiquistes et mobiles. Deux niveaux sont utilisés pour l'analyse : territoire de chasse avéré (C) et territoire de

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

chasse potentiel/ponctuel (c)

- Migration (M) : période sensible pour l'espèce.

Au regard de ces éléments, et au regard de l'utilisation des habitats naturels dans les différentes phases du cycle biologique des espèces, les enjeux sont définis pour chaque espèce. L'analyse porte sur toutes les espèces inventoriées et sur les espèces potentielles présentant des sensibilités modérées à très fortes. Cette analyse complète permettra entre autres de déterminer les habitats d'espèces pour lesquels une attention particulière doit être posée et pour définir les axes de conservation in fine. Le tableau suivant résume le processus de définition des sensibilités spécifiques intrinsèques.

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

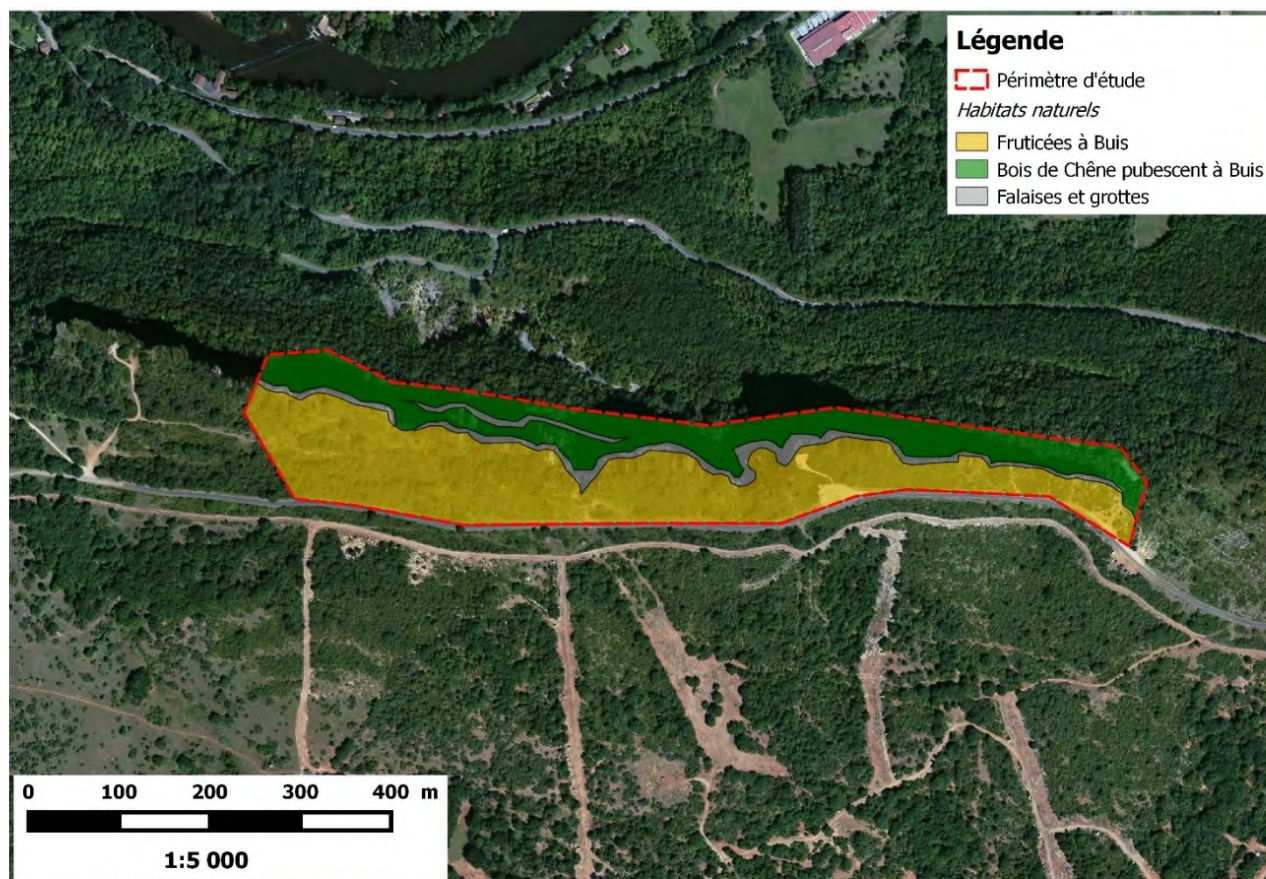
DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Sensibilités	Statut de protection ou menace
SENSIBILITES INTRINSEQUES DE L'ESPECE	
ENJEUX TRÈS FORTS	<ul style="list-style-type: none"> • Directives communautaires (DH2 ou DOI) ET protection nationale (article 1 et 2) • Catégories CR ou EN (fortement menacée) des Listes Rouges • Directives communautaires (DH2 ou DOI) ET catégorie VU (menacée) des Listes Rouges • Protection nationale (article 1 et 2) ET catégorie VU (menacée) des Listes Rouges
ENJEUX FORTS	<ul style="list-style-type: none"> • Directives communautaires (DH2 ou DOI) • Protection nationale (article 1 et 2) • Catégorie VU (menacée) des Listes Rouges
ENJEUX MODÉRÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Directives communautaires (DH4 ou DOI) • Protection nationale (article 3) • Protection régionale ou départementale • Catégorie NT (quasi menacée) des Listes Rouges
ENJEUX FAIBLES	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de protection communautaire ou nationale, • Catégorie LC (non menacée) des Listes Rouges
SENSIBILITÉS DE L'ESPECE INVENTORIEE AU REGARD DU SITE	
ENJEUX TRÈS FORTS	<ul style="list-style-type: none"> • Domaine vital strictement restreint au site de projet • Reproduction et hivernage avéré et strictement restreint au site de projet
ENJEUX FORTS	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation régulière du site pour une partie de son cycle mais peut soit utiliser un autre habitat (hors site) pour la même phase du cycle, soit utiliser un autre habitat pour une autre partie de son cycle (exemple des migrateurs qui utilisent des habitats sahariens pour hiverner) • Reproduction avérée sur le site • Hivernage avéré sur le site
ENJEUX MODÉRÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Reproduction ou hivernage potentiels sur le site • Nourrissage/gagnage/chasse avéré sur le site
ENJEUX FAIBLES	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation occasionnelle ou opportuniste du site (transit, survol, proximité du domaine vital)
SENSIBILITÉS DE L'ESPECE POTENTIELLE AU REGARD DU SITE	
ENJEUX TRÈS FORTS	<p>Si inventaires réalisés en dehors des périodes optimales de contact de l'espèce ou pression d'inventaire trop faible (projet contraint) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Domaine vital strictement restreint au site de projet • Reproduction et hivernage avéré et strictement restreint au site de projet
ENJEUX FORTS	<ul style="list-style-type: none"> • Forte probabilité de reproduction ou hivernage, au regard des habitats d'espèce présents sur le site
ENJEUX MODÉRÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Probabilité moyenne de reproduction ou hivernage, au regard des habitats d'espèce présents sur le site
ENJEUX FAIBLES	<ul style="list-style-type: none"> • Probabilité faible de reproduction ou hivernage, au regard des habitats d'espèce présents sur le site

Tabl. 5 - Définition des sensibilités des espèces

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

3.3.3 RÉSULTATS DES INVENTAIRES DU SECTEUR DE PROJET**3.3.3.1 Habitats naturels et Flore****Fig. 10. Cartographie des habitats naturels**

Sur la zone d'étude de 11,09ha, 3 types d'habitats ont été recensés, dont certains présentant des intérêts communautaires :

- Des Bois occidentaux de *Quercus pubescens* (CB 41.711) en association avec des Fruticées à Buis (CB 31.82), représentées sur 3,49ha et non intégrées dans la typologie des habitats communautaires ;
- Des Fruticées à Buis (CB 31.82), représentés sur 6,67ha et intégrées dans la typologie des habitats communautaires sous le code 5110-3 « Buxaies supraméditerranéennes » ;
- Des Falaises calcaires ibéro-méditerranéennes (CB 62.1111) en association avec des grottes (CB 65.4), représentées sur 0,93ha et intégrées dans la typologie des habitats communautaires sous le code 8210-3 « Falaises de la bordure méridionale des Cévennes ».

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Concernant la Flore, sur les 89 espèces relevées, aucune présentant un intérêt communautaire n'a été observée. Cependant une espèce protégée est présente sur le site. Il s'agit de la Corbeille d'argent à gros fruits. D'autres présentent des sensibilités intrinsèques importantes. Elles sont présentées ci-après.

- La Corbeille d'argent à gros fruits (*Hormathophylla macrocarpa* (DC.) P.Küpf.), espèce protégée au niveau national. Elle se développe sur falaises calcaires. Elle est bien représentée sur le site, présente sur une grande partie de la falaise du Roc d'Anglars.



Son enjeu sur le site est qualifié de fort.

- 5 espèces d'Orchidées réglementées inscrites à l'annexe B de la Convention CITES (Convention relative au commerce et au prélèvement) : l'Orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata* (L.) Soó) qui se développe en milieux humides, l'Epipactis à labelle étroit (*Epipactis leptochila* Godfery) qui se développe dans les bois de feuillus, l'Orchis brûlé (*Neotinea ustulata* (L.) R.M.Bateman) qui se développe au niveau des prairies, l'Orchis d'Hyères (*Orchis olbiensis* Reut. ex Gren.) qui se développe en milieux ouverts, et l'Orchis pourpre (*Orchis purpurea* Huds.) qui se développe dans les bois et côtes calcaires. Ces espèces sont communes et dans un bon état de conservation. Elles ont été retrouvées en lisières de la Chênaie et des landes arborées.



Leurs enjeux sur le site sont qualifiés de faibles.

- L'Erodium acaule (*Erodium acaule* (L.) Bech. & Thell.), espèce menacée en Midi-Pyrénées (listée VU sur la liste rouge régionale de la flore vasculaire). Elle se développe au niveau des bords des chemins, des pelouses et des talus. Elle est uniquement présente dans le Midi. Elle est bien représentée sur le site, au niveau des bords de route.

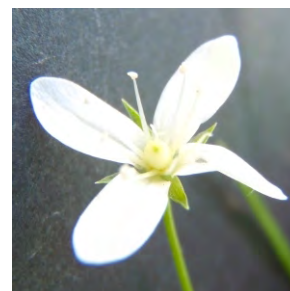


Son enjeu sur le site est qualifié de modéré.

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

- La Moehringie mousse (*Moehringia muscosa* L.), espèce rare en Midi-Pyrénées (listé NT sur la liste rouge régionale de la flore vasculaire). Il se développe au niveau des bois et rochers humides, notamment en montagne. Il est présent au niveau des principaux massifs Français. Il est peu représenté sur le site, présent au niveau de la Chenaie sur les parties les plus humides.



Son enjeu sur le site est qualifié de modéré.

Les données du site Natura2000 de la ZSC, des ZNIEFF et de SILENE présentent 10 espèces végétales supplémentaires à statuts de conservation. Les résultats de leurs sensibilités, après analyses des potentialités en fonction des habitats présents et des conditions du site, sont présentés dans le tableau suivant.

Nom scientifique Nom vernaculaire	Niveau de protection	Liste Rouge France	Liste Rouge MP	Habitat	Potentialités sur le site	Sensibilité sur le site
<i>Anacamptis coriophora</i> (L.) Bateman, Pridgeon & Chase subsp. <i>coriophora</i> Orchis punaise	PN CITES B	VU	EN	Prés humides	Non favorable	FAIBLE
<i>Anacamptis coriophora</i> subsp. <i>fragrans</i> (Pollini) R.M.Bateman, Pridgeon & Chase, 1997 Orchis à odeur de vanille	PN	NT	LC	Prairies humides, tourbière	Non favorable	FAIBLE
<i>Arenaria controversa</i> Boiss. Sabline des chaumes	PN		LC	Prairies à thérophytes	Non favorable	FAIBLE
<i>Aster amellus</i> L. Marguerite de la Saint-Michel	PN	LC	LC	Ourlets basophiles	Moyennement favorable	MODEREE
<i>Gratiola officinalis</i> L. Gratiolle officinale	PN	LC	CR	Prairies humides, tourbière	Non favorable	FAIBLE
<i>Lilium pyrenaicum</i> Gouan Lis des pyrénées	P82		LC	Ourlets basophiles, xérophiles	Moyennement favorable	MODEREE
<i>Piptatherum virescens</i> (Trin.) Boiss. Millet verdâtre	PN		LC	Sous-bois herbacés basophiles ombragés	Moyennement favorable	MODEREE
<i>Rosa gallica</i> L. Rose de France, Rosier de Provence	PN		DD	Ourlets de clairières acidophiles	Non favorable	FAIBLE
<i>Scrophularia canina</i> subsp. <i>hoppii</i> (W.D.J.Koch) P.Fourn. Scrophulaire du Jura	P82		LC	Lieux secs et pierreux basophiles	Moyennement favorable	MODEREE
<i>Tulipa sylvestris</i> subsp. <i>sylvestris</i> L. Tulipe des bois	PN		LC	Friches vivaces rudérales pionnières	Moyennement favorable	MODEREE

Tabl. 7 - Flore potentielle et enjeux

Après analyse des potentialités en fonction des conditions stationnelles du site, aucune espèce ne présente d'enjeux notables. Seules 5 espèces protégées ont des sensibilités qualifiées de modérées, du fait de l'absence de leur optimum écologique sur le site.

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars- St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

3.3.3.2 Les Mammifères

Dix-huit mammifères ont été observés sur le terrain, dont quatre espèces d'intérêt communautaire. Ils sont présentés dans le tableau suivant.

Nom scientifique Nom vernaculaire	DH	PN	Liste rouge				Sensibilité de l'espèce	Gîtes		
			Monde	Europe	France	M-P		Hiver	Été	Chasse
<i>Barbastella barbastellus</i> Schreber, 1774 Barbastelle d'Europe	An II An IV	X	NT	VU	LC		TRES FORTE	Caves et souterrains	Boisements de feuillus	Milieux ouverts à végétation structurée
<i>Capreolus capreolus</i> Linnaeus, 1758 Chevreuil			LC	LC	LC		FAIBLE	Forêts, lisières, prairies		
<i>Eptesicus serotinus</i> Schreber, 1774 Sérotine commune	An IV	X	LC	LC	LC		FORTE	Milieux souterrains et falaises	Bâtiments	Tous types de milieux
<i>Hypsugo savii</i> Bonaparte, 1837 Vespère de savi	An IV	X	LC	LC	LC		FORTE	Grottes et falaises	Grottes et falaises	Au-dessus des cours d'eau, le long des falaises
<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778 Lièvre d'Europe			LC	LC	LC		FAIBLE	Milieux ouverts et agricoles		
<i>Miniopterus schreibersii</i> Kuhl, 1817 Minioptère de Schreibers	An II	X	NT	NT	VU		TRES FORTE	Milieux souterrains	Grottes, caves et ponts	Mosaïques d'habitats, lisières, zones éclairées
<i>Myotis blythii</i> Tomes, 1857 Petit murin	An IV	X	LC	NT	NT		FORTE	Grottes et mines	Grottes, falaises, bâtiments	Steppes herbacées
<i>Myotis brandtii</i> Eversmann, 1845 Murin de Brandt	An IV	X	LC	LC	LC		FORTE	Grottes et mines	Arbres à cavités et bâtis en bois	Milieux arborés
<i>Myotis myotis</i> Borkhausen, 1797 Grand Murin	An II	X	LC	LC	LC		TRES FORTE	Grottes et mines	Bâtiments	Milieux forestiers
<i>Nyctalus lasiopterus</i> Schreber, 1780 Grande noctule	An IV	X	VU	DD	DD		TRES FORTE	Arbres à cavités	Arbres à cavités, plus rarement bâtiments	Bois et rivières, jusqu'à 70km du gîte
<i>Nyctalus noctula</i> Schreber, 1774 Noctule commune	An IV	X	LC	LC	NT		FORTE	Arbres à cavités et bâtiments	Arbres à cavités et bâtiments	Tous types de milieux

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Nom scientifique Nom vernaculaire	DH	PN	Liste rouge				Sensibilité de l'espèce	Gîtes		
			Monde	Europe	France	M-P		Hiver	Été	Chasse
<i>Oryctolagus cuniculus</i> Linnaeus, 1758 Lapin de garenne			NT	NT	NT		MODEREE	Forêts, landes et parcs urbains		
<i>Pipistrellus nathusii</i> Keyserling & Blasius, 1839 Pipistrelle de Nathusius	An IV	X	LC	LC	NT		FORTE	Arbres à cavités et bâtiments	Arbres à cavités et bâtiments	Tous types de milieux
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> Schreber, 1774 Pipistrelle commune	An IV	X	LC	LC	LC		FORTE	Tous types de milieux	Tous types de milieux hors grottes et mines	Tous types de milieux
<i>Pipistrellus pygmaeus</i> Leach, 1825 Pipistrelle pygmée	An IV	X	LC		LC		FORTE	Données insuffisantes (Tous types de milieux)	Bâtiments, proches de milieux boisés	Boisements clairs de feuillus proches de l'eau
<i>Rhinolophus hipposideros</i> Bechstein, 1800 Petit rhinolophe	An II An IV	X	LC	NT	LC		TRES FORTE	Cavités souterraines	Bâtiments, grottes et arbres, jusqu'à 1200m	Boisements et jardins urbains arborés
<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758 Sanglier			LC	LC	LC		FAIBLE	Forêts		
<i>Vulpes vulpes</i> Linnaeus, 1758 Renard roux			LC	LC	LC		FAIBLE	Forêts, lisières, prairies		

Légende : DH : Directive Habitat-Faune-Flore : **An II** sont les espèces ayant permis la désignation des Zones de Conservation Spéciale (ZSC) qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat en raison de leur risque de disparition, de leur vulnérabilité à certaines modifications de leur habitat et de leur niveau de rareté - **PN** : Protection nationale : Arrêté fixant la liste des Mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - **Liste Rouge** : Liste Rouge Monde (UICN, 2014) ; Liste Rouge Europe (UICN Europe, 2014) ; Liste Rouge France (UICN France, 2008) ; Liste rouge Midi-Pyrénées; - RE : Disparu de la région, CR : En grave danger (très rare), EN : En danger (rare), VU : Vulnérable (effectifs en déclin), NT : Quasi menacé, LC : Moins concerné, NE : Non évalué – insuffisantes - **Enjeux** : valeur patrimoniale spécifique intrinsèque de l'espèce : faible / modéré / fort / très fort

Tabl. 8 - Liste des Mammifères relevés sur le site et enjeux

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

- La Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus* Schreber, 1774) a été contactée peu de fois durant les nuits d'écoute, avec un premier contact à 20h51. Ceci laisse penser à un individu solitaire en transit entre son gîte (probablement dans la Chênaie sous la falaise) et ses territoires de chasse (probablement au dessus du Roc ou plus éloignés). Espèce commune en France et en Midi-Pyrénées, elle reste menacée par la destruction de ses arbres-gîtes et la disparition de ses proies.



Son enjeu sur le site est qualifié de fort.

- Le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii* Kuhl, 1817) a été contacté à de nombreuses reprises toute la nuit, avec un premier contact à 21h13. Espèce cavernicole, les failles et cavités du Roc peuvent lui être favorable, et les contacts laissent penser à une utilisation du site en estivage. Espèce peu commune et dans un état de conservation moyen, il est menacé par le dérangement en période sensible.



Son enjeu sur le site est qualifié de très fort.

- Le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros* Bechstein, 1800) a été contacté toute la nuit dès 20h35. Espèce cavernicole à anthropophile en période estivale, il utilise très probablement le site en été (les cavités du Roc ne sont pas assez profondes pour l'hivernage). Espèce commune et dans un bon état de conservation, il est tout de même menacé par le dérangement en période sensible et la perte d'habitats.



Son enjeu sur le site est qualifié de très fort.

- Le Grand murin (*Myotis myotis* Borkhausen, 1797) a été contacté à peu de reprises, à partir de 21h. C'est une espèce typique des combles des habitations en estivage, habitats absents du site. Aucune activité de chasse n'a été observée, cette espèce préférant les couloirs forestiers. Il est mal connu et menacé.



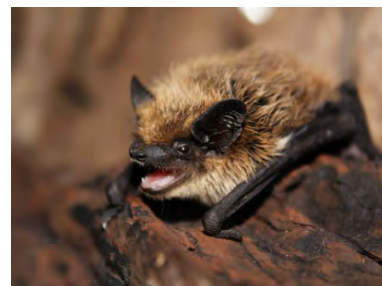
Son enjeu sur le site est qualifié de faible.

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

- Le Vespère de Savi (*Hypsugo savii* Bonaparte, 1837) a été contacté toute la nuit à de nombreuses reprises, dès 20h39. Espèce cavernicole, elle utilise donc le Roc en période estivale. Espèce commune sur la moitié Sud de la France et dans un bon état de conservation, il est tout de même menacé par les activités touristiques sur parois rocheuses.

Son enjeu sur le site est qualifié de fort.



- La Sérotine commune (*Eptesicus serotinus* Schreber, 1774) a été contactée toute la nuit à de nombreuses reprises, dès le crépuscule. Espèce anthropophile en été, elle présente des affinités cavernicoles en hiver. Les contacts en fin d'hiver laisse penser à un hivernage sur le site. L'estivage est probable au sein de le commune. Espèce commune et dans un bon état de conservation, elle est tout de même menacée par la perte de ses gîtes d'estivage et le dérangement.

Son enjeu sur le site est qualifié de forte.



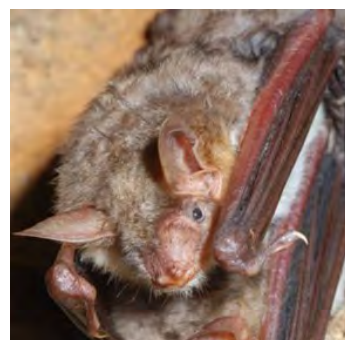
- Le Murin de Brandt (*Myotis brandtii* Eversmann, 1845) a été contacté en pleine nuit, à peu de reprises. Sur le Roc, il ne présente que peu d'activités de chasse, malgré la présence des boisements. Il est donc probablement en transit sur le site, exploitant les milieux du Roc en cours de déplacement. Commun et dans un bon état de conservation, il est principalement menacé par les collision avec les véhicules.

Son enjeu sur le site est qualifié de faible.



- Le Petit murin (*Myotis blythii* Tomes, 1857) a été contacté à peu de reprises, à partir de 21h, actif au niveau des zones ouvertes du plateau. C'est une espèce fréquentant les falaises et caves en estivage, habitats présents sur le site. Il est mal connu et menacé.

Son enjeu sur le site est qualifié de fort.



Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

- La Noctule commune (*Nyctalus noctula* Schreber, 1774) a été contactée en début de nuit dès 21h23. Espèce forestière, elle utilise probablement les boisements de Chêne du site et/ou à proximité en période estivale. Commune et dans un état de conservation satisfaisant, elle est tout de même menacée par la perte d'habitats.

Son enjeu sur le site est qualifié de fort.



- La Grande noctule (*Nyctalus lasiopterus* Schreber, 1780) a été contactée à peu de reprises dans la nuit, à partir de 23h. Espèce forestière, elle utilise probablement les boisements à proximité en période estivale. Mal connue, elle est tout de même menacée par la perte d'habitats.

Son enjeu sur le site est qualifié de modéré.



- La Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii* Keyserling & Blasius, 1839) a été contactée peu de fois, en pleine nuit et en transit. Arboricole à anthropophile, elle ne semble pas utiliser le site. Commune et dans un état de conservation satisfaisant, elle est tout de même menacée par la perte de gîtes en forêt.

Son enjeu sur le site est qualifié de faible.



- La Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus* Schreber, 1774) a été contacté toute la nuit à de nombreuses reprises, dès 20h41. Espèce ubiquiste, elle est probablement en chasse le long de l'Aveyron et au niveau des boisements du site. Aucun indice de reproduction sur le site n'a cependant été observé, l'espèce venant probablement des habitations alentours. Espèce commune en France et en Midi-Pyrénées, elle reste menacée par les collisions avec les véhicules notamment.

Son enjeu sur le site est qualifié de modéré.



Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

- La Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus* Leach, 1825) a été contacté très peu de fois, uniquement en pleine nuit et en transit. Elle n'utilise donc pas le site. Espèce commune et dans un bon état de conservation, elle est tout de même menacée.



Son enjeu sur le site est qualifié de faible.

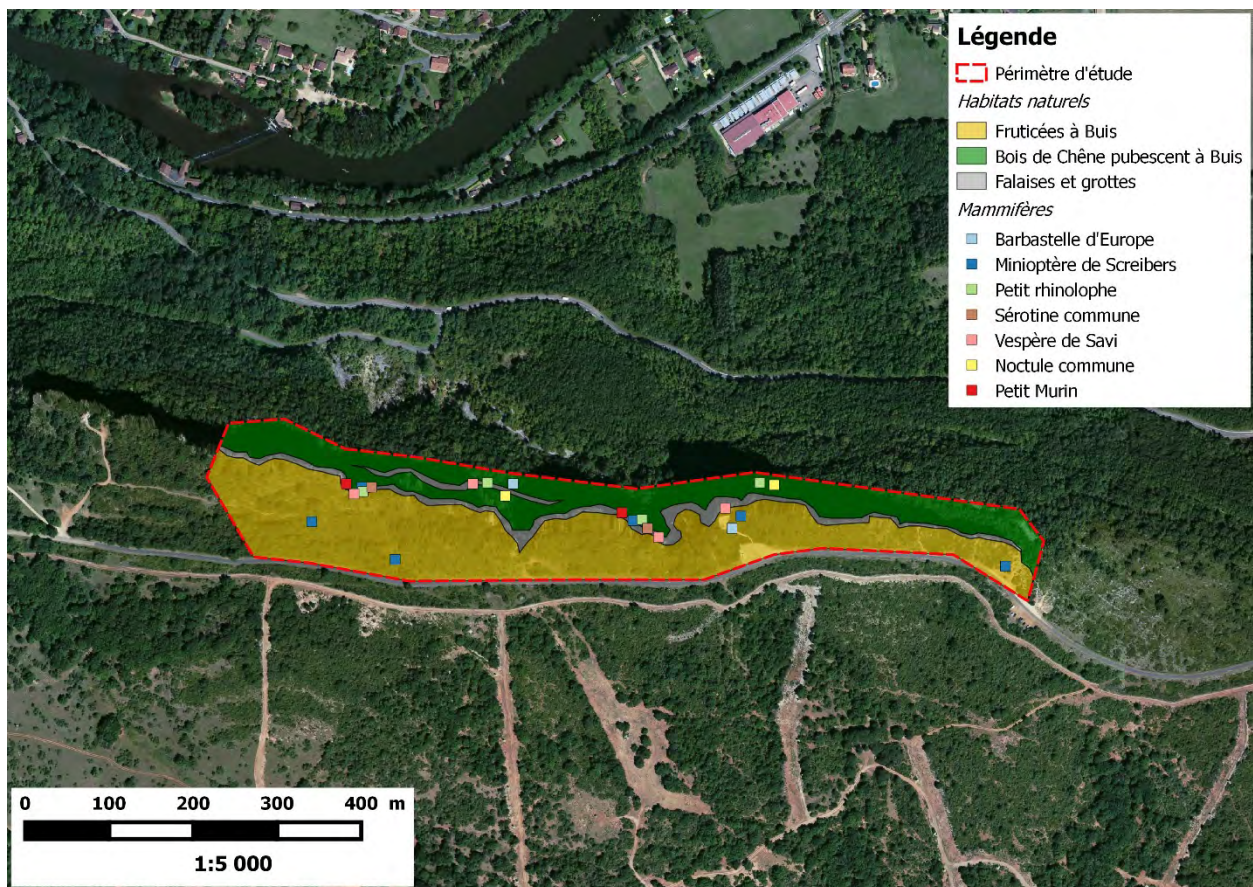


Fig. 11. Localisation des Mammifères sur le site

D'après la fiche du Natura 2000, d'autres espèces seraient susceptibles d'être sur le site. De plus, d'autres mammifères sont potentiels sur le site, d'après la bibliographie des ZNIEFF et du réseau Faune-Auvergne de la LPO. Le tableau suivant présentent leurs sensibilités sur le site.

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars- St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Nom scientifique Nom vernaculaire	DH	PN	Liste rouge				Sensibilité de l'espèce	Gîtes			Sensibilité sur le site
			Monde	Europe	France	M-P		Hiver	Eté	Chasse	
<i>Cervus elaphus</i> Linnaeus, 1758 Cerf élaphe			LC	LC	LC		FAIBLE	Présents Forêts			FAIBLE
<i>Clethrionomys glareolus</i> Schreber, 1780 Campagnol roussâtre			LC	LC	LC		FAIBLE	Présents Forêts à sous-bois développé			FAIBLE
<i>Crocidura russula</i> Hermann, 1780 Crocidure musette			LC	LC	LC		FAIBLE	Présents Milieux broussailleux et secs			FAIBLE
<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758 Hérisson d'Europe		X	LC	LC	LC		FORTE	Présents Tous types de milieux végétalisés			FORTE
<i>Genetta genetta</i> Linnaeus, 1758 Genette commune		X	LC	LC	LC		FORTE	Présents Forêt, bocages, taillis			FORTE
<i>Glis glis</i> Linnaeus, 1766 Loir gris			LC	LC	LC		FAIBLE	Présents Boisements de feuillus			FAIBLE
<i>Lutra lutra</i> Linnaeus, 1758 Loutre d'Europe	An II	X	NT	NT	LC		TRES FORTE	Non présents sur le site Rivières et cours d'eau jusqu'à 1300m			FAIBLE
<i>Martes foina</i> Erxleben, 1777 Fouine			LC	LC	LC		FAIBLE	Présents Rochers, forêts, lisières, landes			FAIBLE
<i>Martes martes</i> Linnaeus, 1758 Martre des pins			LC	LC	LC		FAIBLE	Non présents Boisements denses de conifères ou mixtes			FAIBLE
<i>Meles meles</i> Linnaeus, 1758 Blaireau européen			LC	LC	LC		FAIBLE	Présents Forêts et lisières			FAIBLE
<i>Microtus arvalis</i> Pallas, 1778 Campagnol des champs			LC		LC		FAIBLE	Peu présents Milieux ouverts et prairies			FAIBLE
<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758 Putois d'Europe			LC	LC	LC		FAIBLE	Présents Forêts et lieux humides			FAIBLE
<i>Myocastor coypus</i> Molina, 1782 Ragondin			LC		NA		FAIBLE	Non présents sur le site Cours d'eau aux berges végétalisées			FAIBLE
<i>Myotis bechsteinii</i> Kuhl, 1817 Murin de Bechstein	An II	X	NT	VU	NT		TRES FORTE	Présents Tous types de milieux (espèce ubiquiste)	Présents Arbres à cavités jusqu'à 800m	Présents Forêts (de préférence feuillus)	FORTE

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Nom scientifique Nom vernaculaire	DH	PN	Liste rouge				Sensibilité de l'espèce	Gîtes			Sensibilité sur le site
			Monde	Europe	France	M-P		Hiver	Eté	Chasse	
<i>Myotis emarginatus</i> E. Geoffroy, 1806 Murin à oreilles échancrées	An II	X	LC	LC	LC		TRES FORTE	Présents Grottes et mines	Présents, non favorables Arbres à cavités et bâtiments jusqu'à 1000m	Présents Lieux boisés et parcs	FORTE
<i>Rattus norvegicus</i> Berkenhout, 1769 Rat surmulot			LC		NA		FAIBLE	Présents Tous types de milieux plutôt humides			FAIBLE
<i>Rhinolophus euryale</i> Blasius, 1853 Rhinolophe euryale	An II An IV	X	NT	VU	NT		TRES FORTE	Présents, peu favorables Grottes et mines chaudes	Présents Réseaux karstiques et bâtiments	Présents Mosaïques d'habitats	FORTE
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Schreber, 1774 Grand rhinolophe	An II An IV	X	LC	NT	NT		TRES FORTE	Présents, peu favorables Grottes et mines	Non présents Bâtiments, plus rarement grottes, en faible altitude	Non présents Boisements clairs, proches de champs	MODEREE
<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758 Écureuil roux		X	LC	LC	LC		FORTE	Présents Forêts			MODEREE
<i>Tadarida teniotis</i> Rafinesque, 1814 Molosse de Cestoni	An IV	X	LC	LC	LC		FORTE	Présents Grottes et mines	Présents Grottes et mines	Présents Tous types de milieux	FORTE
<i>Talpa europaea</i> Linnaeus, 1758 Taupe d'Europe			LC	LC	LC		FAIBLE	Présents, peu favorables Tous types de milieux			FAIBLE

Légende : DH : Directive Habitat-Faune-Flore : **An II** sont les les espèces ayant permis la désignation des Zone de Conservation Spéciale (ZSC) qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat en raison de leur risque de disparition, de leur vulnérabilité à certaines modifications de leur habitat et de leur niveau de rareté - **PN** : Protection nationale : Arrêté fixant la liste des Mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - **Liste Rouge** : Liste Rouge Monde (UICN, 2014) ; Liste Rouge Europe (UICN Europe, 2014) ; Liste Rouge France (UICN France, 2008) ; Liste rouge Midi-Pyrénées ; - RE : Disparu de la région, CR : En grave danger (très rare), EN : En danger (rare), VU : Vulnérable (effectifs en déclin), NT : Quasi menacé, LC : Moins concerné, NE : Non évalué – insuffisantes - **Enjeux** : valeur patrimoniale spécifique intrinsèque de l'espèce : faible / modéré / fort / très fort

Tabl. 9 - Mammifères potentiels et enjeux

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Sur les 21 espèces potentielles, 9 présentent des sensibilités intrinsèques fortes à très fortes. Après analyses des potentialités en fonction des habitats présents sur le site, seules 9 espèces présentent des enjeux forts, dont 4 présentant un intérêt communautaire :

- Le Murin de Bechstein, le Murin à oreilles échancrées, le Rhinolophe euryale et le Grand rhinolophe sont des espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore. Cependant au vu du projet, qui impactera la falaise et les habitats associés, seul le Rhinolophe euryale présente une sensibilité importante sur le site. Elle n'a pas été contactée durant toute la période d'inventaires, et aucun indice ne suggère sa présence. De plus le Docob ne la présente pas sur le Roc d'Anglars. Nous pouvons donc exclure sa présence sur le site en période sensible.
- Le Hérisson d'Europe et la Genette commune sont deux mammifères vivant au niveau de zones végétalisées, avec la présence d'arbres, habitats largement répandus sur le site. Ils sont donc potentiels. Discrètes, ces deux espèces restent potentielles sur le site.
- Le Molosse de Cestoni est un chiroptère cavernicole thermophile. Il est potentiel sur le site, mais les falaises du Roc situées en Ubac ne lui sont pas favorables. Nous pouvons donc exclure sa présence.

3.3.3.3 Les Oiseaux

Vingt-quatre espèces d'oiseaux ont été relevées sur le site par observation directe ou par écoute des chants. **Deux d'entre elles sont des espèces d'intérêt communautaire et reproductrices ou potentiellement reproductrices sur le site. Huit autres espèces présentent des sensibilités importantes sur le site.** Elles sont toutes présentées dans le tableau suivant.

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars- St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Nom scientifique Nom vernaculaire	DO I	PN	Liste Rouge			Sensibilité de l'espèce	Cortège	Utilisation du site		Sensibilité de l'espèce
			Monde/ Europe	France	MP			Nidification	Habitats utilisés	
<i>Buteo buteo</i> Linnaeus, 1758 Buse variable		X	LC	LC	LC	FORTE	régions boisées, cultivées	Non		FAIBLE
<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758 Engoulevent d'Europe	X	X	LC	LC	LC	TRES FORTE	landes,broussailles, bois, clairières	Certaine	Landes à Genévrier	TRES FORTE
<i>Certhia brachydactyla</i> Brehm, 1820 Grimpereau des jardins		X	LC	LC	LC	FORTE	parcs, jardins, bosquets	Probable	Chênaie	MODEREE
<i>Corvus corax</i> Linnaeus, 1758 Grand corbeau		X	LC	LC	LC	FORTE	rochers, arbres	Possible	Falaise	MODEREE
<i>Corvus monedula</i> Linnaeus, 1758 Choucas des tours		X	LC	LC	LC	FORTE	régions cultivées, rochers	Certaine	Falaise	FORTE
<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758 Coucou gris		X	LC	LC	LC	FORTE	régions boisées	Non		FAIBLE
<i>Dendrocopos major</i> Linnaeus, 1758 Pic épeiche		X	LC	LC	LC	FORTE	tous milieux boisés	Probable	Chênaie	MODEREE
<i>Emberiza cia</i> Linnaeus, 1766 Bruant fou		X	LC	LC	NT	FORTE	versants rocheux, près secs	Certaine	Landes à Genévrier	FORTE
<i>Erithacus rubecula</i> Linnaeus, 1758 Rougegorge familier		X	LC	LC	LC	FORTE	massif boisés ous-bois: parcs, taillis, jardins	Non		FAIBLE
<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771 Faucon pèlerin	X	X	LC	LC	VU	TRES FORTE	falaises, montagne, landes.	Possible	Falaise	FORTE
<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758 Faucon crécerelle		X	LC	NT	LC	FORTE	habitats ouverts, rochers	Certaine	Falaise	FORTE
<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758 Pinson des arbres		X	LC	LC	LC	FORTE	tous milieux avec des arbres	Certaine	Chênaie	FORTE
<i>Garrulus glandarius</i> Linnaeus, 1758 Geai des chênes			LC	LC	LC	FAIBLE	bois, forêt	Certaine	Chênaie	FAIBLE

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars- St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Nom scientifique Nom vernaculaire	DO I	PN	Liste Rouge			Sensibilité de l'espèce	Cortège	Utilisation du site		Sensibilité de l'espèce
			Monde/ Europe	France	MP			Nidification	Habitats utilisés	
<i>Luscinia megarhynchos</i> Brehm, 1831 Rossignol philomèle		X	LC	LC	LC	FORTE	bois et champs	Possible	Landes à Genévrier	MODEREE
<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758 Bergeronnette grise		X	LC	LC	LC	FORTE	régions habitées et maisons	Non		FAIBLE
<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758 Mésange charbonnière		X	LC	LC	LC	FORTE	bois, jardins, parcs	Certaine	Chênaie	FORTE
<i>Phylloscopus bonelli</i> Vieillot, 1819 Pouillot de Bonelli		X	LC	LC	LC	FORTE	broussailles, taillis	Probable	Landes à Genévrier	MODEREE
<i>Phylloscopus collybita</i> Vieillot, 1887 Pouillot véloce		X	LC	LC	LC	FORTE	boisement de tout types	Probable	Chênaie	MODEREE
<i>Phoenicurus ochruros</i> Gmelin, 1774 Rougequeue noir		X	LC	LC	LC	FORTE	rochers, édifices	Possible	Falaise	MODEREE
<i>Ptyonoprogne rupestris</i> Scopoli, 1769 Hirondelle de rochers		X	LC	LC	LC	FORTE	rochers	Certaine	Falaise	FORTE
<i>Strix aluco</i> Linnaeus, 1758 Chouette hulotte		X	LC	LC	LC	FORTE	bois, parcs, jardins	Non		FAIBLE
<i>Sylvia atricapilla</i> Linnaeus, 1758 Fauvette à tête noire		X	LC	LC	LC	FORTE	Forêt, haies	Certaine	Landes à Genévrier	FORTE
<i>Sylvia cantillans</i> Pallas, 1764 Fauvette passerinette		X	LC	LC	LC	FORTE	buissons bas, maquis, taillis	Certaine	Landes à Genévrier	FORTE
<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758 Merle noir			LC	LC	LC	FAIBLE	Bois, lisière, jardins	Non		FAIBLE

Légende : DOI : Annexe I de la Directive Oiseaux : Espèces ayant permis la désignation des Zone de Protection Spéciale (ZPS) qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat en raison de leur risque de disparition, de leur vulnérabilité à certaines modifications de leur habitat et de leur niveau de rareté - PN : Protection nationale : Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - **Liste Rouge** : Liste Rouge Monde (UICN, 2012) ; Liste Rouge France (UICN France, 2008) ; Liste Rouge Midi-Pyrénées - RE : Disparu de la région, CR : En grave danger (très rare), EN : En danger (rare), VU : Vulnérable (effectifs en déclin), NT : Quasi menacé, LC : Moins concerné, NE : Non évalué - insuffisantes - **Enjeux** : valeur patrimoniale spécifique intrinsèque de l'espèce : faible / modéré / fort / très fort

Tabl. 10 - Liste des Oiseaux relevés sur le site et enjeux

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

- L'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus* Linnaeus, 1758) est une espèce des broussailles sèches entremêlées de zones ouvertes. Il a été contacté au dessus du Roc, au niveau des Landes à Buis en limite de site. Il est reproducteur sur le site. En France, il est commun et dans un bon état de conservation. Il est menacé la perte de son habitat.



Son enjeu sur le site est qualifié de très fort.

- Le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus* Tunstall, 1771) est une espèce des falaises et rochers. Il a été contacté en chasse, en plein vol. Il n'est pas reproducteur sur le site. Cependant au vu des données bibliographiques (LPO, Docob), il utilise certaines années le Roc comme site de reproduction, notamment au niveau du Belvédère. En France, il est peu commun, et il est actuellement menacé, notamment en Midi-Pyrénées.



Son enjeu sur le site est qualifié de fort.

- Le Choucas des tours (*Corvus monedula* Linnaeus, 1758) est une espèce des falaises et rochers. Il a été contacté sur la falaise du Roc. Il est reproducteur sur le site, notamment sur la partie gauche de la falaise. En France, il est commun et dans un bon état de conservation. Il ne semble actuellement pas menacé.



Son enjeu sur le site est qualifié de modéré.

- Le Bruant fou (*Emberiza cia* Linnaeus, 1766) est une espèce des milieux secs et ouverts. Il a été contacté au niveau du plateau, dans les Landes à Buis. Il est reproducteur sur le site. En France, il est commun et dans un état de conservation satisfaisant. Il est menacé par la fermeture de ces milieux favorables.



Son enjeu sur le site est qualifié de fort.

- Le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus* Linnaeus, 1758) est une espèce des falaises et habitats ouverts. Sur le site, il est reproducteur, notamment au niveau de la partie gauche de la falaise. Commun, il est dans un bon état de conservation et ne semble actuellement plus menacé.



Son enjeu sur le site est qualifié de modéré.

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

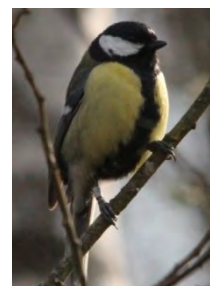
DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

- Le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs* Linnaeus, 1758) est une espèce liée à la présence d'arbres. Il a été contacté dans la Chênaie. Il est reproducteur sur le site. En France, il est commun et dans un bon état de conservation. Il est cependant menacé par la déforestation.



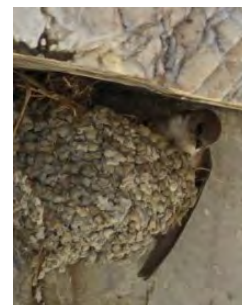
Son enjeu sur le site est qualifié de fort.

- La Mésange charbonnière (*Parus major* Linnaeus, 1758) est une espèce des boisements et parcs. Elle a été contactée au niveau de la Chênaie. Elle est reproductrice sur le site. En France, c'est un oiseau commun et dans un bon état de conservation. Elle ne semble pas menacée actuellement.



Son enjeu sur le site est qualifié de modéré.

- L'Hirondelle de rochers (*Ptyonoprogne rupestris* Scopoli, 1769) est une espèce des milieux rocheux et des ouvrages d'art. Elle a été contactée au niveau de la falaise. Elle est reproductrice sur le site. En France, c'est un oiseau commun et dans un bon état de conservation liée à la présence de parois rocheuses. Elle est cependant menacée par l'expansion des sites de via ferrata.



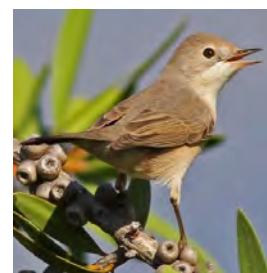
Son enjeu sur le site est qualifié de fort.

- La Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla* Linnaeus 1758) est une espèce des boisements et haies. Elle a été principalement observée au niveau des landes du site, sur le plateau. Elle est reproductrice. En France, c'est un oiseau commun et dans un bon état de conservation. Elle ne semble pas menacée actuellement.



Son enjeu sur le site est qualifié de modéré.

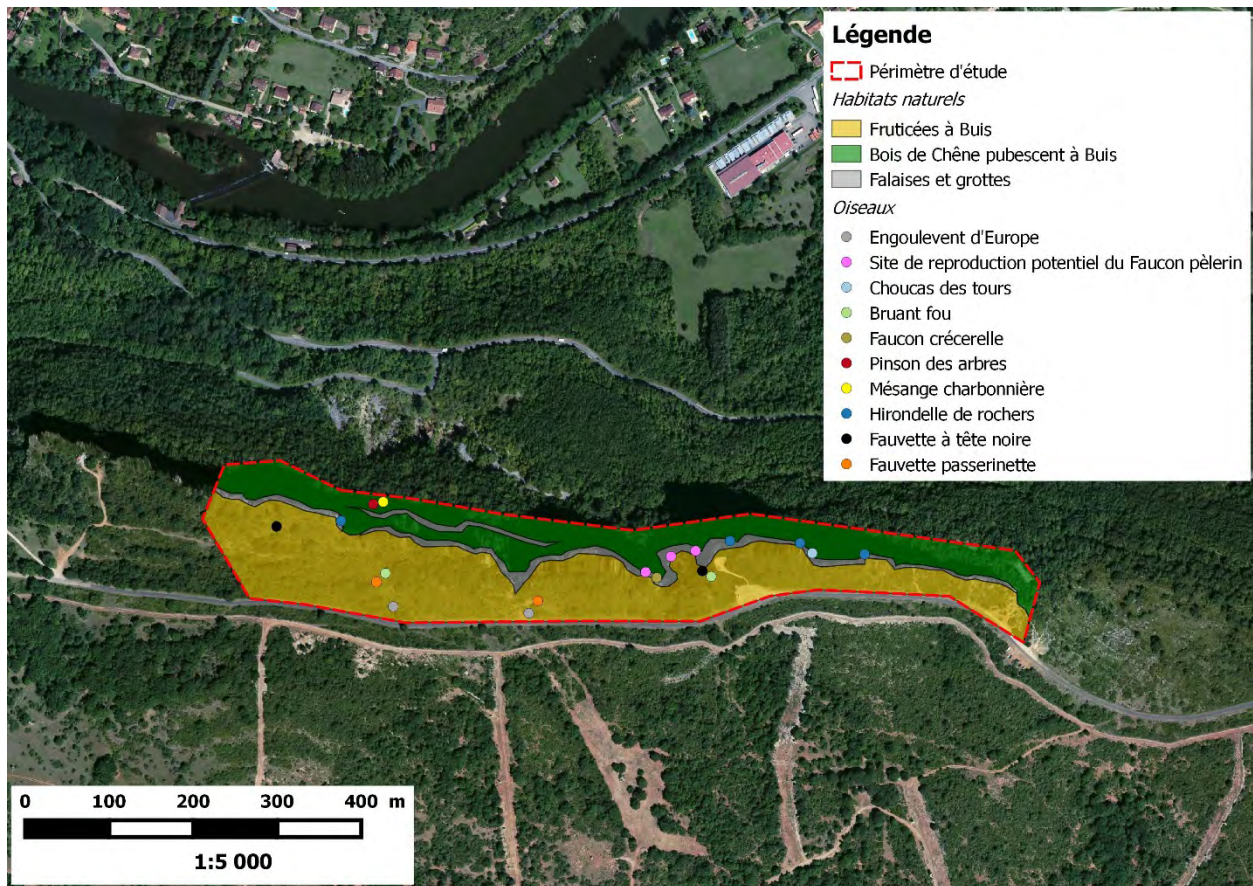
- La Fauvette passerinette (*Sylvia cantillans* Pallas, 1764) est une espèce typiques des maquis. Elle a été contactée au niveau des landes du site, sur le plateau. Elle est reproductrice. En France, c'est un oiseau commun et dans un bon état de conservation. Elle ne semble pas menacée actuellement.



Son enjeu sur le site est qualifié de modéré.

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

**Fig. 12.** Localisation des Oiseaux

D'après la fiche du site Natura 2000 de la ZPS, 8 espèces supplémentaires d'intérêts communautaires sont potentielles sur le site. De plus d'après les données ZNIEFF et des associations locales, de nombreuses espèces supplémentaires sont susceptibles d'être présentes. Leurs sensibilités vis-à-vis des habitats de la zone d'étude sont présentées dans le tableau suivant.

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars- St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Nom scientifique Nom vernaculaire	DO	PN	Liste Rouge			Sensibilité de l'espèce	Cortège	Nidification potentielle sur le site	Sensibilité sur le site
			Monde/ Europe	France	MP				
<i>Accipiter nisus</i> Linnaeus, 1758 Épervier d'Europe		X	LC	LC	LC	FORTE	régions boisées, cultivées	Non	FAIBLE
<i>Actitis hypoleucos</i> Linnaeus, 1758 Chevalier guignette		X	LC	NT	EN	TRES FORTE	cours d'eau rapides, lacs, rivages, estuaires	Non	FAIBLE
<i>Aegithalos caudatus</i> Linnaeus, 1758 Mésange à longue queue		X	LC	LC	LC	FORTE	bois, bosquets, haies	Oui	MODEREE
<i>Alcedo atthis</i> Linnaeus, 1758 Martin-pêcheur d'Europe	X	X	VU	VU	LC	TRES FORTE	zones humides	Non	FAIBLE
<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758 Canard colvert			LC	LC	LC	FAIBLE	zones humides	Non	FAIBLE
<i>Apus apus</i> Linnaeus, 1758 Martinet noir		X	LC	NT	LC	FORTE	tous milieux, habitations	Non	FAIBLE
<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758 Héron cendré		X	LC	LC	LC	FORTE	zones humides	Non	FAIBLE
<i>Bubo bubo</i> Linnaeus, 1758 Grand-duc d'Europe	X	X	LC	LC	NT	TRES FORTE	rochers, forêt, steppes	Oui	FORTE
<i>Carduelis cannabina</i> Linnaeus, 1758 Linotte mélodieuse		X	LC	VU	VU	TRES FORTE	haies, vignes, landes	Oui	FORTE
<i>Carduelis carduelis</i> Linnaeus, 1758 Chardonneret élégant		X	LC	VU	LC	TRES FORTE	vergers et jardins	Oui	FORTE
<i>Circus gallicus</i> Gmelin, 1788 Circaète Jean-le-Blanc	X	X	LC	LC	VU	TRES FORTE	versants montagneux, bois, clairières	Oui	FORTE
<i>Circus cyaneus</i> Linnaeus, 1758 Busard Saint-Martin	X	X	NT	LC	EN	TRES FORTE	marais, landes, terres cultivées	Non	FAIBLE
<i>Coccothraustes coccothraustes</i> Linnaeus, 1758 Grosbec casse-noyaux		X		LC	LC	FORTE	forêts, boqueteaux, parcs	Oui	MODEREE

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars- St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Nom scientifique Nom vernaculaire	DO	PN	Liste Rouge			Sensibilité de l'espèce	Cortège	Nidification potentielle sur le site	Sensibilité sur le site
			Monde/ Europe	France	MP				
<i>Columba livia</i> Gmelin, 1789 Pigeon biset			LC	DD	RE	FAIBLE	bâtiments, champs	Non	FAIBLE
<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758 Pigeon ramier			LC	LC	LC	FAIBLE	Forêts	Oui	FAIBLE
<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758 Corneille noire			LC	LC	LC	FAIBLE	régions cultivées, habitées	Non	FAIBLE
<i>Delichon urbicum</i> Linnaeus, 1758 Hirondelle de fenêtre		X	LC	NT	VU	TRES FORTE	régions rurales, rochers,	Non	FAIBLE
<i>Dendrocopos medius</i> Linnaeus, 1758 Pic mar	X	X		LC	LC	TRES FORTE	milieux boisés	Oui	FORTE
<i>Dendrocopos minor</i> Linnaeus, 1758 Pic épeichette		X	LC	VU	LC	TRES FORTE	régions boisées, parcs et vergers	Oui	FORTE
<i>Emberiza cirius</i> Linnaeus, 1758 Bruant zizi		X	LC	LC	LC	FORTE	haies, vignes, jardins	Oui	MODEREE
<i>Hieraetus pennatus</i> Gmelin, 1788 Aigle botté	X	X	LC	NT	VU	TRES FORTE	forêts de feuillus et de pins	Oui	FORTE
<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758 Hirondelle rustique		X	LC	NT	EN	TRES FORTE	régions rurales et suburbaines	Non	FAIBLE
<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758 Pie-grièche écorcheur	X	X	LC	NT	LC	TRES FORTE	buissons, haies, broussailles	Oui	FORTE
<i>Loxia curvirostra</i> Linnaeus, 1758 Bec-croisé des sapins		X		LC	LC	FORTE	forêt de résineux	Non	FAIBLE
<i>Lullula arborea</i> Linnaeus, 1758 Alouette lulu	X	X	LC	LC	LC	TRES FORTE	lieux secs ensoleillés avec arbres épars, landes, pâturages	Oui	FORTE
<i>Milvus migrans</i> Boddaert, 1783 Milan noir	X	X	LC	LC	LC	TRES FORTE	bois, lacs, cours d'eau	Oui	FORTE

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars- St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Nom scientifique Nom vernaculaire	DO	PN	Liste Rouge			Sensibilité de l'espèce	Cortège	Nidification potentielle sur le ste	Sensibilité sur le site
			Monde/ Europe	France	MP				
<i>Milvus milvus</i> Linnaeus, 1758 Milan royal	X	X	NT	VU	EN	TRES FORTE	régions montueuses boisées	Oui	FORTE
<i>Oriolus oriolus</i> Linnaeus, 1758 Loriot d'Europe		X	LC	LC	LC	FORTE	bois,parcs, vergers	Oui	MODEREE
<i>Parus caeruleus</i> Linnaeus, 1758 Mésange bleue		X	LC	LC	LC	FORTE	bois, jardins, parcs, roseaux	Oui	MODEREE
<i>Parus palustris</i> Linnaeus, 1758 Mésange nonnette		X	LC	LC	LC	FORTE	bois, marais, haies	Non	FAIBLE
<i>Pernis apivorus</i> Linnaeus, 1758 Bondrée apivore	X	X	LC	LC	LC	TRES FORTE	boisements avec clairières et prairies	Non	FAIBLE
<i>Phalacrocorax carbo</i> Linnaeus, 1758 Grand Cormoran		X	LC	LC	NA	FORTE	côtes, estuaires, lagunes, lacs et rivières	Non	FAIBLE
<i>Phylloscopus trochilus</i> Linnaeus, 1758 Pouillot fitis		X	LC	NT	NA	FORTE	Forêt	Oui	MODEREE
<i>Pica pica</i> Linnaeus, 1758 Pie bavarde			LC	LC	LC	FAIBLE	régions cultivées, haies	Non	FAIBLE
<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758 Pic vert, Pivert		X	LC	LC	LC	FORTE	bois de feuillus clairs, lisières, parcs, vergers.	Oui	MODEREE
<i>Prunella collaris</i> Scopoli, 1769 Accenteur alpin		X	LC	LC	LC	FORTE	rochers	Non	FAIBLE
<i>Prunella modularis</i> Linnaeus, 1758 Accenteur mouchet		X	LC	LC	LC	FORTE	buissons, taillis	Oui	MODEREE
<i>Regulus ignicapilla</i> Temminck, 1820 Roitelet triple bandeau		X	LC	LC	LC	FORTE	bois, forêt de conifères, buissons	Non	FAIBLE
<i>Regulus regulus</i> Linnaeus, 1758 Roitelet huppé		X	LC	NT	LC	FORTE	bois, forêt de conifères, buissons	Non	FAIBLE

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Nom scientifique Nom vernaculaire	DO	PN	Liste Rouge			Sensibilité de l'espèce	Cortège	Nidification potentielle sur le site	Sensibilité sur le site
			Monde/ Europe	France	MP				
<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758 Sittelle torchepot		X	LC	LC	LC	FORTE	bois, parcs, vergers, jardins	Oui	MODEREE
<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787 Fauvette grisette		X	LC	LC	NT	FORTE	lieux ouverts	Oui	MODEREE
<i>Tachymarptis melba</i> Linnaeus, 1758 Martinet à ventre blanc		X	LC	LC	VU	TRES FORTE	rochers	Oui	FORTE
<i>Tichodroma muraria</i> Linnaeus, 1758 Tichodrome échelette		X	LC	NT	LC	FORTE	rochers, falaises, gorges	Oui	MODEREE
<i>Troglodytes troglodytes</i> Linnaeus, 1758 Troglodyte mignon		X	LC	LC	LC	FORTE	bord des cours d'eau dans les bois, jardins, rochers	Oui	MODEREE
<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831 Grive musicienne			LC	LC	LC	FAIBLE	Bois, lisières	Oui	FAIBLE

Légende : DOI : Annexe I de la Directive Oiseaux : Espèces ayant permis la désignation des Zones de Protection Spéciale (ZPS) qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat en raison de leur risque de disparition, de leur vulnérabilité à certaines modifications de leur habitat et de leur niveau de rareté - PN : Protection nationale : Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - **Liste Rouge** : Liste Rouge Monde (UICN, 2012) ; Liste Rouge France (UICN France, 2008) ; Liste Rouge Midi-Pyrénées - RE : Disparu de la région, CR : En grave danger (très rare), EN : En danger (rare), VU : Vulnérable (effectifs en déclin), NT : Quasi menacé, LC : Moins concerné, NE : Non évalué - insuffisantes - **Enjeux** : valeur patrimoniale spécifique intrinsèque de l'espèce : faible / modéré / fort / très fort

Tabl. 11 - Liste des Oiseaux potentiels et enjeux

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Parmi ces 45 espèces potentielles, 39 présentent des sensibilités intrinsèques. Après analyses des potentialités en fonction des habitats présents sur le site, 8 espèces d'intérêt communautaires et 4 autres espèces présentent des enjeux importants :

- Le Grand-duc d'Europe, le Circaète Jean-le-blanc, le Pic mar, l'Aigle botté, la Pie-grièche écorcheur, l'Alouette lulu, le Milan noir et le Milan royal sont des espèces d'intérêt communautaire. Après analyses des données du Docob du site Natura 2000 et de la bibliographie, et au vu des inventaires réalisés, seuls l'Alouette lulu (présence à proximité) et le Grand-duc d'Europe (présence jusqu'en 2012) sont potentiellement présents sur le site. Les autres espèces ne se reproduisent pas sur le Roc d'Anglars ou à proximité immédiate d'après les données LPO et du Docob.
- La Linotte mélodieuse et le Chardonneret élégant sont deux espèces vulnérables des bois clairs et lisières. Elles n'ont pas été contactées sur le site. Cependant elles peuvent se montrer très discrètes. Leur présence n'est donc pas à exclure.
- Le Pic épeichette est une espèce typiquement forestière, notamment des bois vieillissants. La prospection des boisements n'a pas montré sa présence. Elle est donc probablement hors site.
- Le Martinet à ventre blanc est une espèce des falaises hautes et ensoleillées. Très mobile, il n'a cependant pas été contacté. Il est probablement hors site.

3.3.3.4 Les Reptiles

Deux reptiles ont été contacté. Ils sont présentés dans le tableau suivant.

Nom scientifique Nom vernaculaire	DH	PN	Liste rouge				Sensibilité de l'espèce	Habitats d'espèce	
			Monde	Europe	France	M-P		Hivernage	Reproduction
<i>Podarcis muralis</i> Laurenti, 1768 Lézard des murailles	An IV	X	LC	LC	LC	LC	FORTE	Zones rocailleuses	
<i>Timon lepidus</i> Daudin, 1802 Lézard ocellé		X	NT	NT	VU	EN	TRES FORTE	Milieux secs et ensoleillés	

Légende : DH : Directive Habitat-Faune-Flore ; An II sont les les espèces ayant permis la désignation des Zone de Conservation Spéciale (ZSC) qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat en raison de leur risque de disparition, de leur vulnérabilité à certaines modifications de leur habitat et de leur niveau de rareté - PN : Protection nationale : Arrêté fixant la liste des Mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - **Liste Rouge** : Liste Rouge Monde (UICN, 2014) ; Liste Rouge Europe (UICN Europe, 2014) ; Liste Rouge France (UICN France, 2008) ; Liste rouge Midi-Pyrénées ; - RE : Disparu de la région, CR : En grave danger (très rare), EN : En danger (rare), VU : Vulnérable (effectifs en déclin), NT : Quasi menacé, LC : Moins concerné, NE : Non évalué – insuffisantes - **Enjeux** : valeur patrimoniale spécifique intrinsèque de l'espèce : faible / modéré / fort / très fort

Tabl. 12 - Liste des Reptiles relevés sur le site et enjeux

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

- Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis* Laurenti, 1768) est une espèce des zones rocailleuses. Il a été observé en bordure de route, sur le plateau. En France, il est commun et dans un bon état de conservation. Il ne semble pas menacé actuellement.

Son enjeu sur le site est qualifié de modéré.



- Le Lézard ocellé (*Timon lepidus* Daudin, 1802) est une espèce typiques des maquis. Il a été observé au niveau des landes du site, sur le plateau. En France, il est peu commun et dans un état de conservation peu satisfaisant. Il est actuellement menacé.

Son enjeu sur le site est qualifié de très forts.

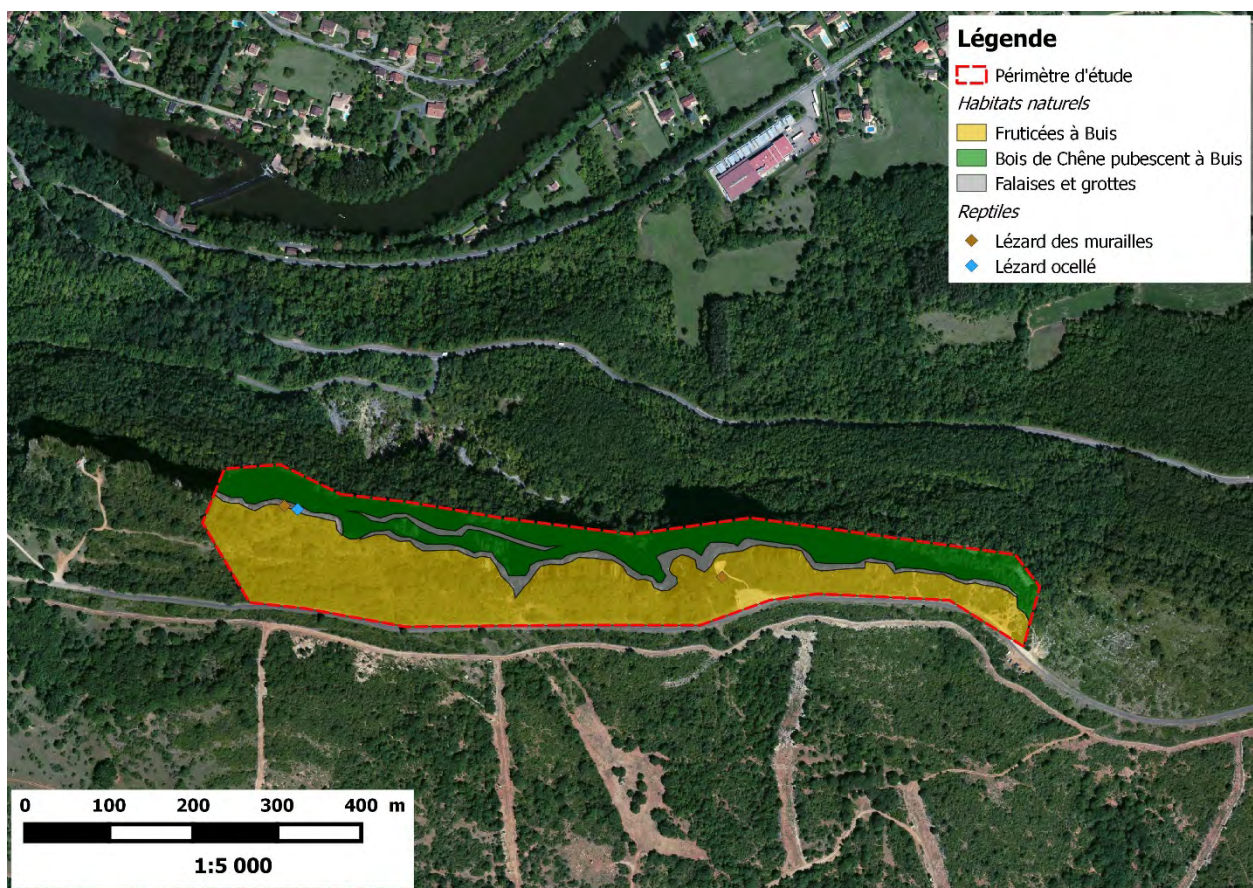


Fig. 13. Localisation des Reptiles

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Dix espèces potentielles sont citées dans la bibliographie. Aucune n'est inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore. Elles sont présentées dans le tableau suivant.

Nom scientifique Nom vernaculaire	DH	PN	Liste rouge				Sensibilité de l'espèce	Habitats d'espèce		Sensibilité sur le site
			Monde	Europe	France	M-P		Hivernage	Reproduction	
<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758 Orvet fragile		X		LC	LC	NT	FORTE	Présents Lisières et friches, Hêtraies		FORTE
<i>Coronella girondica</i> Daudin, 1803 Coronelle girondine		X	LC	LC	LC	NT	FORTE	Présents Lieux sec pierreux		FORTE
<i>Hierophis viridiflavus</i> Lacepède, 1789 Couleuvre verte et jaune	An IV	X	LC	LC	LC	LC	FORTE	Présents, non favorables Tous types de milieux		FAIBLE
<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802 Lézard vert	An IV	X	LC	LC	LC	NT	FORTE	Non présents Lisières de bois et prairies denses		FAIBLE
<i>Natrix maura</i> Linnaeus, 1758 Couleuvre vipérine		X	LC	LC	NT	LC	FORTE	Non présents sur le site Bord de lacs, marais et cours d'eau		FAIBLE
<i>Natrix natrix</i> Linnaeus, 1758 Couleuvre à collier	An IV	X	LC	LC	LC	LC	FORTE	Non présents sur le site Ripisylves		FAIBLE
<i>Vipera aspis</i> Linnaeus, 1758 Vipère aspic		Art. 4	LC	LC	LC	VU	TRES FORTE	Présents Coteaux rocheux, lisières, zone humide en montagne		FORTE
<i>Zamenis longissimus</i> Laurenti, 1768 Couleuvre d'Esculape	An IV	X	LC	LC	LC	NT	FORTE	Présents Milieux ensoleillés végétalisés		FORTE

Légende : DH : Directive Habitat-Faune-Flore ; An II sont les les espèces ayant permis la désignation des Zone de Conservation Spéciale (ZSC) qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat en raison de leur risque de disparition, de leur vulnérabilité à certaines modifications de leur habitat et de leur niveau de rareté - PN : Protection nationale : Arrêté fixant la liste des Mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - **Liste Rouge** : Liste Rouge Monde (UICN, 2014) ; Liste Rouge Europe (UICN Europe, 2014) ; Liste Rouge France (UICN France, 2008) ; Liste rouge Midi-Pyrénées ; - RE : Disparu de la région, CR : En grave danger (très rare), EN : En danger (rare), VU : Vulnérable (effectifs en déclin), NT : Quasi menacé, LC : Moins concerné, NE : Non évalué – insuffisantes - **Enjeux** : valeur patrimoniale spécifique intrinsèque de l'espèce : faible / modéré / fort / très fort

Tabl. 13 - Liste des Reptiles potentiels et enjeux

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Parmi ces 8 espèces potentielles, 4 présentent des sensibilités importantes au regard des habitats présents sur le site : l'Orvet fragile, la Coronelle girondine, la Vipère aspic et la Couleuvre d'Esculape. Ces espèces n'ont pas été contactées lors des inventaires et les habitats du site ne présentent pas leurs optimums. Nous pouvons donc exclure leur présence.

3.3.3.5 Les Amphibiens

Une seule espèce a été contactée en transit automnal, le site ne présentant pas de points d'eau favorables. Elle est présentée dans le tableau suivant.

Nom scientifique Nom vernaculaire	DH	PN	Liste rouge				Sensibilité de l'espèce	Habitats d'espèce	
			Monde	Europe	France	M-P		Hivernage	Reproduction
<i>Bufo bufo</i> Linnaeus, 1758 Crapaud commun		X	LC	LC	LC	NA	FORTE	Forêts	Etangs forestiers

Légende : DH : Directive Habitat-Faune-Flore : **An II** sont les les espèces ayant permis la désignation des Zone de Conservation Spéciale (ZSC) qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat en raison de leur risque de disparition, de leur vulnérabilité à certaines modifications de leur habitat et de leur niveau de rareté - PN : Protection nationale : Arrêté fixant la liste des Mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - **Liste Rouge** : Liste Rouge Monde (UICN, 2014) ; Liste Rouge Europe (UICN Europe, 2014) ; Liste Rouge France (UICN France, 2008) ; Liste rouge Midi-Pyrénées ; - RE : Disparu de la région, CR : En grave danger (très rare), EN : En danger (rare), VU : Vulnérable (effectifs en déclin), NT : Quasi menacé, LC : Moins concerné, NE : Non évalué – insuffisantes - **Enjeux** : valeur patrimoniale spécifique intrinsèque de l'espèce : faible / modéré / fort / très fort

Tabl. 14 - Liste des Amphibiens relevés sur le site et enjeux

- Le crapaud commun (*Bufo bufo* Linnaeus, 1758) est une espèce des étangs forestiers, habitats absents du site. Il a été observé en transit automnal au niveau des chemins, sur le plateau. En France, il est commun et dans un bon état de conservation. Il est actuellement menacé.



Son enjeu sur le site est qualifié de modéré.

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

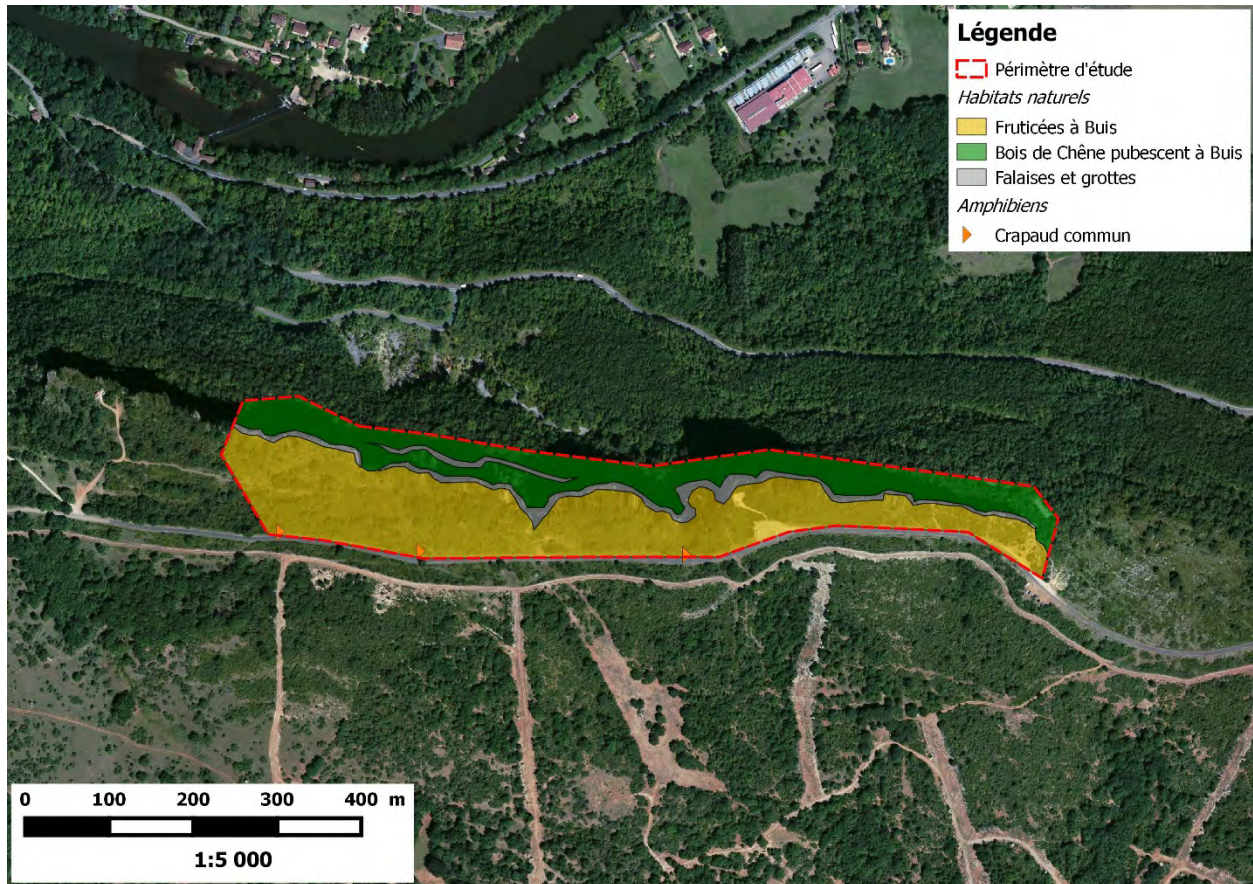


Fig. 14. Localisation des Amphibiens

Neuf espèces potentielles sont citées dans la bibliographie. Aucune n'est inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore. Elles sont présentées dans le tableau suivant.

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Nom scientifique Nom vernaculaire	DH	PN	Liste rouge				Sensibilité de l'espèce	Habitats d'espèce		Sensibilité sur le site
			Monde	Europe	France	M-P		Hivernage	Reproduction	
<i>Alytes obstetricans</i> Laurenti, 1768 Alyte accoucheur	An IV	X	LC	LC	LC	EN	TRES FORTE	Non présents Terriers ou caves humides	Non présents Berges, pelouses, landes	FAIBLE
<i>Bufo bufo spinosus</i> Daudin, 1803 Crapaud épineux		X	LC	LC	LC	LC	FORTE	Présents Forêts	Non présents Etangs forestiers	FAIBLE
<i>Hyla meridionalis</i> Boettger, 1874 Rainette méridionale	An IV	X	LC	LC	LC	LC	FORTE	Présents Vallées alluviales	Non présents Zones humides, eaux douces ou saumâtres	FAIBLE
<i>Lissotriton helveticus</i> Razoumowsky, 1789 Triton palmé		X	LC	LC	LC	LC	FORTE	Présents Régions boisées humides	Non présents Plans d'eau	FAIBLE
<i>Pelodytes punctatus</i> Daudin, 1803 Pélodyte ponctué		X	LC	LC	LC	LC	FORTE	Présents Tous types d'habitats à caches sous rochers ou terre	Non présents Eaux temporaires ou non végétalisées	FAIBLE
<i>Pelophylax kl.esculentus</i> Linnaeus, 1758 Grenouille commune (verte)	An V	Art. 5	LC	LC	NT	DD	MODEREE	Présents Forêts	Non présents Marais, étangs, cours d'eau lents, proche de forêts	FAIBLE
<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger, 1838 Grenouille agile	An IV	X	LC	LC	LC	LC	FORTE	Présents Forêts de feuillus de plaine	Non présents Etangs forestiers	FAIBLE
<i>Salamandra salamandra</i> Linnaeus, 1758 Salamandre tachetée		X	LC	LC	LC	LC	FORTE	Présents Zones forestières humides	Non présents Bords des ruisseaux et flaques d'eau	FAIBLE
<i>Triturus marmoratus</i> Latreille, 1800 Triton marbré	An IV	X	LC	LC	NT	VU	TRES FORTE	Présents Milieux frais et humides	Non présents Mares et fossés riches en végétaux, jusqu'à 800m	FAIBLE

Légende : DH : Directive Habitat-Faune-Flore ; An II sont les les espèces ayant permis la désignation des Zone de Conservation Spéciale (ZSC) qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat en raison de leur risque de disparition, de leur vulnérabilité à certaines modifications de leur habitat et de leur niveau de rareté - PN : Protection nationale : Arrêté fixant la liste des Mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - **Liste Rouge** : Liste Rouge Monde (UICN, 2014) ; Liste Rouge Europe (UICN Europe, 2014) ; Liste Rouge France (UICN France, 2008) ; Liste rouge Midi-Pyrénées ; - RE : Disparu de la région, CR : En grave danger (très rare), EN : En danger (rare), VU : Vulnérable (effectifs en déclin), NT : Quasi menacé, LC : Moins concerné, NE : Non évalué – insuffisantes - **Enjeux** : valeur patrimoniale spécifique intrinsèque de l'espèce : faible / modéré / fort / très fort

Tabl. 15 - Liste des Amphibiens potentiels et enjeux

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Parmi ces 9 espèces potentielles, aucune ne présente de sensibilités au regard du site. Leurs habitats ne sont pas présents, le site étant composé en grande partie de falais plus ou moins boisés. Ces espèces se trouvent probablement plus proches de l'Aveyron. Nous pouvons donc exclure leur présence.

3.3.3.6 Les Insectes

Trente espèces ont été contactées sur le site, mais aucune ne présente d'enjeux notables. **Aucune** espèce d'intérêt communautaire n'a été contactée.

Nom scientifique Nom vernaculaire	DH	PN	Liste Rouge			Sensibilité de l'espèce	Habitats
			Monde/ Europe	France	M-P		
Coléoptères							
<i>Harmonia axyridis</i> Pallas, 1773 Coccinelle asiatique						FAIBLE	Boisements de feuillus et prairies humides
Hémiptères							
<i>Tettigetta argentea</i> Olivier, 1790 Cigalote argentée						FAIBLE	Boisements
<i>Tibicinia haematodes</i> Scopoli, 1763 Cigale rouge						FAIBLE	Boisements, ripisylves
Hyménoptères							
<i>Vespula vulgaris</i> Linnaeus, 1758 Guêpe commune						FAIBLE	Tous les milieux
Lépidoptères							
<i>Anthocharis cardamines</i> Linnaeus, 1758 Aurore			LC	LC		FAIBLE	Prairies humides à Cardamines
<i>Aporia crataegi</i> Linnaeus, 1758 Gazé			LC	LC		FAIBLE	Prairies à <i>prunus</i> et/ou <i>crataegus</i>
<i>Arethusa arethusa</i> Denis & Schiffermüller, 1775 Mercure			LC	LC		FAIBLE	Friches sèches et milieux rocheux à Graminées, jusqu'à 2000m
<i>Argynnis adippe</i> Denis & Schiffer., 1775 Moyen Nacré			LC	LC		FAIBLE	Lieux herbus buissonneux, clairières
<i>Brintesia circe</i> Fabricius, 1775 Silène			LC	LC		FAIBLE	Lieux herbus secs à <i>Festuca sp.</i> et <i>Bromus sp.</i> jusqu'à 1700m
<i>Chiasmia clathrata</i> Linnaeus, 1758 Geometre à barreaux						FAIBLE	Friches et prairies à Fabacées
<i>Cupido minimus</i> Fuessly, 1775 Argus frêle			LC	LC		FAIBLE	Rocailles fleuries à <i>Anthyllis vulneraria</i>
<i>Cydalima perspectalis</i> Walker, 1859 Pyrale du buis				Introduite		FAIBLE	Milieux buissonnants et boisements à Buis
<i>Gonepteryx cleopatra</i> Linnaeus, 1767 Citron de Provence			LC	LC		FAIBLE	Lieux broussailleux découverts à <i>Rhamnus sp.</i>

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Nom scientifique Nom vernaculaire	DH	PN	Liste Rouge			Sensibilité de l'espèce	Habitats
			Monde/ Europe	France	M-P		
<i>Iphiclides podalirius</i> Linnaeus, 1758 Flambé			LC	LC		FAIBLE	Lieux broussailleux à <i>Prunus sp.</i>
Lépidoptères							
<i>Macroglossum stellatarum</i> Linnaeus, 1758 Moro sphinx				LC		FAIBLE	Prés, buissons et jardins à <i>Galium sp.</i>
<i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758 Machaon			LC	LC		FAIBLE	Prairies fleuries et zones humides à Apiacées
<i>Pyrgus malvoides</i> Elwes & Edwards, 1897 Hespérie de l'Aigremoine			LC	LC		FAIBLE	Plantes-hôtes : <i>Potentilla hirta</i> et <i>Agrimonia eupatoria</i>
<i>Pyronia tithonus</i> Linnaeus, 1771 Amaryllis			LC	LC		FAIBLE	lieux herbus et buissonneux à <i>Poaceae</i>
<i>Satyris ferula</i> Fabricius, 1793 Grande Coronide			LC	LC		FAIBLE	Escarpelements herbus et rocheux à <i>Festuca ovina</i> , de 400 à 1800m
<i>Triphosa tauteli</i> Leraut, 2009 Cavernicole lustrée						FAIBLE	Lieux broussailleux et prairies à <i>Rhamnus sp.</i> probablement
<i>Zygaena fausta</i> Linnaeus, 1767 Zygène de la petite coronille						FAIBLE	Coteaux ensoleillés et broussailleux à <i>Coronilla</i>
Névroptères							
<i>Libelloides coccajus</i> Denis & Schiffer., 1775 Ascalaphe soufré						FAIBLE	Bois secs et prairies
Orthoptères							
<i>Barbitistes serricauda</i> Fabricius, 1794 Barbitiste des bois			LC			FAIBLE	Lisières forestières buissonneuses
<i>Calliptamus barbarus</i> O.G. Costa, 1836 Caloptène ochracé, Criquet de Barbarie			LC			FAIBLE	Pelouses sèches, buissons
<i>Gryllus campestris</i> Linnaeus, 1758 Grillon champêtre						FAIBLE	Lieux secs peu herbus
<i>Oedipoda caerulescens</i> Linnaeus, 1758 OEdipode turquoise						FAIBLE	Prairies xéro-thermophiles
<i>Oedipoda germanica</i> Latreille, 1804 OEdipode rouge						FAIBLE	Stations pierreuse et rocailleuses
<i>Platycleis albopunctata</i> Goeze, 1778 Decticelle chagrinée						FAIBLE	Lieux buissonnants et secs
<i>Stenobothrus lineatus</i> Panzer, 1796 Criquet de la Palène						FAIBLE	Landes et pelouses xériques
<i>Tettigonia viridissima</i> Linnaeus, 1758 Grande Sauterelle verte						FAIBLE	Pelouses sèches, buissons

Légende : DH : Directive Habitat-Faune-Flore : **An II** sont les les espèces ayant permis la désignation des Zone de Conservation Spéciale (ZSC) qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat en raison de leur risque de disparition, de leur vulnérabilité à certaines modifications de leur habitat et de leur niveau de rareté - PN : Protection nationale : Arrêté fixant la liste des Mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - **Liste Rouge** : Liste Rouge Monde (UICN, 2014) ; Liste Rouge Europe (UICN Europe, 2014) ; Liste Rouge France (UICN France, 2008) ; Liste rouge Midi-pyrénées ; - RE : Disparu de la région, CR : En grave danger (très rare), EN : En danger (rare), VU : Vulnérable (effectifs en déclin), NT : Quasi menacé, LC : Moins concerné, NE : Non évalué – insuffisantes - **Enjeux** : valeur patrimoniale spécifique intrinsèque de l'espèce : faible / modéré / fort / très fort

Tabl. 16 - Liste des Insectes relevés sur le site et enjeux

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

D'après les données de la ZSC, cinq espèces présentant des intérêts communautaires sont potentiellement présentes sur le site. Deux espèces sensibles supplémentaires présentant des enjeux intrinsèques sont citées dans la bibliographie. Elles sont toutes présentées dans le tableau suivant.

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars- St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Nom scientifique Nom vernaculaire	DH	PN	Liste Rouge			Sensibilité de l'espèce	Habitats	Sensibilité sur le site
			Monde/ Europe	France	M-P			
Arachnides								
<i>Eresus kollari</i> Rossi, 1846 Érèse coccinelle						FAIBLE	Présents Terrains sablonneux, secs et chauds	FAIBLE
Coléoptères								
<i>Lucanus cervus</i> Linnaeus, 1758 Lucane Cerf-volant	II			NT		FORTE	Non présents Vieilles Futaies et boisements à bois morts	FAIBLE
<i>Subcoccinella vigintiquatuorpunctata</i> Linnaeus, 1758 Coccinelle à 24 points, Coccinelle des légumineuses						FAIBLE	Présents Tous milieux à <i>Fabaceae</i>	FAIBLE
Dictyoptères								
<i>Empusa pennata</i> Thunberg, 1815 Empuse commune, Diablotin						FAIBLE	Présents Lieux secs et ensoleillés	FAIBLE
<i>Mantis religiosa</i> Linnaeus, 1758 Mante religieuse						FAIBLE	Présents Prairies et friches	FAIBLE
Hémiptères								
<i>Cicada orni</i> Linnaeus, 1758 Cigale grise						FAIBLE	Non présents Boisements, notamment pinèdes	FAIBLE
<i>Lyristes plebejus</i> Scopoli, 1763 Cigale plébéienne						FAIBLE	Présents Boisements de feuillus	FAIBLE
<i>Tettigettula pygmaea</i> Olivier, 1790 Cigalette pygmée						FAIBLE	Présents Boisements	FAIBLE
Lépidoptères								
<i>Aglais io</i> Linnaeus, 1758 Paon-du-jour			LC	LC		FAIBLE	Non présents Bois clairs et prairies humides à Orties	FAIBLE
<i>Argynnis paphia</i> Linnaeus, 1758 Tabac d'Espagne				LC		FAIBLE	Non présents Clairières ensoleillées riches à <i>Viola sp.</i>	FAIBLE

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars- St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Nom scientifique Nom vernaculaire	DH	PN	Liste Rouge			Sensibilité de l'espèce	Habitats	Sensibilité sur le site
			Monde/ Europe	France	M-P			
<i>Aricia agestis</i> Denis & Schiffermüller, 1775 Collier de corail			LC	LC		FAIBLE	Présents Prairies à Geraniacées	FAIBLE
Lépidoptères								
<i>Boloria dia</i> Linnaeus, 1767 Petite Violette			LC	LC		FAIBLE	Non présents Bois clairs et prairies à <i>Viola</i>	FAIBLE
<i>Callophrys rubi</i> Linnaeus, 1758 Argus vert				LC		FAIBLE	Présents Prairies et friches à Légumineuses	FAIBLE
<i>Celastrina argiolus</i> Linnaeus, 1758 Azuré des Nerpruns			LC	LC		FAIBLE	Non présents Tous milieux à Nerpruns et Lierre	FAIBLE
<i>Coenonympha arcania</i> Linnaeus, 1761 Céphale			LC	LC		FAIBLE	Non présents Prairies et friches à <i>Poa</i> , <i>Holcus</i>	FAIBLE
<i>Coenonympha pamphilus</i> Linnaeus, 1758 Procris				LC		FAIBLE	Présents Lieux herbus à <i>Festuca sp.</i>	FAIBLE
<i>Colias alfacariensis</i> Ribbe, 1905 Fluoré				LC		FAIBLE	Présents Lieux rocheux herbus à <i>Hippocrepis comosa</i>	FAIBLE
<i>Colias crocea</i> Geoffroy in Fourcroy, 1785 Souci			LC	LC		FAIBLE	Présents Friches fleuries à <i>Trifolium sp.</i>	FAIBLE
<i>Diacrisia sannio</i> Linnaeus, 1758 Bordure ensanglantée						FAIBLE	Non présents Prairies humides, forêts marécageuses	FAIBLE
<i>Erynnis tages</i> Linnaeus, 1758 Point de Hongrie				LC		FAIBLE	Non présents Friches à <i>Lotus sp.</i>	FAIBLE
<i>Euphydryas aurinia</i> Rottemburg, 1775 Damier de la Succise	An. II	X	LC	LC		TRES FORTE	Non présents Prairies humides et tourbières à <i>Scabiosa</i>	FAIBLE
<i>Euplagia quadripunctaria</i> Poda, 1761 Écaille chinée	An. II					FORTE	Présents Lisières et friches à <i>Eupatorium cannabinum</i>	FORTE

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars- St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Nom scientifique Nom vernaculaire	DH	PN	Liste Rouge			Sensibilité de l'espèce	Habitats	Sensibilité sur le site
			Monde/ Europe	France	M-P			
<i>Gonepteryx rhamni</i> Linnaeus, 1758 Citron				LC		FAIBLE	Présents Prairies à graminées	FAIBLE
<i>Hipparchia fagi</i> Scopoli, 1763 Sylvandre			NT	LC		FAIBLE	Présents Milieux frais boisés	FAIBLE
<i>Lasiommata megera</i> Linnaeus, 1767 Mégère				LC		FAIBLE	Présents Friches, landes	FAIBLE
Lépidoptères								
<i>Leptidea sinapis</i> Linnaeus, 1758 Piéride de la Moutarde			LC	LC		FAIBLE	Présents Lisières et clairières de bois clairs à Fabacées	FAIBLE
<i>Limenitis reducta</i> Staudinger, 1901 Sylvain azuré			LC	LC		FAIBLE	Non présents Forêts claires à <i>Lonicera sp.</i> jusqu'à 1300 m	FAIBLE
<i>Lycaena phlaeas</i> Linnaeus, 1761 Cuivré commun			LC	LC		FAIBLE	Non présents Friches à <i>Rumex sp.</i>	FAIBLE
<i>Lysandra bellargus</i> Rottemburg, 1775 Azuré bleu-céleste			LC	LC		FAIBLE	Présents Lieux secs et fleuris à <i>Hippocrepis comosa</i>	FAIBLE
<i>Macroglossum stellatarum</i> Linnaeus, 1758 Moro sphinx				LC		FAIBLE	Non présents Prés, buissons et jardins à <i>Galium sp.</i>	FAIBLE
<i>Maculinea arion</i> Linnaeus, 1758 Azuré du Serpolet	IV	X	EN	LC		TRES FORTE	Non présents Prairies rocheuses à <i>Thymus serpyllum</i>	FAIBLE
<i>Maniola jurtina</i> Linnaeus, 1758 Myrtil			LC	LC		FAIBLE	Non présents Prairies à hautes herbes	FAIBLE
<i>Melanargia galathea</i> Linnaeus, 1758 Demi-Deuil				LC		FAIBLE	Non présents Prairies humides ombragées à <i>Valeriana</i>	FAIBLE
<i>Melitaea athalia</i> Rottemburg, 1775 Mélitée du Mélampyre			LC	LC		FAIBLE	Non présents Lisières herbues à <i>Melampyrum sp.</i>	FAIBLE

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Nom scientifique Nom vernaculaire	DH	PN	Liste Rouge			Sensibilité de l'espèce	Habitats	Sensibilité sur le site
			Monde/ Europe	France	M-P			
<i>Melitaea cinxia</i> Linnaeus, 1758 Mélitée du Plantain			LC	LC		FAIBLE	Présents Lieux herbus à <i>Plantago sp</i>	FAIBLE
<i>Melitaea didyma</i> Esper, 1778 Mélitée orangée			LC	LC		FAIBLE	Présents Lieux herbus à <i>Linaria sp.</i> ou <i>Plantago sp.</i>	FAIBLE
<i>Melitaea phoebe</i> Denis & Schiffermüller, 1775 Mélitée des Centaurées			LC	LC		FAIBLE	Non présents Prairies à <i>Centaurea sp.</i>	FAIBLE
<i>Nymphalis polychloros</i> Linnaeus, 1758 Grande Tortue			LC	LC		FAIBLE	Présents Bois clairs à Ormes et/ou Saules	FAIBLE
<i>Pararge aegeria</i> Linnaeus, 1758 Tircis			LC	LC		FAIBLE	Présents Bois clairs et clairières à Poacées	FAIBLE
Lépidoptères								
<i>Pieris brassicae</i> Linnaeus, 1758 Piéride du Chou			LC	LC		FAIBLE	Présents Prairies et haies à brassicacées	FAIBLE
<i>Polygonia c-album</i> Linnaeus, 1758 Robert-le-diable			LC	LC		FAIBLE	Présents Haies et lisières à Orties ou à Orme	FAIBLE
<i>Polyommatus coridon</i> Poda, 1761 Argus bleu-nacré				LC		FAIBLE	Présents Friches et pelouses à <i>Hippocrepis comosa</i>	FAIBLE
<i>Polyommatus icarus</i> Rottemburg, 1775 Argus bleu				LC		FAIBLE	Présents Tous milieux à Fabacées	FAIBLE
<i>Satyrium spini</i> Denis & Schiffermüller, 1775 Thécla des Nerpruns			LC	LC		FAIBLE	Non présents Lieux broussailleux et prairies à <i>Rhamnus sp.</i> jusqu'à 2000m	FAIBLE
<i>Thymelicus sylvestris</i> Poda, 1761 Bande noire			LC	LC		FAIBLE	Présents Friches et prairies fleuries à Graminées	FAIBLE
<i>Vanessa atlanta</i> Linnaeus, 1758 Vulcain			LC	LC		FAIBLE	Non présents Tous milieux à <i>Urtica dioica</i>	FAIBLE

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars- St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Nom scientifique Nom vernaculaire	DH	PN	Liste Rouge			Sensibilité de l'espèce	Habitats	Sensibilité sur le site
			Monde/ Europe	France	M-P			
Névroptères								
<i>Libelloides longicornis</i> Linnaeus, 1764 Ascalaphe ambré						FAIBLE	Présents Prairies ensoleillées	FAIBLE
Odonates								
<i>Calopteryx xanthostoma</i> Charpentier, 1825 Caloptéryx occitan			LC	LC		FAIBLE	Non présents sur le site Cours d'eau méridionaux modérés, ensoleillés et végétalisés jusqu'à 1200m	FAIBLE
<i>Cordulia aenea</i> Linnaeus, 1758 Cordulie bronzée			LC	LC		FAIBLE	Non présents sur le site Eaux stagnantes de toutes sortes, plus rarement canaux étroits	FAIBLE
<i>Erythromma lindenii</i> Selys, 1840 Agrion de Vander Linden, Naïade aux yeux bleus			LC	LC		FAIBLE	Non présents sur le site Eaux courantes et stagnantes bien ensoleillées jusqu'à 1100m	FAIBLE
Odonates								
<i>Gomphus pulchellus</i> Selys, 1840 Gomphe joli			LC	LC		FAIBLE	Non présents sur le site Eaux courantes et stagnantes diverses riches en végétaux	FAIBLE
<i>Gomphus vulgatissimus</i> Linnaeus, 1758 Gomphe à pattes noires			LC	LC		FAIBLE	Non présents sur le site Rivières à courant modéré à fond sableux	FAIBLE
<i>Macromia splendens</i> Pictet, 1843 Cordulie splendide	II	X	VU	VU		TRES FORTE	Non présents sur le site Eaux calmes des rivières, retenues et petits ruisseaux jusqu'à 500 m	FAIBLE
<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758 Libellule déprimée			LC	LC		FAIBLE	Non présents sur le site Cours d'eau lents et étangs à végétation pauvre	FAIBLE
<i>Libellula quadrimaculata</i> Linnaeus, 1758 Libellule à quatre taches			LC	LC		FAIBLE	Non présents sur le site Eaux stagnantes jusqu'à 2000m	FAIBLE

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars- St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Nom scientifique Nom vernaculaire	DH	PN	Liste Rouge			Sensibilité de l'espèce	Habitats	Sensibilité sur le site
			Monde/ Europe	France	M-P			
<i>Onychogomphus forcipatus forcipatus</i> Linnaeus, 1758 Gomphe à pinces			LC	LC		FAIBLE	Non présents sur le site Eaux courantes, parfois lacustres, bien oxygénées, jusqu'à 1200m	FAIBLE
<i>Oxygastra curtisii</i> Dale, 1834 Cordulie à corps fin	II	X	NT	LC		TRES FORTE	Non présents sur le site Parties calmes des eaux courantes ou eaux stagnantes jusqu'à 800 m	FAIBLE
<i>Platycnemis acutipennis</i> Selys, 1841 Pennipatte orangé			LC	LC		FAIBLE	Non présents sur le site Eaux courantes et stagnantes jusqu'à 1200m	FAIBLE
<i>Platycnemis latipes</i> Rambur, 1842 Pennipatte blanchâtre			LC	LC		FAIBLE	Non présents sur le site Eaux courantes jusqu'à 900m	FAIBLE
<i>Pyrrhosoma nymphula</i> Sulzer, 1776 Nymphe au corps de feu			LC	LC		FAIBLE	Non présents sur le site Eaux stagnantes, riches en plantes diverses	FAIBLE
<i>Sympecma fusca</i> Vander Linden, 1820 Brunette hivernale			LC	LC		FAIBLE	Non présents sur le site Eaux stagnantes à faiblement courantes, avec débris végétaux	FAIBLE
Orthoptères								
<i>Decticus albifrons</i> Fabricius, 1775 Dectique à front blanc			LC			FAIBLE	Présents Fourrées, friches et pelouses thermophiles	FAIBLE
<i>Euchorthippus declivus</i> Brisout de Barneville, 1848 Criquet des mouillères						FAIBLE	Non présents Prairies à parires humides	FAIBLE
<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i> Latreille, 1804 Grillon bordelais			LC			FAIBLE	Non présents Lits de graviers, cultures, milieux perturbés	FAIBLE
<i>Isophya pyrenaea</i> Audinet-Serville, 1838 Barbitiste des Pyrénées			LC			FAIBLE	Présents Pelouses denses parsemées de buissons	FAIBLE

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Nom scientifique Nom vernaculaire	DH	PN	Liste Rouge			Sensibilité de l'espèce	Habitats	Sensibilité sur le site
			Monde/ Europe	France	M-P			
<i>Melanogryllus desertus</i> Pallas, 1771 Grillon noirâtre			LC			FAIBLE	Présents Milieux ouverts	FAIBLE
<i>Nemobius sylvestris</i> Bosc, 1792 Grillon des bois						FAIBLE	Bois clairs, clairières et lisières	FAIBLE
<i>Pezotettix giornae</i> Rossi, 1794 Criquet pansu						FAIBLE	Non présents Prairies humides, bords de ruisseaux	FAIBLE
<i>Pteronemobius heydenii</i> Fischer, 1853 Grillon des marais						FAIBLE	Non présents Prairies humides et bord des marais	FAIBLE
<i>Saga pedo</i> Pallas, 1771 Magicienne dentelée	IV	X	VU (LC)			FORTE	Présents Milieux xéro-thermophiles divers	FORTE
Phasmoptères								
<i>Clonopsis gallica</i> Charpentier, 1825 Phasme gaulois						FAIBLE	Présents Bois clairs et garrigues	FAIBLE

Légende : DH : Directive Habitat-Faune-Flore : **An II** sont les espèces ayant permis la désignation des Zones de Conservation Spéciale (ZSC) qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat en raison de leur risque de disparition, de leur vulnérabilité à certaines modifications de leur habitat et de leur niveau de rareté - PN : Protection nationale : Arrêté fixant la liste des Mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - **Liste Rouge** : Liste Rouge Monde (UICN, 2014) ; Liste Rouge Europe (UICN Europe, 2014) ; Liste Rouge France (UICN France, 2008) ; Liste rouge Midi-Pyrénées ; - RE : Disparu de la région, CR : En grave danger (très rare), EN : En danger (rare), VU : Vulnérable (effectifs en déclin), NT : Quasi menacé, LC : Moins concerné, NE : Non évalué – insuffisantes - **Enjeux** : valeur patrimoniale spécifique intrinsèque de l'espèce : faible / modéré / fort / très fort

Tabl. 17 - Liste des Insectes potentiels et enjeux

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Etant donné l'absence de milieux humides et de boisements anciens avec arbres sénescents sur le site, une seule espèce d'intérêt communautaire est potentiellement présente sur le site, l'Ecaille chinée, papillon fréquentant les friches. Parmi les 2 espèces potentielles supplémentaires, une apparaît comme sensible sur le site. Il s'agit de la Magienne dentelée, orthoptère des milieux secs xéro-thermophiles, habitats présents sur le site. Protégée en France, elle est sensible et menacée. Sa sensibilité est qualifiée de forte sur le site.

3.3.3.7 Les Poissons

Aucun poisson n'a été contacté. Le milieu n'est pas favorable à ce groupe faunistique, l'Aveyron n'étant pas sur le site et elle ne sera pas impactée par le projet de via ferrata.

Deux espèces potentielles présentant des intérêts communautaires sont citées dans la bibliographie (ZSC et données Faune). Cependant, les habitats de ces espèces n'étant pas présents sur le site, leur présence est à exclure.

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Nom scientifique Nom vernaculaire	DH	PN	Liste rouge				Sensibilité de l'espèce	Habitats d'espèce	Sensibilité sur le site
			Monde	Europe	France	M-P			
<i>Barbus meridionalis</i> Risso, 1827 Barbeau méridional	X	X	NT	NT	NT		FORTE	Fonds des eaux claires et courantes	FAIBLE
<i>Parachondrostoma toxostoma</i> Vallot, 1837 Toxostome	X		VU	VU	NT		TRES FORTE	Petits affluents et zones de fort courant à fond de graviers et de pierres	FAIBLE

Légende : DH : Directive Habitat-Faune-Flore : **An II** sont les les espèces ayant permis la désignation des Zone de Conservation Spéciale (ZSC) qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat en raison de leur risque de disparition, de leur vulnérabilité à certaines modifications de leur habitat et de leur niveau de rareté - **PN** : Protection nationale : Arrêté fixant la liste des Mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - **Liste Rouge** : Liste Rouge Monde (UICN, 2014) ; Liste Rouge Europe (UICN Europe, 2014) ; Liste Rouge France (UICN France, 2008) ; Liste rouge Auvergne ; - RE : Disparu de la région, CR : En grave danger (très rare), EN : En danger (rare), VU : Vulnérable (effectifs en déclin), NT : Quasi menacé, LC : Moins concerné, NE : Non évalué – insuffisantes - **Enjeux** : valeur patrimoniale spécifique intrinsèque de l'espèce : faible / modéré / fort / très fort

Tabl. 18 - Liste des Poissons potentiels et enjeux**3.3.3.8 Les Crustacés**

Aucun crustacé n'a été contacté. Le milieu n'est pas favorable à ce groupe faunistique, l'Aveyron n'étant pas sur le site et ne sera pas impactée par le projet de via ferrata.

Une espèce potentielle présentant des intérêts communautaires est citée dans la bibliographie (ZSC et données Faune). Cependant, les habitats de cette espèce n'étant pas présents sur le site, sa présence est à exclure.

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Nom scientifique Nom vernaculaire	DH II	PN	Liste Rouge				Sensibilité de l'espèce	Habitats	Sensibilité sur le site
			Monde	Europe	France	MP			
<i>Austropotamobius pallipes</i> Lereboullet, 1858 Écrevisse à pattes blanches	X	X	EN		VU		TRES FORTE	Non présents Eaux froides, claires et vives, non polluées, à fond caillouteux	FAIBLE

Légende : **DH II** : Directive Habitat-Faune-Flore : **An II** sont les espèces ayant permis la désignation des Zone de Conservation Spéciale (ZSC) qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat en raison de leur risque de disparition, de leur vulnérabilité à certaines modifications de leur habitat et de leur niveau de rareté - **PN** : Protection nationale : Arrêté fixant la liste des Mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - **Liste Rouge** : Liste Rouge Monde (UICN, 2014) ; Liste Rouge Europe (UICN Europe, 2014) ; Liste Rouge France (UICN France, 2008) ; Liste rouge Midi-Pyrénées ; - RE : Disparu de la région, CR : En grave danger (très rare), EN : En danger (rare), VU : Vulnérable (effectifs en déclin), NT : Quasi menacé, LC : Moins concerné, NE : Non évalué – insuffisantes - **Enjeux** : valeur patrimoniale spécifique intrinsèque de l'espèce : faible / modéré / fort / très fort

Tabl. 19 - Liste des Crustacés potentiels et enjeux

3.3.4 CONCLUSION

Le site d'étude est situé à proximité de l'Aveyron, sur un site déjà fréquenté par les activités touristiques (randonnées pédestres, escalade et via-ferrata, parapentes, etc.). Sur la partie haute, des pelouses et landes à Genévriers, plus ou moins arborées, sont très présents. La falaise quant à elle est constituée de rochers peu à fortement végétalisés, passant du boisement de pente aux rochers nus. De nombreuses cavités plus ou moins importantes sont présentes au sein de la falaise, avec de grandes failles et cheminées plus ou moins végétalisées.

Les habitats présents sont relativement communs. Deux habitats d'intérêt communautaire sont présents sur le site. Il s'agit des falaises (N2000 n°8210-3) et des Buxaies (N2000 n°5110-3). Ils sont menacés, respectivement par le développement des activités touristiques et par la fermeture des milieux.

Concernant la Flore, une espèce protégée a été relevée, au niveau de la falaise. Il s'agit de la Corbeille d'argent à gros fruit (*Hormathophylla macrocarpa* (DC.) P.Küpfer), espèce protégée au niveau nationale et rare en Méditerranée. 7 espèces sensibles, rares ou menacées, ont également été relevées, mais aucune ne présente d'enjeux notables sur le site. La bibliographie nous informe de la présence potentielle de 10 espèces sensibles, aucune n'étant d'intérêt communautaire. Après analyses des potentialités au vu des habitats présents, aucune espèce à enjeux forts à très forts ne peut être retrouvée sur le site.

Au niveau de la Faune, le site est favorable à de nombreuses espèces sensibles. En effet les falaises accueillent des colonies de chiroptères d'intérêt communautaire et/ou sensibles en hiver et/ou en période estivale (Petit Rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Vespère de Savi, etc.) et des oiseaux rupestres tels que l'Hirondelle des rochers, ou le Faucon pèlerin suivant les années. De plus le plateau accueille une espèce d'intérêt communautaire : l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*L.), et peut potentiellement accueillir l'Alouette lulu, espèce d'intérêt communautaire non relevée lors de la campagne d'inventaires mais connue à proximité du Roc d'après le Docob du site Natura 2000. En ce qui concerne la faune globale du site, de nombreuses espèces protégées et/ou sensibles ont été contactées et utilisent le site pour réaliser tout ou une partie de leur cycle biologique. Ces espèces, à enjeux différents selon la nature de l'occupation du site, seront à prendre en considération lors de la création et de l'utilisation de la via-ferrata. Les espèces potentielles supplémentaires citées dans la bibliographie, non relevées mais retrouvant leurs habitats sur le site et dont leur présence ne peut être exclue sont également à prendre en considération.

Nous pouvons donc conclure que le site accueille une flore diversifiée et relativement commune et une faune assez présente du fait de la diversité d'habitats, typique des milieux rupestres et des boisements plus ou moins ouverts. Cependant quelques espèces plus sensibles seront à prendre en considération pour ne pas leur nuire, en fonction du projet.

4 IMPACTS DU PROJET SUR LES SITES NATURA2000 : FAUNE ET HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

4.1 IMPACTS EN PHASE CHANTIER

Le projet consiste à créer et à réaménager une via-ferrata sur la falaise, d'une emprise de 11,09 ha au total. Cette création d'aménagement touristique et sportif engendrera une discontinuité réduite dans le paysage et les habitats alentours dans la mesure où la falaise est déjà équipée de voies d'escalade et de via-ferrata, et que c'est un site très touristique avec de nombreux accès randonnées et des points d'envol de parapentes.

Le secteur de projet au droit des sites Natura 2000 provoquera un dérangement des espèces faunistiques occupant le site, et une destruction plus ou moins permanente d'habitats et d'espèces végétales associées, comprenant des espèces et habitats d'intérêt communautaire :

- Au niveau des habitats naturels, les falaises codées 8210-3 seront impactées sur moins de 0,8% au sein de la ZSC. Les habitats du site seront pour la plupart conservés en l'état, des purges au niveau des blocs instables de la falaise et la coupe ponctuelles des végétaux seront les seuls éléments temporaires effectués sur le site. Les Buxaies quant à elle ne devraient pas être directement impactées, les travaux se cantonnant uniquement à la falaise, et le chantier utilisant les infrastructures existantes. L'impact sera donc limité, pour un maximum de 1,9%. **Concernant l'intégrité du site Natura2000 au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore, environ 0,07% seront impactés.**
- Au niveau des espèces de la ZSC : Sur l'ensemble du secteur de projet, trois espèces d'intérêt communautaire peuvent être impactées :
 - La Barbastelle d'Europe utilise le site pour la reproduction. **Cependant, le projet lui-même sera cantonnée aux falaises du Rocher d'Anglars, les accès se feront par les voies existantes. Seul un dérangement pourra donc être observé. Ses habitats ne seront pas impactés par le projet.**
 - Le Minioptère de Schreibers utilise le site pour la reproduction et la chasse. **Le projet impactera ses habitats, et un dérangement pourra également être observé. Environ 8,12% des habitats de reproduction du Minioptère de Schreibers (falaises) seront impactés par le projet, ses habitats de chasse (landes et pelouses) ne seront pas impactés.**
 - Le Petit rhinolophe utilise le site pour la reproduction et la chasse. **Le projet impactera**

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

ses habitats, et un dérangement pourra également être observé. Environ 8,12% des habitats de reproduction du Petit rhinolophe (falaises) seront impactés par le projet, et ses habitats de chasse (boisements) ne seront pas impactés.

- Au niveau des espèces de la ZPS : Au niveau de l'intégrité du site, **moins de 0,01% seront impactés par le projet.** Sur l'ensemble du secteur de projet, quatre espèces d'intérêt communautaire peuvent être impactées par le projet :
 - L'Engoulevent d'Europe utilise le site pour la reproduction et le nourrissage. **Cependant, le projet lui-même sera cantonné aux falaises du Rocher d'Anglars, les accès se feront par les voies existantes. Seul un dérangement pourra donc être observé. Les habitats d'espèces de l'Engoulevent d'Europe (landes et pelouses pour la reproduction et le nourrissage) ne seront pas impactés par le projet.**
 - Le Faucon pèlerin utilise potentiellement le site pour la reproduction et le nourrissage. **Le projet impactera ses habitats, et un dérangement pourra également être observé. Environ 8,12% des habitats de reproduction du Faucon pèlerin (falaises) seront impactés par le projet, et ses habitats de chasse (boisements clairs et landes ouvertes) ne seront pas impactés.**
 - Le Grand-Duc d'Europe utilise potentiellement le site pour la reproduction et le nourrissage. **Le projet impactera ses habitats, et un dérangement pourra également être observé. Environ 8,12% des habitats de reproduction du Grand-Duc d'Europe (falaises) seront impactés par le projet, et ses habitats de chasse (boisements clairs et landes ouvertes) ne seront pas impactés.**
 - L'Alouette lulu utilise potentiellement le site pour la reproduction. **Cependant, le projet lui-même sera cantonné aux falaises du Rocher d'Anglars, les accès se feront par les voies existantes. Seul un dérangement pourra donc être observé. Les habitats d'espèces de l'Alouette lulu (landes et pelouses pour la reproduction et le nourrissage) ne seront pas impactés par le projet.**

Par conséquent, au vu de la nature des travaux nécessitant des moyens relativement lourds et de leur mise en œuvre, la mise en place d'un planning adapté et compatible avec la phénologie des espèces sera nécessaire. Celui-ci permettra également de réduire les impacts sur l'ensemble des espèces fréquentant le site. Les travaux devront donc débuter lorsque les espèces sont le moins vulnérables, c'est-à-dire hors période de reproduction, entre Mi-Août et Mi-Novembre.

L'ensemble des impacts seront donc importants sur la falaise, et des mesures seront nécessaires pour réduire voire annuler les effets négatifs du projet.

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

4.2 IMPACTS EN PHASE D'EXPLOITATION

Durant cette phase les impacts potentiels qui ont trait à ce type de projet concernent l'augmentation de fréquentation du secteur de projet par des personnes sur une période donnée. Quoi qu'il en soit ces augmentations de trafic seront limitées et induites sur les infrastructures routières et sentiers existants, avec toujours un **planning adapté aux espèces sensibles globales et d'intérêt communautaire**.

Le projet pourra donc impacter les fonctions de reproduction, de nourrissage, de zone de chasse, de halte migratoire ou tout simplement de rassemblement pour les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000. La fréquentation supplémentaire risque également d'impacter la Flore protégée du site, à savoir la Corbeille d'argent à gros fruit. **Les cheminements sur la falaise devront tenir compte de ces habitats et espèces pour ne pas les déranger et/ou les détruire lors de la phase d'exploitation. De plus l'utilisation des voies devra se faire lorsque la période la plus sensible des espèces fréquentant le site sera passée: à partir de fin Juin.**

4.3 IMPACTS EN PHASE D'ENTRETIEN

Durant cette phase les impacts potentiels qui ont trait à ce type de projet concernent l'augmentation de fréquentation du secteur de projet par des camions et personnes à une date précise. Quoi qu'il en soit ces augmentations de trafic seront limitées et induites sur les infrastructures routières existantes, avec toujours un planning adapté aux espèces sensibles globales et d'intérêt communautaire.

Tout entretien aura également lieu hors période sensible, dès la deuxième quinzaine d'Août.

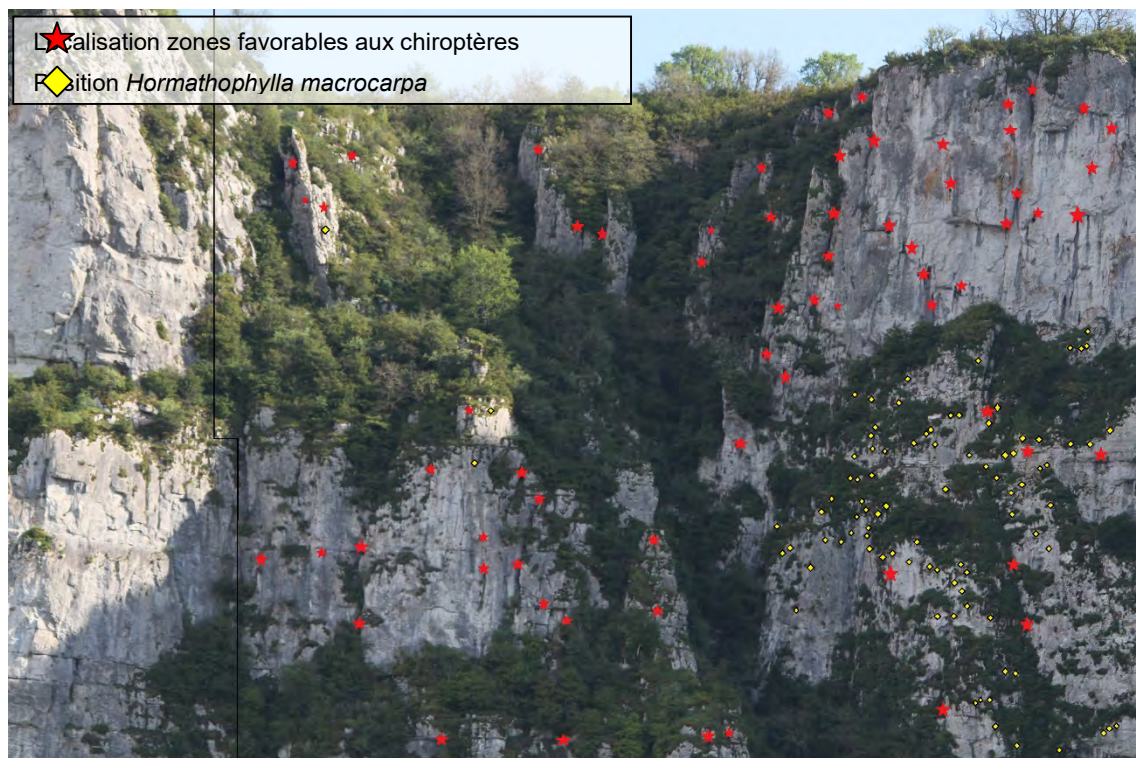
5 MESURES CORRECTRICES DES IMPACTS

5.1 PRISE EN COMPTE DES ESPÈCES ET HABITATS DANS LA PHASE DE CONCEPTION DU PROJET

Au fur et à mesure des relevés naturalistes, et au vu des données bibliographiques, le projet n'a eu de cesse d'être modifié pour prendre en compte les sensibilités des espèces et habitats globaux sur le site. Ces ajustements ont été nécessaires afin de conserver des zones à forts enjeux sur la falaise, et pour éviter un éventuel dérangement en phase exploitation pouvant être néfaste pour les espèces.

Ainsi, les adaptations suivantes ont été validées, en concertations avec l'ensemble des intervenants, pour réduire au maximum l'empreinte négative du projet :

- Changement d'implantation de certaines voies,
- Modification d'accès,
- Maintien d'une distance de sécurité entre les zones sensibles et les voies,
- Implantation de panneaux informatifs,
- Mise en défens de zones sensibles.



Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

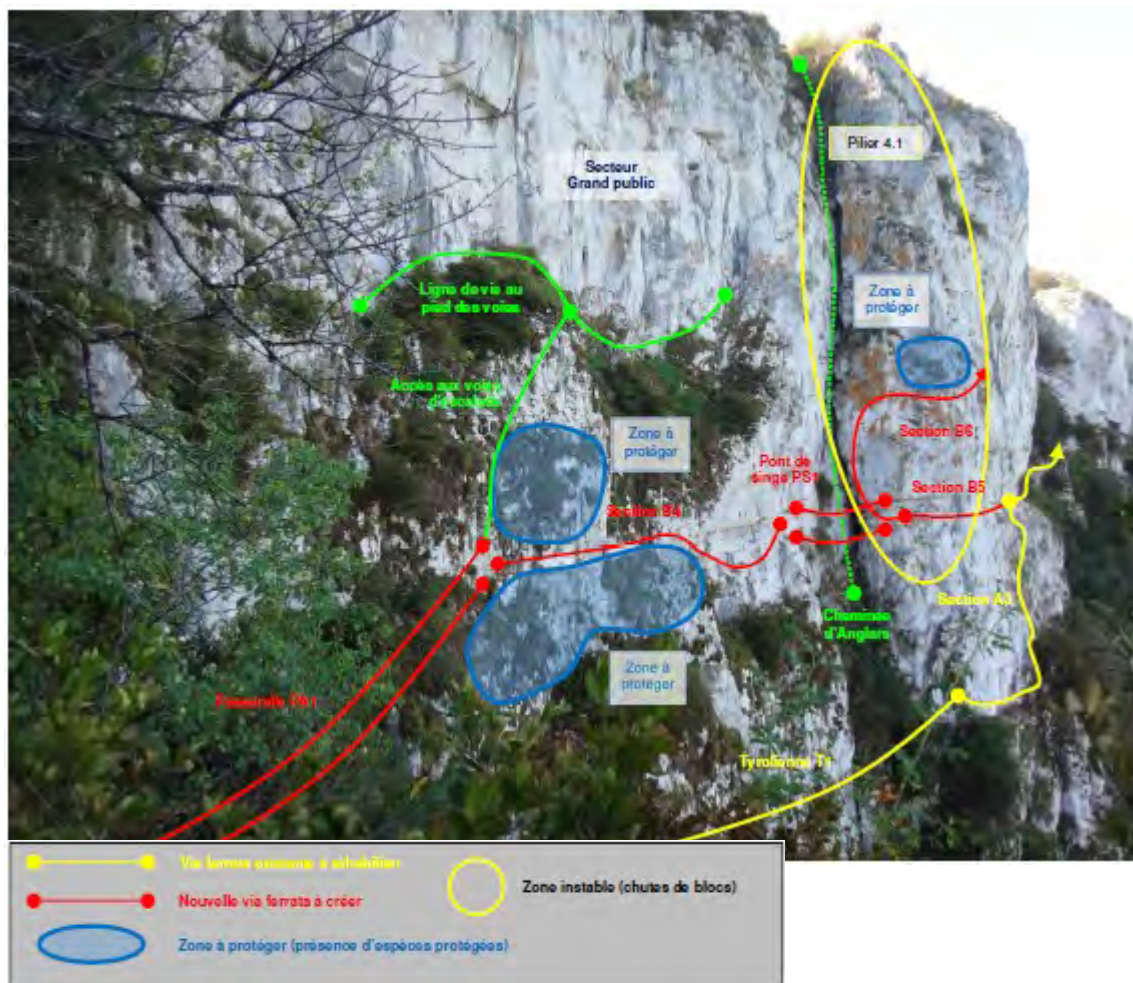


Fig. 15. Exemple d'adaptation des voies en fonctions des contraintes environnementales

5.2 PRÉCAUTIONS DE CHANTIER

Les mesures à mettre en œuvre vis-à-vis des impacts temporaires et permanents liés à la phase de chantier seront les suivantes et seront pour la plupart directement intégrées au cahier des charges, du fait de la contrainte touristique du site :

- Adaptation du planning de travaux, qui devront débuter après le 31 Juillet ;
- Eloignement des aires de stockage des produits polluants des points les plus sensibles, voire en dehors du site Natura 2000 (locaux des entreprises de travaux) ;
- Restriction de la circulation des engins de travaux publics dans les emprises du projet qui seront optimisées de manière à être minimum, et sans pénétration au sein des secteurs périphériques.

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

5.3 EN PHASE D'ENTRETIEN

Pour palier les impacts liés aux passages d'engins, les mêmes mesures employées lors des travaux devront être appliquées. Aucune mesure supplémentaire n'est à prévoir.

5.4 EN PHASE D'EXPLOITATION

Pour permettre de limiter les impacts liés au dérangement, le parcours prévu sera réalisé en fonction des zones sensibles, comme précisé en 5.1, ce qui permettra « d'isoler » les habitats et les espèces à enjeux.

De plus, un calendrier d'ouverture des voies et de la via-ferrata devra être mis en place afin de garantir la tranquillité des espèces pendant leurs périodes sensibles. Il est généralement recommandé de mettre en place des ouvertures du 1er Juillet au 31 Septembre.

6 CONCLUSION

Au bilan, il est important de noter que l'emprise du présent projet de via ferrata possède une faible emprise et qu'il :

- Se localise sur une falaise où les habitats majoritaires sont constitués de rochers, de boisements de Chêne, et de landes plus ou moins ouvertes. Ces habitats sont utilisés par des espèces d'intérêt communautaire;
- Interfère avec le site Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux sur une surface de 11,09ha, soit moins de 0,01% du site, et de la Directive Habitats-Faune-Flore sur la même surface, soit un impact de 0,07% ;
- Prend compte des espèces utilisant le site lors de l'élaboration des voies et accès, en limitant voire annulant la destruction directe d'habitats ou d'espèces sensibles.

L'ensemble des éléments exposés dans les paragraphes précédents et notamment ceux ayant trait aux espèces fréquentant le secteur du projet de tracé et à ses impacts, permet raisonnablement de penser que la réalisation du projet, tant durant la phase de chantier que durant la phase d'exploitation, pourra potentiellement porter atteinte à l'état de conservation des populations d'espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000. Des mesures correctrices seront donc apportées afin de réduire voire annuler les effets négatifs du projet.

7 ANALYSE DES METHODES POUR EVALUER LES INCIDENCES DU PROJET

La description du projet est tirée des informations transmises par la maîtrise d'ouvrage et Alpe Ingé.

Les informations relatives au site Natura 2000 sont tirées du site du muséum national d'histoire naturelle (www.mnhn.inpn.fr) et du site <http://www.natura2000.fr/>

Les données faunes et flore complémentaires ont été tirées des inventaires réalisés entre 2016 et 2017 par ALP'PAGES Environnement et ECOSCIM Environnement, ainsi que des données INPN du MNHN, des ZNIEFF, du réseau SILENE des FCBN et du réseau Nature Midi-Pyrénées.

L'ensemble de ces éléments nous a permis d'estimer la portée des incidences du projet sur les sites Natura2000 FR7300952 « Gorges de l'Aveyron, Causses proches et Vallée de la Vère » et FR7312011 « Forêt de Grésigne et environs ».

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

ANNEXE 1 Liste des espèces végétales relevées sur le site

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire français	Niveau de protection	LR MP
Sapindaceae	<i>Acer campestre</i> L.	Érable champêtre		LC
Sapindaceae	<i>Acer monspessulanum</i> L.	Érable de Montpellier		LC
Sapindaceae	<i>Acer platanoides</i> L.	Érable plane		NA
Brassicaceae	<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande	Alliaire		LC
Poaceae	<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski	Brome stérile		
Araceae	<i>Arum maculatum</i> L.	Gouet tâcheté		LC
Aspleniaceae	<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L.	Capillaire noir		LC
Aspleniaceae	<i>Asplenium trichomanes</i> L.	Capillaire des murailles		LC
Aspleniaceae	<i>Asplenium viride</i> Huds.	Doradille verte		LC
Gentianaceae	<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds.	Blackstonie perfoliée		LC
Poaceae	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv.	Brachypode des bois		LC
Cucurbitaceae	<i>Bryonia cretica</i> subsp. <i>dioica</i> (Jacq.) Tutin	Racine-vierge		LC
Buxaceae	<i>Buxus sempervirens</i> L.	Buis		LC
Brassicaceae	<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik.	Capselle bourse-à-pasteur		LC
Cyperaceae	<i>Carex halleriana</i> Asso	Laîche de Haller		LC
Apiaceae	<i>Chaerophyllum aureum</i> L.	Cerfeuil doré		LC
Papaveraceae	<i>Chelidonium majus</i> L.	Grande chélidoine		LC
Cornaceae	<i>Cornus mas</i> L.	Cornouiller mâle		LC
Cornaceae	<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin		LC
Betulaceae	<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier		LC
Rosaceae	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style		LC
Orchidaceae	<i>Dactylorhiza maculata</i> (L.) Soó	Orchis tacheté	CW-B	LC
Dioscoreaceae	<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin	Sceau de Notre Dame		LC
Brassicaceae	<i>Draba verna</i> L.	Drave de printemps		
Poaceae	<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski	Chiendent commun		LC
Orchidaceae	<i>Epipactis leptochila</i> (Godfery) Godfery	Épipactis à labelle étroit	CW-B	DD
Geraniaceae	<i>Erodium acaule</i> (L.) Bech. & Thell.	Érodium acaule		VU
Apiaceae	<i>Eryngium campestre</i> L.	Chardon Roland		LC
Asteraceae	<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire à feuilles de chanvre		LC

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire français	Niveau de protection	LR MP
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia amygdaloides</i> L.	Euphorbe des bois		LC
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia cyparissias</i> L.	Euphorbe petit-cyprès		LC
Poaceae	<i>Festuca heterophylla</i> Lam.	Fétuque hétérophylle		LC
Moraceae	<i>Ficus carica</i> L.	Figuier d'Europe		NA
Rosaceae	<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier sauvage		LC
Oleaceae	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne élevé		LC
Geraniaceae	<i>Geranium lucidum</i> L.	Géranium luisant		LC
Plantaginaceae	<i>Globularia bisnagarica</i> L.	Globulaire commune		LC
Araliaceae	<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant		LC
Cistaceae	<i>Helianthemum hirtum</i> (L.) Mill.	Hélianthème hérissé		
Asteraceae	<i>Helichrysum stoechas</i> (L.) Moench	Immortelle des dunes		LC
Ranunculaceae	<i>Helleborus foetidus</i> L.	Hellébore fétide		LC
Brassicaceae	<i>Hesperis matronalis</i> L.	Julienne des dames		LC
Fabaceae	<i>Hippocrepis emerus</i> (L.) Lassen	Coronille faux-séné		LC
Poaceae	<i>Holcus mollis</i> L.	Houlque molle		LC
Brassicaceae	<i>Hormathophylla macrocarpa</i> (DC.) P.Küpfér	Corbeille d'argent à gros fruits	PN	LC
Hypericaceae	<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé		LC
Juglandaceae	<i>Juglans regia</i> L.	Noyer royal		NA
Cupressaceae	<i>Juniperus communis</i> L.	Genévrier commun		LC
Caprifoliaceae	<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult.	Knautie des champs		LC
Caprifoliaceae	<i>Knautia collina</i> Jord.	Knautie pourpre		
Caprifoliaceae	<i>Knautia transalpina</i> (H.Christ) Briq.	Knautie transalpine		
Asteraceae	<i>Lactuca viminea</i> (L.) J.Presl & C.Presl	Laitue effilée		LC
Oleaceae	<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troëne		LC
Caprifoliaceae	<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois		LC
Caprifoliaceae	<i>Lonicera xylosteum</i> L.	Chèvrefeuille des haies		LC
Fabaceae	<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé		LC
Caryophyllaceae	<i>Moehringia muscosa</i> L.	Moehringie mousse		NT
Orchidaceae	<i>Neotinea ustulata</i> (L.) R.M.Bateman	Orchis brûlé	CW-B	LC
Orchidaceae	<i>Orchis olbiensis</i> Reut. ex Gren.	Orchis d'Hyères	CW-B	

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire français	Niveau de protection	LR MP
Orchidaceae	Orchis purpurea Huds.	Orchis pourpre	CW-B	LC
Lamiaceae	Origanum vulgare L.	Origan commun		LC
Orobanchaceae	Orobanche hederæ Vaucher ex Duby	Orobanche du lierre		LC
Plantaginaceae	Plantago ovata Forssk.	Plantain à feuilles ovales		
Polygalaceae	Polygala comosa Schkuhr	Polygala chevelu		
Polypodiaceae	Polypodium vulgare L.	Réglisse des bois		LC
Rosaceae	Potentilla erecta (L.) Rausch.	Potentille tormentille		LC
Rosaceae	Potentilla reptans L.	Potentille rampante		LC
Rosaceae	Poterium sanguisorba L.	Pimprenelle à fruits réticulés		
Rosaceae	Prunus avium (L.) L.	Prunier merisier		LC
Rosaceae	Prunus mahaleb L.	Bois de Sainte-Lucie		LC
Rosaceae	Prunus spinosa L.	Épine noire		LC
Fagaceae	Quercus petraea Liebl.	Chêne sessile		LC
Fagaceae	Quercus pubescens Willd.	Chêne pubescent		LC
Grossulariaceae	Ribes rubrum L.	Groseillier rouge		NA
Brassicaceae	Rorippa sylvestris (L.) Besser	Rorippe des forêts		LC
Rosaceae	Rosa arvensis Huds.	Rosier des champs		LC
Rubiaceae	Rubia peregrina L.	Garance voyageuse		LC
Rosaceae	Rubus fruticosus L.	Ronce de Bertram		
Asparagaceae	Ruscus aculeatus L.	Fragon	DH-5	LC
Crassulaceae	Sedum dasyphyllum L.	Orpin à feuilles serrées		LC
Poaceae	Sesleria caerulea (L.) Ard.	Seslérie blanchâtre		LC
Brassicaceae	Sisymbrium austriacum Jacq.	Sisymbre d'Autriche		LC
Rosaceae	Spiraea hypericifolia subsp. obovata (Waldst. & Kit. ex Willd.) H. Huber	Spirée à feuilles de millepertuis		LC
Lamiaceae	Teucrium scorodonia L.	Germandrée		LC
Santalaceae	Thesium humifusum subsp. humifusum DC.	Thésium couché		LC
Malvaceae	Tilia platyphyllos Scop.	Tilleul à grandes feuilles		LC
Ulmaceae	Ulmus glabra Huds.	Orme glabre		LC
Crassulaceae	Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy	Nombril de vénus		LC

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars- St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire français	Niveau de protection	LR MP
Adoxaceae	Viburnum lantana L.	Viorne mancienne		LC

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)

DOSSIER D'EVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

**ANNEXE 2 Bibliographies et organismes
consultés dans le cadre de l'étude**

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

➤ Sites consultés

Consultation du site Internet <http://www.lepinet.fr/>

Consultation du site Internet <http://www.oiseaux-birds.com/>

Consultation du site Internet www.oiseaux.net

Consultation du site Internet <http://www.naturemp.org>

Fédération Française des Sociétés de Sciences Naturelles - Éditions Faune de France :
<http://www.faunedefrance.org>

Groupe Chiroptères Midi-Pyrénées

Ligue de Protection des Oiseaux (<http://www.lpo.fr>),

Portail des données cartographiques de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) : <http://www.geoportail.gouv.fr>

Portail des données communales de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Occitanie: [www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr)

Réseau Natura 2000 (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000>)

Site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel et du Muséum National d'Histoire Naturelle
<http://inpn.mnhn.fr/>

Site francophone de la botanique Tela-Botanica <http://www.tela-botanica.org/>

Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (<http://www.sfepm.org/>)

SPN - Service du Patrimoine naturel, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, Inventaire National du Patrimoine Naturel (I002) : Mammifères de France (accessed through GBIF data portal, <http://data.gbif.org/datasets/resource/14281>, 2013-11-19)

➤ Bibliographie

Abbé H. COSTE, 1937 - Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes - Ouvrage édité par la Librairie des Sciences et des Arts, Paris, 1937.

Arthur & Lemaire, 2009. Les chauves souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 544 p. - ISBN 978-2-85653-630-8

Barataud, 2012. Ecologie acoustique des Chiroptères d'Europe, identification des espèces, étude de leurs habitats et comportements de chasse. Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. (collection inventaires et biodiversité). 344 p. - ISBN 978-2-85653-685-8

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Bardat J., Bioret F., Botineau M., Boulet V., Delpech R., Géhu J.-M., Haury J., Lacoste A., Rameau J.-C., Royer J.-M., Roux G. & Touffet J., 2004. Prodrôme des végétations de France. Coll. Patrimoines naturels, 61. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 171 p.

Beaman et Al., 1998 - The handbook of bird identification for Europe and the western palearctic - 872 pages - Christopher Helm Publishers Ltd - ISBN: 0713639601

Bensettiti F., Bioret F., Roland J. & Lacoste J.-P. (coord.), 2004. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 2 - Habitats côtiers. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 399 p. + cédérom.

Bensettiti F., Boulet V., Chavaudret-Laborie C. & Deniaud J. (coord.), 2005. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 445 p. et 487 p. + cédérom.

Bensettiti F., Gaudillat V. & Haury J. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p. + cédérom.

Bensettiti F., Herard-Logereau K., Van Es J. & Balmain C. (coord.), 2004. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 5 - Habitats rocheux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 381 p. + cédérom.

Bensettiti F., Rameau J.-C. & Chevallier H. (coord.), 2001. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 339 p. et 423 p. + cédérom.

Biodiversity occurrence data published by: Field Museum of Natural History, Museum of Vertebrate Zoology, University of Washington Burke Museum, and University of Turku (Accessed through GBIF Data Portal, data.gbif.org, 2007-02-22)

Bioret F. & Royer J.-M., 2009. Présentation du projet de déclinaison du Prodrôme des végétations de France. J. Bot. Soc. Bot. France, 48 : 47-48.

Bissardon M. & Guibal L., 1997. Corine biotopes. Version originale. Types d'habitats français. ENGREF,

Blatrix et Al., 2013 - Fourmis de France, de Belgique et du Luxembourg - Collection Les guides du naturaliste - Edition Delachaux et Niesle - ISBN : 9782603018996

Création d'un pôle d'activités verticales sur le Roc d'Anglars– St Antonin Noble Val (82)DOSSIER D'ÉVALUATION « NATURA 2000 » AU TITRE DE L'ARTICLE L.414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Carnino N., 2009. Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du site - Guide d'application de la méthode d'évaluation des habitats forestiers. Muséum National d'Histoire Naturelle / Office National des Forêts, 23p. + annexes

Commission européenne, 1999. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne. EUR 15/2. Commission européenne, DG Environnement, 132 p.

Conseil des Communautés européennes. Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JO L 206 du 22.7.1992, p. : 7). Version consolidée du 01/01/2007.

Devillers P., Devillers-Terschuren J., Ledant J.-P. & coll., 1991. CORINE biotopes manual. Habitats of the European Community. Data specifications - Part 2. EUR 12587/3 EN. European Commission, Luxembourg, 300 p.

Dietz, Helversen et Nill, 2009. L'encyclopédie des chauves-souris d'Europe et d'Afrique du Nord. Delachaux et Niesle, Paris. 400p. - ISBN 978-2-603-01595-7

Fournier, 2001 - Les quatre flores de France, Corse comprise : Générale, alpine, méditerranéenne, littorale - Editions Dunot. 1103 p - ISBN: 978-2100054633

Haahtela & al, 2011 - Guide photo des papillons d'Europe - - Collection Les guides du naturaliste - Edition Delachaux et Niesle - ISBN : 9782603017555

Lafranchis Tristan, 2000 - Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles - Colection Parthénope, Editions Biotope (Mèze-France) - ISBN : 2951037929

Leraut P., 2003 - Le guide entomologique - Collection Les guides du naturaliste - Edition Delachaux et Niesle - ISBN : 9782603013052

Petterson et Al. 2009 - Guide Petterson des oiseaux de France et d'Europe - - Edition Delachaux et Niesle - ISBN : 978603013946

Robert M.J., 2009 - Guide des araignées de France et d'Europe - Collection Les guides du naturaliste - Edition Delachaux et Niesle - ISBN : 9782603015667

Tolman & Lewington. 2009 - Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord - Collection Les guides du naturaliste - Edition Delachaux et Niesle - ISBN : 9782603016497